[redacted]

FRANC-MAÇON,

QUI DONNE

L'ORIGINE ET LE BUT

DE LA FRANC-MAÇONNERIE,

Les réponſes aux principales objections contre cette Société,

Et les Réceptions, Cérémonies, Ouvrages & Uſages de tous les Grades Francs-Maçonniques.

Par Frere ENOCH, *Membre Dignitaire de la Loge des* VRAIS-MAÇONS.



Ædificavit domum ſuam ſupra petram, & deſcendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam & non cecidit; fundata enim erat ſupra petram. *Matth.* 8. *c.* 24.

LE VRAI FRANC-MAÇON.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

MON dessein en donnant ce Livre au Public, est 1° de contenter sa curiosité touchant la vraie origine & le but de la Franc-Maçonnerie, en détaillant autant qu'il sera possible, la réception de chaque grade, avec tout ce qui appartient à leurs Travaux, Instructions, Cérémonies, Signes, Mots, Attouchemens & Catéchismes.

2° De démontrer qu'il n'y a pas la moindre apparence de mal dans cette Société; mais qu'au contraire il en résulte de très-grands biens en tout genre, & que c'est à tort qu'on s'en est formé des soupçons indignes, qu'on en a calomnié sans aucun fondement, & qu'on a songé à la proscrire, sans connoissance de cause.

3° En faisant l'éloge de la Franc-Maçon-

nerie, de faire voir l'imprudence, l'indiscrétion & autres fautes de plusieurs Franc-Maçons, pour qu'ils puissent s'en corriger.

4° De justifier ma conduite, & de faire voir que je n'ai manqué en rien à mon devoir & à mon obligation de Franc-Maçon, en écrivant ce qui n'est déjà que trop public par la faute des Francs-Maçons mêmes.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des reproches qu'on pourroit faire à l'Auteur. Justification de sa conduite.

AVant tout, je crois qu'il est à propos de m'expliquer ici sur ce dernier article. *Si je suis aussi grand Franc-Maçon que je m'en glorifie, il est de mon intérêt,* dira-t-on, *de dire tout le bien imaginable de la Franc-Maçonnerie, d'en cacher tous les défauts, de mettre de pair avec la Religion Catholique, & d'exalter jusqu'aux Cieux une Société dont je suis membre.* Enfin il semble que je doive passer ou pour un *Parjure*, si je suis vraiment Franc-Maçon, ou pour un *Imposteur* digne

du mépris univerſel, ſi je ne le ſuis pas.

Mais expliquons-nous, & l'on conviendra que je ne ſuis ni impoſteur, ni parjure.

J'avois long-tems ignoré ce que c'étoit que la Franc-Maçonnerie. Aveuglé par les préventions & les préjugés du public, je deſirois quelque fois, & je craignois toujours de me faire éclairer. Quoique pluſieurs de mes amis m'aſſuraſſent qu'il n'y avoit aucun mal dans cette Société, & que je ſçuſſe qu'une infinité de perſonnes irréprochables fuſſent Francs-Maçons, un je ne ſçais quoi me retenoit, & ſurtout le ſerment, que je croiois néceſſaire pour y entrer, me révoltoit. On eut beau vouloir me perſuader que ce n'étoit qu'une ſimple promeſſe, je n'en voulus rien faire, ou plutôt je reſtai indécis.

Un jour un de mes amis, après avoir diné familierement chez moi, me témoigna vivement la peine qu'il reſſentoit, & qui m'étoit réciproque, de devoir nous ſéparer, me diſant qu'il alloit à l'aſſemblée des Francs-Maçons. Il me réïtéra ſes inſtances ordinaires pour m'y engager. J'héſitai : mais je différai ma réſolution.

Il s'en alla pour travailler avec ſes freres Francs-Maçons. Elevé à un grade ſupérieur, c'étoit à lui à faire l'inſtruction. Il avoit mis dans la poche de ſa redingotte le Livre

où il avoit écrit, pour aider sa mémoire, tout ce qui regarde les Receptions, Instructions, Catéchismes, Signes, Attouchemens, & généralement tout le détail de la Franc-Maçonnerie dans tous ses grades. Il s'apperçut, mais trop tard, qu'il n'avoit plus son Manuscrit. Quel trésor perdu par son imprudence ! Il eût donné de bon cœur deux mille francs pour le retrouver intact. Il courut d'abord chez moi, demander s'il n'y avoit point laissé un Livre. Mon domestique fit l'ignorant. Pour moi, qui en effet ne savois rien, je lui protestai que je n'en avois rien vu. Il fit mille recherches chez lui & partout où il avoit été ce jour là, mais inutilement.

Quelque temps après, mon domestique me demanda la permission de se faire recevoir dans la Societé des Francs-Maçons. Le lui ayant permis, connoissant l'inclination qui m'y auroit porté tôt ou tard, il crut me rendre un service de me faire Franc-Maçon moi-même, en me dispensant du cérémonial ordinaire. Il me dit qu'il croioit être vraiment Franc-Maçon, & m'avoua son larcin du Livre de mon ami, qu'il avoit eu la malice de tirer de sa redingotte, qui étoit au bout de ma salle à manger, pendant le diner. Il me remit ce Livre, après avoir eu l'adresse d'en tirer une copie qu'il

retint à mon inſçu. Je lui fis une ſévére réprimande de la faute qu'il avoit commiſe. J'en fus bientôt appaiſé par la ſatisfaction d'être Franc-Maçon avec les grades les plus éminens, &, ce qui étoit juſqu'alors ſans exemple, de faire tant de progrès en un moment, ſans qu'il m'en coutât aucuns frais, aucune crainte pour les épreuves des Receptions, & point la moindre inquiétude pour le ſerment que j'avois cru qu'on devoit faire en y entrant, & qui m'avoit inquiété plus que tout le reſte.

Mon ami retrouva avec joie (mais non ſans une juſte crainte pour tous les ſecrets divulgués) ſon Livre, que je lui renvoiai par un inconnu, pour qu'il ne m'accusât pas de le lui avoir enlevé. Je n'ai pas oublié de copier exactement le tout, avant que de le lui reſtituer. On m'aſſura qu'il le mit d'abord au feu ; mais il étoit trop tard de prendre une telle précaution. Il n'en ſeroit cependant réſulté aucun mal, ſi j'avois découvert moi ſeul ce ſecret : j'en aurois profité, comme j'ai fait, mais il n'auroit point été plus loin. Je voulus engager mon domeſtique à me prêter l'obligation ordinaire de la Franc-Maçonnerie, pour en tenir le ſecret ; il étoit auſſi trop tard : le drole ne ſe croyant engagé à rien, l'avoit déjà communiqué à deux de ſes amis ; de

forte que les copies furent bientôt multipliées.

Pour m'assurer de la valeur de ma trouvaille, je hazardai d'en faire l'épreuve dans les Villes étrangéres où je voïageai. Je fus si bien approuvé & accueilli de tous les freres, que je ne doutai plus d'être Franc-Maçon jusqu'au bout des ongles. J'étois d'autant plus considéré que je possédois les grades les plus distingués. Je n'entrai point en Loge les premières fois sans trembler, dans la crainte qu'on ne s'apperçut de mon défaut de réception ; je dus avoüer que j'avois négligé depuis quelque tems de fréquenter les Loges, & par conséquent que j'en avois oublié les usages. Comme je sçavois mon Livre d'un bout à l'autre, on me crut sur ma parole. Je fus bientôt aussi instruit dans la pratique Franc-Maçonnique, que je l'étois dans mon Livre.

De retour chez moi, je me fis connoître à notre Loge pour Franc-Maçon, disant que j'avois reçu tous les grades ailleurs. Je trouvai cette Société si bien rangée, que je l'ai fréquentée depuis plusieurs années avec le zéle le plus ardent ; & préférant cette Compagnie à celle de tous mes autres amis, je m'en absentois rarement.

Depuis quelque tems on a reçu pendant mon absence quelques indiscrets, qui par

leur imprudence (encore plus grande que celle de mon ami dont j'ai trouvé le Livre) ont tellement multiplié les copies des secrets de la Franc-Maçonnerie, furtout des premiers grades, que je connois plus de douze Profanes dans une feule Ville, qui en ont de très-exactes. Plufieurs tachent d'en profiter, comme j'ai fait, en fe difant Francs-Maçons, & fréquentant les Loges comme tels. D'autres tournent la Franc-Maçonnerie en un fi grand fcandale, qu'ils la défigurent entiérement par leur libertinage.

Je me fuis toujours fait un vrai mérite d'être Franc-Maçon, & je m'en glorifierai éternellement. C'eft donc dans des vues pures & loüables que je prends la défenfe de la Franc-Maçonnerie, quoique je rende fes fecrets encore plus au jour. Le public, outre le plaifir de contenter fa curiofité, devra donc reconnoître que je ne fuis point un *impofteur*, & que la Franc-Maçonnerie eft la Société la plus foumife à fon Créateur, la plus fidéle à fon Souverain, la plus humaine, la plus vertueufe & la plus fainte après la Religion Catholique que la Franc-Maçonnerie n'exclut pas; puifqu'au contraire elle affermit dans cette Religion ceux qui ont le bonheur d'y être, & y prépare, invite & excite ceux qui en font égarés.

Les Francs-Maçons de leur côté, loin de me ragarder comme un traitre & un *parjure* (puiſque je ne me ſuis obligé à aucun ſecret, & que je n'ai rien publié qu'après plus de deux cens indiſcrets) m'auront au contraire beaucoup d'obligation d'avoir juſtifié la Franc-Maçonnerie, contre les ſoupçons & les préjugés indignes du public.

Mais quelle reſſource donc pour la Société des vrais Francs-Maçons ? Elle eſt très-ſimple cette reſſource : en changeant de ſuite, de concert avec toutes les bonnes Loges, leurs ſignes dignoſcitiſs & la forme extérieure de leurs ouvrages, ils parviendront facilement, non-ſeulement à fermer leurs Loges aux Profanes, mais auſſi à en exclure les mauvais & imprudens Francs-Maçons. C'eſt en quoi je ſerai très-aiſe & très-flaté de leur rendre tous les ſervices poſſibles, & à la Franc-Maçonnerie un luſtre plus éclatant & plus durable.

CHAPITRE II.

Des Livres de Franc-Maçonnerie qui ont paru juſqu'à préſent.

JE ne m'amuſerai pas à réfuter une multitude d'Ouvrages qui ont traité de la Société des Francs-Maçons : le juſte mé-

pris dont le public les a récompensé, est une preuve suffisante de leur imposture, & de l'ignorance & de la malice de leurs Auteurs. Car il est évident qu'ils ont ignoré tout-à-fait ce que c'est que la Franc-Maçonnerie, & qu'ils se sont fait un plaisir malin de vouloir en imposer au public par tant de contradictions manifestes, non-seulement d'un Ouvrage à l'autre, mais du second au premier volume, du troisiéme aux précédens. Partout l'impossible & le contraire sautent aux yeux du lecteur le moins éclairé. D'un côté c'est une idée chimérique & scandaleuse de l'origine de la Franc-Maçonnerie: d'un autre on lui donne pour but un projet aussi impie que téméraire. Tous les Catéchismes & Signes distinctifs n'ont rien que d'ennuiant & de contradictoire: tout le monde le sait; c'est pourquoi je ne m'arrêterai point sur de telles bagatelles.

Je ne puis cependant passer sous silence la calomnie la plus atroce dont l'Auteur du Livre intitulé: *Les Francs-Maçons écrasés*, a osé noircir cette respectable Société, en imaginant de lui donner pour Fondateur CROMWEL, *dont*, dit-il, *le but étoit de batir en liberté un nouvel édifice, c'est-à-dire de réformer le genre humain, en exterminant les Rois & les Puissances*. Cette idée fait horreur à

tout homme ſenſé : mais la fidélité dont les Francs-Maçons ont donné à l'Egliſe & à tous les Souverains des preuves conſtantes, en tout tems & en toutes circonſtances, dénote aſſez l'innocence & la pureté de la Franc-Maçonnerie. D'ailleurs on n'auroit point attendu l'impreſſion des *Francs-Maçons écraſés*, pour punir de tels monſtres d'iniquité, s'ils euſſent exiſté.

L'amitié parfaite entre tous les hommes, qu'on reproche aux Francs-Maçons de vouloir etablir, eſt auſſi pieuſe, & ne renverſe pas plus la ſoumiſſion que nous devons à nos ſupérieurs & l'ordre que Dieu a mis dans les différentes conditions humaines, que celle qui doit unir tous les Chrétiens comme freres en JESUS-CHRIST, & tous les hommes comme enfans du même Dieu. Ce ſeroit donc à tort qu'on accuſeroit les uns ou les autres de vouloir détruire toute ſupériorité, pour établir une égalité & une indépendance auſſi fatale que chimérique. Au contraire, la paix n'eſt jamais ſi grande, tant dans la Franc-Maçonnerie que dans le Chriſtianiſme & dans tous les Etats, que lorſque tous rendent à Dieu la ſoumiſſion, aux Supérieurs la fidélité & le reſpect, & au prochain l'amitié qui lui eſt dûe.

Je répondrai aux autres objections du vulgaire, peut-être mieux fondées que

celle-ci, lorsque l'occasion s'en présentera dans le cours de cet Ouvrage.

A chaque Ouvrage qui parut touchant la Franc-Maçonnerie, on crut en connoitre les secrets les plus profonds & tout ce qui en dépend : on se prévaloit d'une trouvaille impaïable ; on fut toujours trompé. Si c'étoit un Profane qui écrivoit, il ne manquoit pas de dire du mal d'une chose qu'il ne connoissoit pas ; pour en donner le but & les secrets il ne pouvoit pas ne point s'égarer, n'étant point lui même éclairé de cette brillante lumiére.

Si un Franc-Maçon lui même s'amusoit à publier quelques Ouvrages de soi-disant Maçonnerie, ce n'étoit que pour amuser aussi le public & païer sa curiosité toujours avide de nouveauté.

Le Livre imprimé à Londres sous le titre de *Massonry Dissected* &c, est aussi obscur qu'équivoque.

Un second intitulé *The Constitutions of The Free-Masons* &c, imprimé aussi à Londres l'an du monde 5723, promettoit d'en dévoiler plus clairement les mistéres ; mais si l'on fait seulement attention qu'il est dédié à *Milord Montaigu* par *Milord Wharton* son successeur à la charge de Grand-Maitre de l'Ordre, il sera très-aisé de juger s'il est digne de foi. Quelle apparence y a-t-il qu'un

Grand-Maitre de l'Ordre aille révéler tous les secrets de sa Société?

Un Auteur moderne eut occasion de parler dans un Ouvrage fort ample, de la Société des Francs-Maçons. Il fait assez voir qu'il est lui même de la Societé; mais fidéle à sa promesse, il n'en a parlé que comme particulier & selon le bruit public. Ses Ouvrages sont très-précieux, mais, ne lui en déplaise, il n'a point fait attention qu'il est faux que les Francs-Maçons s'obligent au secret par un serment solemnel.

A l'égard, dit-il ensuite, *du Souverain & de l'Etat, le Franc-Maçon doit se conduire en sujet fidéle, ne donner aucun soupçon de mauvaise intrigue, n'entrer dans aucune faction. Si quelque Confrere se trouve malheureusement coupable de révolte, il faut le plaindre, sans participer à son crime; il faut désavoüer sa conduite: mais ce crime ne sauroit le faire chasser de la Loge.*

Remarquez qu'il dit d'abord qu'un Franc-Maçon *doit se conduire en sujet fidéle*; il ajoute ensuite que *s'il est coupable de révolte, il faut le plaindre, &c.* On doit avoüer que ceci est bien contradictoire, à moins qu'on ne veuille dire que celui qui est *coupable de révolte envers son Souverain & l'Etat*, se conduise en *sujet fidéle.* Il s'est donc encore trompé dans cet endroit, comme pour le

prétendu ferment, puifque, comme je le ferai voir dans la fuite, c'eft un des points principaux de la Franc-Maçonnerie d'être fidéle à fon Souverain : & celui qui feroit la moindre chofe contre fon intérêt ou fon honneur, feroit févérement puni par la Société ; & s'il perfévéroit dans fon crime, il en feroit chaffé comme indigne d'être membre d'une Société qui fe fait gloire d'être foumife à fon Prince, comme tenant ici bas la place du Souverain Maître des Maîtres.

Il eft vrai que cet Auteur ne fait que rapporter & copier ces Livres Anglois dont je viens de parler, & fur lefquels on ne doit faire aucun fond. *Le peu qu'on fait de la Franc-Maçonnerie*, dit-il, *ne nous permettra pas d'entrer dans un grand détail à fon fujet. Ce que nous en dirons fera tiré de quelques relations manufcrites qui ont couru à cette occafion, mais fur tout de deux écrits imprimés à Londres fous les titres de* Maffonry Diffected, *& de* The Conftitutions of The Free-Maffons *&c, fur lefquels on ne peut faire grand fond ; auffi ne nous en fervirons-nous qu'avec précaution.*

Il a de même fuivi ces Livres en parlant du tems & de l'origine de la Franc-Maçonnerie, que nous rapporterons au jufte dans cet Ouvrage.

Mais lorſque cet Auteur juge lui-même de la Franc-Maçonnerie, il lui rend plus de juſtice que ceux qu'il a copiés. Voici ce qu'il en dit: *à peine la République a-t-elle eu ſupprimé ces Loges, que le peuple toujours indiſpoſé naturellement contre ceux qu'il voit condamnés, les diffama, comme des gens qui cherchoient à former des cabales contre l'Etat. Quelques-uns même les regardérent comme des débauchés qui ſongeoient à rétablir le crime le plus infame, proſcrit par les Etats, & puni en 1730 de la maniére la plus ſévére. Au contraire ceux qui raiſonnent & qui examinent, ſont perſuadés qu'il n'y a ni débauche, ni libertinage dans cette Société. Quelle apparence, en effet, que depuis l'an 1691 elle ſubſiſtat ſi tranquillement en Angleterre; qu'elle y eût acquis aujourd'hui juſqu'à 129 Loges, tant dans Londres, que dans les Provinces de l'île; qu'elle ſe fut même étenduë juſques dans des Etats voiſins, ennemis du vice & bien policés, s'il étoit vrai que les Francs-Maçons fuſſent ou des Athées, des Déiſtes & des Libertins, ou des Factieux & des Rebelles, ou des Débauchés & des Infames? Si ces accuſations étoient fondées, eſt-il vraiſemblable que des perſonnes du plus haut rang euſſent pû ſe réſoudre à ſe faire membres de cette Société, & à participer aux iniquités d'une troupe de ſcélérats? Perſonne n'ignore qu'on compte parmi les Confreres, des Rois,*

des Princes, des Seigneurs d'un mérite distingué & des Ecclésiastiques revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise. Enfin, imaginera-t-on qu'un secret de conséquence, ordonné pour cacher les plus grands crimes contre Dieu, ou contre l'Etat, eut pû tenir parmi un si grand nombre de Confreres, contre les remords des uns, ou contre l'avidité des autres, que l'espoir de la récompense eut pû flater agréablement, malgré le serment exécrable qu'on veut nous persuader que ceux qu'on reçoit pour nouveaux Confreres, sont forcés de faire.

Voilà le témoignage fidéle que cet Historien judicieux rend à la Franc-Maçonnerie, dont il n'est point douteux qu'il ne connût les secrets. Il en eût surement dit davantage, s'ils eussent été aussi divulgués qu'ils le sont aujourd'hui. S'il a donné la représentation de la Loge en forme d'équerre, c'est qu'il importoit peu quelle forme il donnât à l'assemblée, dès qu'il ne vouloit point rendre publics les secrets qui lui étoient confiés. Il est très-loüable de l'avoir caché au vulgaire, avec les mystères qui étoient alors ignorés.

Un autre Auteur, Anti-Franc-Maçon, s'avisa il y a quelques années de publier un Libelle des plus injurieux à cette innocente Société. Son stil enthousiastique dénote qu'il est aussi prévenu contre la

ſoupçons qu'on n'auroit point manqué de former d'une aſſemblée cachée au reſte de l'univers, ſi elle eut été compoſée de perſonnes de différens ſexes. Ce n'eſt donc point par mépris pour les Dames, qu'on ne les admet point dans la Société des *Francs-Maçons*; ils ſavent d'ailleurs reconnoître & honorer leurs mérites.

La Franc-Maçonnerie eſt *une Société d'Amis*: les mêmes Régles qu'ils profeſſent, les mêmes Signes par leſquels ils ſe reconnoiſſent par tout l'univers, les uniſſent plus étroitement que s'ils avoient toujours vécu enſemble. C'eſt ce qui ſurprend tous les jours les Profanes, de voir des étrangers, différens de langage & de nation, ſe reconnoître, ſe traiter du doux nom de *Freres*, & ſe rendre toutes les marques & les ſervices d'une véritable amitié. Un coup d'œil, un geſte, les fait paſſer ſubitement de l'indifférence à la plus intime connoiſſance.

C'eſt *une Société ſainte & pieuſe*, puiſque Dieu en eſt le premier & le principal objet; comme on le verra par la ſuite.

La diſcrétion eſt le fondement de cette Société: car, quoique la Franc-Maçonnerie ſoit du commencement des tems, comme nous le verrons, & qu'elle doive toujours ſubſiſter; dès cependant que les Secrets qui uniſſent les Francs-Maçons, ſont divulgués,

elle perd alors le nom de Société proprement dite, & ceſſe d'exiſter comme telle; puiſque tout le monde connoiſſant ſes Secrets, peut ſe dire, & paſſer pour Franc-Maçon. Il n'y a plus de Société lorſque tout le monde en eſt.

Les Secrets de la Franc-Maçonnerie ont été aſſez fidélement gardés pendant pluſieurs milliers d'années: mais dans ces tems où tout dégénére, ce dépot ſacré a ſuivi le ſort des révolutions humaines. Les François furent les premiers indiſcrets, par trop d'indulgence à recevoir dans la Société de jeunes étourdis, qui, avides de nouveauté & incapables de porter le joug honorable de la Franc-Maçonnerie, la divulguent bientôt, ſoit par le mépris des bonnes leçons qu'on leur y enſeigne, & qu'ils ne veuillent point pratiquer, ſoit par l'inconſtance & la légéreté d'eſprit inſéparable de la plupart de ces petits-maîtres curieux de tout ſçavoir, & incapables de rien tenir.

D'autres animés du trop grand zéle de ſe dire Francs-Maçons, & de vouloir chercher des Freres partout, font inconſidérément à tout le monde une infinité de ſignes, dont les curieux Profanes ne peuvent manquer de profiter.

Quelques autres, peut-être moins blamables, mais en effet plus coupables par

leur imprudence, réduisent par écrit non-seulement les Catéchismes de la Franc-Maçonnerie, mais aussi tous les Signes, Mots, Attouchemens, & jusqu'aux moindres circonstances des Réceptions & Ouvrages de chaque Grade. Ils en font des cahiers volumineux, les portent habituellement avec eux dans toutes sortes de compagnies, où on les leur enlève facilement. S'ils les gardent chez eux, ils ne courent pas un moindre risque; puisqu'il n'y a point d'endroit si bien fermé dans une maison, où une femme, des enfans, des héritiers, ne les doivent trouver, ou pendant le vivant d'un Franc-Maçon, ou après sa mort. Voilà alors tous les secrets révélés.

Selon l'Institut ancien de l'Ordre, il n'est permis à aucun Franc Maçon, de quelque rang & de quelque grade qu'il soit, d'écrire jamais la moindre chose qui regarde la Franc-Maçonnerie, sous quelque prétexte que ce soit. Si cela s'observoit soigneusement, on seroit obligé de fréquenter plus exactement les instructions & les travaux de la Loge; & la Franc Maçonnerie ne seroit point dévoilée au point où elle l'est aujourd'hui.

Le Service de Dieu est le premier but de la Franc-Maçonnerie. Pour ne point répéter les mêmes choses, on pourra le voir

plus amplement au Chapître qui traite de l'origine de la Maçonnerie; je ferai feulement remarquer ici que la première qualité abſolument requiſe pour faire un vrai Franc-Maçon, c'eſt qu'il ſoit adorateur du ſeul & vrai Dieu, qu'il reconnoiſſe le myſtère ineffable de la très-ſainte Trinité, dont la ſeconde perſonne s'eſt fait homme pour notre ſalut; enfin, qu'il ſoit Chrétien.

La Société Franc-Maçonnique s'eſt toujours diſtinguée ſur cet article, non-ſeulement dans ſes inſtructions & ſes ouvrages privés, comme on le verra dans la pratique, mais auſſi dans toute ſa conduite, en prenant fidélement la deffenſe de la gloire du nom de Dieu contre les Infidéles, tant dans la Loi ancienne que dans la nouvelle. Quoiqu'elle n'ait pas toujours paru ſous le nom de Franc Maçonnerie, ſes ſervices ne furent pas moins utiles ſous celui d'une Compagnie fidéle au vrai Dieu; & elle eſt encore toujours prête de ſoumettre l'étendart de l'Equerre & de la Truelle, à celui de la Croix, lorſque ſes ſervices pourront lui être utiles.

La fidélité & la ſoumiſſion au Souverain, eſt le ſecond objet de la Franc-Maçonnerie. Cette obéiſſance eſt dûe de même aux parens & à tous ſupérieurs. Tout bon Franc-Maçon doit les honorer & les reſpecter,

comme tenant la place de Dieu, dépositaires de ses Loix & ministres de ses volontés. De là il s'ensuit que lorsque les parens, ou autres supérieurs, deffendent à un Franc-Maçon d'aller en Loge, il ne lui est pas seulement permis de s'en absenter, mais il seroit même puni comme désobéissant à ses supérieurs, & par conséquent comme mauvais Franc-Maçon, s'il osoit s'y présenter; & l'entrée de la Loge lui seroit fermée. Nous parlerons plus au long au Chapître X. de cette soumission à toutes les Puissances, qui a toujours fait un des trois principaux points de la Franc-Maçonnerie.

L'amour du prochain est aussi essentiel à cette Société, que les deux objets précédens. Cette belle vertu que la nature dicte à tous les cœurs, est si recommandable, que Dieu a voulu en faire un des premiers préceptes, d'aimer son prochain comme soi-même. (*a*) Mais, hélas! combien d'hommes insensibles, malgré cela, aux besoins de leurs semblables! Les Francs-Maçons, à leur entrée dans la Société, renouvellent particulierement cette obligation déjà naturelle & divine, d'exercer la charité fraternelle premièrement envers ceux de leur

(*a*) Secundum autem (præceptum)....... diliges proximum tuum sicut te ipsum. *Matth.* 22. 39.

Société, & généralement envers tous les hommes, autant que leurs facultés le leur permettent. Il feroit inutile & trop long de détailler ici les bienfaits Francs-Maçonniques ; le public les connoit assez. Les Bibliothêques publiques, les Hôpitaux & autres Fondations pieuses, faites & entretenues à leurs fraix ; les largesses immenses en faveur des pauvres ; mille attentions charitables, surtout dans ces tems de disette & de calamité qui désolent plusieurs Provinces, font des preuves vivantes du zéle ardent & charitable des Francs-Maçons ; sans parler des secours particuliers & peut-être plus considérables, qu'ils donnent à leurs Freres indigens,

CHAPITRE IV.

Charité généreuse des Francs-Maçons.

D'Une infinité d'œuvres charitables, surtout envers les pauvres, que les Francs-Maçons se font un devoir d'assister, je me contenterai d'en rapporter un article qui doit suffire pour juger de l'esprit d'humanité & de compassion qui les anime. Je rapporterai en entier ce qu'en dit le Mercure historique du mois de Mars 1772, article de Dresde, page 322.

„ Tandis que la Cour s'applique à re-
„ médier par tous les moiens imaginables
„ aux calamités de notre Païs, divers Ci-
„ toyens vertueux consacrent une partie de
„ leur superflu à soulager les infortunées
„ victimes de la faim & de la misére. On
„ admire surtout l'action généreuse des
„ Francs Maçons des deux Loges réunies
„ *Aux trois Glaives*, & *Aux vrais Amis*, éta-
„ blies dans cette Ville. Les Membres de ces
„ Loges s'étant assemblés le 17 Janvier
„ 1772, l'ancien des deux Maîtres en Chai-
„ re, leur adressa en Langue Allemande,
„ un discours dont voici la traduction.

TRES-RESPECTABLES FRERES!

LE nom des Francs-Maçons s'est répandu successivement dans la plus grande partie des Etats de l'Europe, & jusques dans les Contrées les plus reculées. Nous sommes connus sous ce nom à mille gens, qui, n'ayant aucune notion de nos mœurs & de nos usages, & ne pouvant l'avoir, ne nous ont pas toujours jugés bien favorablement.

Eloignés du desir ardent de la gloire, contens de l'état où la Providence a placé un chacun d'entre-nous, nous pourrions affronter les préjugés. Mais il est des

occaſions, où il ne nous eſt plus permis de nous borner à l'éxercice caché de toutes les vertus, que la raiſon & la Religion ont conſacrées; des occaſions, dis-je, où les engagemens que nous avons contractés avec notre Ordre, & ce que nous devons à nous-mêmes, nous impoſent également la loi, de nous montrer aux yeux du Public tels que nous ſommes en effet.

Ne ſoyez point ſurpris, très-reſpectables Frères, ſi je vous parle d'une manière peut-être auſſi peu attendue. Pluſieurs Membres de nos Loges, informés particulierement du déplorable état de beaucoup d'habitans de nos Montagnes, m'ont engagé à cette démarche, & je me réſerve de vous faire lire enſuite un Mémoire deſtiné à vous expoſer nos vues & à les ſoumettre à votre jugement.

Héſiterions-nous un inſtant de ſecourir avec promptitude des hommes prêts à périr de faim & de miſére, & de leur faire part des biens, que la Providence nous a accordés? Reſter dans l'inſenſibilité & dans l'inaction, dans un tems de calamité, où tant d'autres parmi nos Concitoyens ne mettent point de bornes à leur bienfaiſance, ce ſeroit pour nous un éternel ſujet de reproches & d'opprobres. Il n'y a perſonne parmi nous,

qui ne desire d'être heureux. Pourrions-nous l'être, lorsque, non loin de nous, nous voyons d'autres hommes manquer des prémiers besoins de la vie, languir & mourir dans les peines & dans la douleur?

Non, mes Frères & Amis, je n'ai pas besoin de rappeller vos devoirs. Ils sont trop profondément gravés dans vos cœurs. Défendre l'innocent, soulager le pauvre, sauver le nécessiteux, contribuer, autant qu'il est en nous, au bonheur de tous les hommes, telle est la première & la plus importante affaire de tout Citoyen du monde, & sur-tout celle d'un véritable Maçon. Je connois votre manière de penser. Depuis que j'ai la satisfaction d'être avec vous, vous en avez fourni les preuves les plus convainquantes en plus d'une occasion difficile. Je suis persuadé, que vous vous empresserez de satisfaire cette inclination, qui vous porte à faire du bien & à répandre des charités. Appliquons-nous à améliorer le triste sort d'une partie de nos Citoyens. Que l'accroissement du bonheur de l'humanité, toujours si rempli de charmes pour nous, soit l'objet constant de nos efforts les plus sérieux! Déclarons aux yeux du Public notre manière de penser & de sentir, par les offrandes de la charité, de la compassion & de la miséricorde,

Nous ne jouissons pas à la vérité de divers avantages, que plusieurs Loges hors de notre Patrie ont obtenus, & qu'elles maintiennent avec dignité. Mais commençons par faire connoître que toutes nos vues, toutes nos occupations ne tendent qu'à devenir utiles à l'Etat & à rendre heureux d'autres hommes avec nous.

Nous pourrons alors nous promettre l'approbation générale, qui ne demeurera plus dans le secret, qui pénétrera peut-être jusqu'au Trône sacré du Souverain, qui fera l'impression la plus vive sur les grands & sur les petits, & qui nous méritera plus de considération & de protection.

Je sais, mes Frères, que, vu les tems difficiles où nous vivons, nous ne sommes pas dans une situation à pouvoir remédier par nos charités à la calamité générale. Mais il y aura toujours des moiens pour porter au moins quelques secours à ceux que la cherté, qui s'accroît, & la disette des alimens les plus nécessaires, conduisent au tombeau. C'est dans cette vue que plusieurs députés, tirés des deux Loges *aux trois Glaives* & *aux vrais Amis*, se sont rassemblés il y a quelques jours, pour délibérer sur un objet aussi important. Ils ont examiné avec attention, quel-

le seroit la manière la plus efficace, pour assister une partie de ceux, qui souffrent le plus, & sur-tout les nécessiteux des Montagnes. Leur avis a été rédigé en un Mémoire, dont vous voudrez bien, mes Frères, entendre la lecture.

* * *

„ Le F...., par ordre du Maître en Chaire, lut après le Mémoire suivant: "

PErsuadés qu'aucun de nos Frères ne méconnoît les principaux devoirs de notre Ordre, les Soussignés, Membres des Loges réunies *aux trois Glaives* & *aux vrais Amis*, ont osé aller au devant du sentiment général, ou plutôt ils ont osé se rendre les interprêtes de ce qu'un chacun d'entre-nous porte dans le fond de son ame.

Le Pays que tous habitons, disoient-ils, éprouve un mal destructeur. Il n'y a pas eu d'époque en Saxe, & il n'y en aura point sans doute, où la bienfaisance eut trouvé plus de tristes occasions pour se manifester. Ce devoir respectable, sacré pour tous nos Freres, quand ils ne seroient point Maçons, ne deviendroit-il pas l'objet de leur plus grand empressement, lorsqu'en se livrant à un penchant aussi noble, ils

pourront montrer en tout ſon jour le véritable eſprit de leur Ordre, qu'ils pourront détromper un Public peu inſtruit ſur ſon inſtitution, & qu'ils aſſureront à cet Ordre chéri la conſidération qui lui eſt dûe.

Les Supérieurs entendirent la voix de ces Freres. Ils les approuvèrent & nommèrent des Députés pour préparer la matière. Ces députés ont l'honneur de mettre ſous les yeux des Loges le réſultat de leurs délibérations.

Notre Ordre a été ſujet à beaucoup d'abus & encore plus de mépriſes. En vain nos premières régles ont-elles exclut la curioſité des motifs qui procurent l'admiſſion dans nos aſſemblées ; en vain, banniſſant de ces aſſemblées un Sexe enchanteur, avec lequel il n'eſt point de volupté permanente, nos Loix ſévéres ont-elles déclaré que la joie & le plaiſir des ſens ne ſont pas le but de notre Aſſociation ; en vain nos emblêmes & nos ſecrets nous repréſentent-ils une obligation plus étroite à la profeſſion de toutes les vertus ſociales ; en vain la voix du Maître, qui nous dit : *Soyez vertueux & ſages* ! frappe-t-elle notre oreille à notre réception ; en vain cette exhortation ſacré retentit-elle ſans ceſſe dans nos Loges ; bien des Maçons n'en ont pas moins

méconnu leurs devoirs. Les uns contens d'avoir ſatisfait leur curioſité ſur nos Myſtères, ont bien-tôt négligé nos aſſemblées; les autres s'y ſont bornés à remplir leurs devoirs extérieurs; d'autres encore les ont uniquement employées en divertiſſement, & tous ces Freres négligeant le but eſſentiel de leur union, croyant tout au plus avoir fait une preuve de zéle, en ſe rendant ſouvent aux Loges, n'ont jamais ſongé à montrer au dehors les fruits de cette union myſtérieuſe.

Une Société dont l'utilité, renfermée dans le cercle étroit de ſes Membres, ne s'eſt point répandue dans le Public, a dû lui paroître ridicule ou dangereuſe, exciter le mépris ou la terreur.

Les Loges d'Allemagne ont ſurtout éprouvé ce ſort, & en Allemagne même celles de Saxe n'ont pas été les premières à dégager les vues ſublimes des Fondateurs de l'Ordre, des tenèbres épaiſſes, dont la ſuite des tems & la foibleſſe humaine les avoient environnées. Les premiers pas, que firent nos Loges vers un but auſſi ſalutaire, ne furent point heureux. De faux Freres abuſerent de notre confiance, & nous ne devons qu'à notre conſtance & au zéle éclairé de quelques-uns de nos Supérieurs, l'avantage précieux de nous voir enfin dans le che-

min

min de la sagesse. Déjà il ne nous faut plus que de la fermeté & de la persévérance, pour nous rendre bien-tôt aussi utiles & aussi estimables à la Société humaine, aussi dignes de la protection du Souverain, que nous sommes heureux dans nos Loges, par la régularité, par la vertu & par la concorde.

Telle est notre situation. Tout ce qui peut nous approcher d'un but aussi desirable, & augmenter en même tems le bonheur de l'humanité en général & de cet Etat en particulier, devient pour nous un double devoir. Hommes, pourrions-nous voir souffrir d'autres hommes, pourrions nous voir l'enfant languir à la mammelle d'une mere épuisée par la faim, sans courir partager avec eux notre superflu? Membres & Sujets de cet Etat, unis avec tous ses autres Membres, pour les mêmes charges & les mêmes avantages, pour la même fortune & les mêmes revers; croirions-nous avoir rempli les devoirs de la vie civile, lorsque la faim & la misére sont le partage de nos Concitoyens, & qu'une plénitude, excédant peut-être jusqu'aux commodités de la vie, est encore le notre; *Maçons* enfin, nom futile pour d'autres, important pour nous, Membres d'un Ordre respectable, voués à tout ce qui est avantageux

elles-mêmes, & sans attirer sur nous les regards du vulgaire. Mais quelqu'éloignés que nous soyons d'une vanité méprisable, nous n'en sommes pas moins tenus envers notre Ordre, à ne pas enterrer les effets salutaires que ses loix produisent, à lui assurer, s'il se peut, les suffrages du Public, en le montrant dans tout son jour, & à le mettre en état de former bientôt des entreprises plus utiles.

C'est d'après toutes ces considérations, que les soussignés proposent aux Loges réunies une *Souscription* pour les *six premiers mois* de l'année courante. Chacun s'engagera dès à présent, par sa signature, à fournir pour chaque mois la somme qu'il croit pouvoir destiner, selon sa conviction. Il exprimera cette somme à la suite de sa signature, & en caractères. Il lui sera libre de prénumérer les *six mois*, ou autant de mois qu'il le jugera à propos, ou de payer à l'entrée de chaque mois.

Les Freres domiciliés à Dresde, qui ne fréquentent point nos Loges, mais que nous n'en révérons pas moins comme de dignes Membres de notre Ordre, seront invités à prendre part à cette *Souscription*, & le Mémoire présent servira de programme pour cet effet. Le fonds qu'on rassemblera ainsi, sera appliqué au soulagement d'un ou de

plusieurs endroits, suivant que les moiens seront plus ou moins étendus. On y ajoûtera les boëtes destinées constamment dans les Loges pour les pauvres. Il est trop juste de rapporter toutes nos charités à un but aussi important.

Mais il n'est point aisé de choisir entre plus d'une Contrée également accablée du poids de la calamité publique. Les Bailliages de *Schwarzenberg*, de *Grünhayn* & d'*Altenberg*, sont réduits aux plus dures extrémités. Plusieurs endroits de la Haute Lusace éprouvent le même sort ; & nous attendons des informations plus précises sur ces derniers endroits. De quel côté porter nos secours? A qui donner la préférence? Car, enfin, c'est entre le mourant & l'agonisant, entre l'abandon & le désespoir, qu'il faut opter.

Que ne pouvons-nous voler au secours de tous ceux, au prix desquels les mendians, qui implorent notre charité dans nos rues, sont encore heureux!

Tel est le cri général des Freres. Mais nos forces trop bornées n'égaleront point notre bonne volonté.

Il vaut mieux sans doute conserver un petit nombre pour toujours; qu'une multitude pour peu de semaines. Arrêtons donc nos regards sur un seul endroit. La disette

paroît approcher de ſon comble à *Johanngeorgenſtadt*, Ville ſituée ſur les confins de nos montagnes. Pluſieurs perſonnes y ſont mortes de faim & de miſére ; beaucoup d'autres ont eu recours à des alimens dont les triſtes effets ſe font déjà ſentir. Le Collége Electorale de Santé, ſur les nouvelles qu'il en a reçues, a envoyé un Médecin, pour rappeller à la vie, par des alimens diſtribués avec prudence, les malheureux, que le ſeul défaut de nourriture, ſans aucun accident contagieux, a conduits ſur les bords du tombeau. Les Députés ont cru pouvoir concourir à ces vues, & le Frere J........ a prié cet homme eſtimable de ſe charger de quelque argent, de ris & d'autres denrées ſemblables.

Pluſieurs d'entre nous connoiſſent Mr. *Schwarz*, l'un des Miniſtres de la parole divine à *Johanngeorgenſtadt*, reſpectable par ſa piété, par une probité à l'épreuve, & par la ſenſibilité de ſon cœur. Il prend des pauvres un ſoin paternel, & partage avec eux ſon peu de fortune. Au commencement du mois de Novembre dernier il écrivit ainſi à un de ſes amis :

„ Quant à notre ſituarion dans les mon-
„ tagnes, il faut....... Mais la plume m'é-
„ chappe des mains........ Notre miſére avan-

„ ce à grands pas. La vue & les gémiffe-
„ mens de nos pauvres deviennent de jour
„ en jour plus funeftes, car ils n'ont plus
„ l'herbe des champs pour leur fervir de
„ nourriture. Je vous envoie un morceau
„ d'une pâte, que j'échangeai ces jours paf-
„ fés contre un morceau de pain, à un hon-
„ nête Bourgeois de 70 ans. Encore n'y a
„ t-il plus de fon pour fe la procurer. Il
„ arrive quelquefois que des Boulangers
„ nous amènent une ou deux charettes de
„ grain. Mais quel foible fecours pour tant
„ de monde! Les chartiers emploient fou-
„ vent quinze jours à raffembler 20 Scheffels,
„ & cette circonftance fait encore renché-
„ rir le pain. Puiffe Dieu nous affifter! Ah!
„ que mourir de faim eft une mort lente
„ & dure. Quand je vais voir des malades,
„ je devrois avoir mes poches remplies de
„ pain. Votre cœur vous dira ce que le mien
„ peut reffentir, quand ces miférables me
„ demandent pour l'amour de Dieu une
„ feule bouchée de pain "

Outre ce digne Eccléfiaftique, de nos Freres connoiffent encore à *Johanngeorgenftadt*, le Sieur *Lommer*, revêtu depuis peu de l'emploi de Maître des Mines au Bureau de cet endroit. Sa probité & l'honnêteté de fes fentimens doivent lui affurer

notre confiance. Les foussignés ont écrit à l'un & à l'autre par le Frere B...... Ils leur ont déclaré que les Francs-Maçons desiroient de secourir leur Ville, en les priant de s'associer une personne du Magistrat municipal, dont le choix leur a été remis, de délibérer en commun sur l'emploi le plus efficace que nous pourrions faire de nos charités, & de nous faire part de leur avis le plutôt possible. Il leur a été recommandé de ne prendre en considération que ceux des nécessiteux du lieu, qui seroient privés de tout autre secours, & nommément de celui que le Bureau des Mines fournit aux Mineurs. Pour les mettre en état de mieux approfondir la matière par un essai, on leur a fourni pour cet effet quelques secours en argent. Ces secours joints à ceux dont on a fait mention ci-dessus, peuvent monter à 60 Ecus ; & les soussignés sont convenus de se cotiser pour cette petite somme, au cas que leurs projets ne rencontrassent point l'approbation des Freres.

Si au contraire ils daignoient remplir leurs espérances, les soussignés ne tarderont pas de rédiger un plan, dès que les informations nécessaires leur seront parvenues, & qu'ils seront assurés du montant des souscriptions. Ils remettront ce plan

ſous les yeux des Loges, & le porteront également à la connoiſſance des autres ſouſcrivans.

Ils conjurent par les devoirs de la Maçonnerie, & les Membres des Loges réunies, & les Freres hors de ces Loges, de vouloir bien leur communiquer par écrit leurs avis & leurs deſirs ſur la rédaction du projet qu'ils propoſent. Ils les ſupplient également de ne pas leur diſcontinuer leurs conſeils ſalutaires dans l'exécution des meſures qu'on aura priſes, & ils regarderont comme un avantage particulier d'être éclairés & guidés par tant d'hommes reſpectables & vertueux.

On ſuivra la même methode pour prouver aux Souſcrivans que leurs bienfaits ont été employés conformément à la pureté de leurs intentions. Les deniers ſeront adminiſtrés ſous les yeux des Maîtres, par les Députés ſouſſignés. Les Tréſoriers & les Secrétaires formeront un compte particulier de recette & de dépenſe relativement à cet objet, & ce compte ſera dépoſé ſur la table du premier Surveillant, pour que chaque Membre des Loges puiſſe en prendre connoiſſance. On le communiquera aux Freres ſouſcrivans, hors des Loges, le plus promptement poſſible.

Si quelques-uns de ces Freres pouvoient

trouver dans notre dessein un motif pour visiter nos Loges, ils seront reçus avec joie. Ils pourront suivre ainsi, avec encore plus de facilité, les mesures auxquelles ils auront bien voulu s'intéresser ; & ils procureroient aux Loges une satisfaction, qu'elles mettront au rang des récompenses les plus chéres de leur zéle.

Nous craindrions les justes reproches de nos Freres hors de Dresde, si nous ne les invitions à partager nos desseins. Liés par les mêmes devoirs, animés des mêmes sentimens, nous devons porter les mêmes fruits. Nous attendons la déclaration de ces respectables Freres, prêts, s'ils l'exigent, à étendre nos secours au-delà du triste objet de notre compassion. Nous n'y mettrons d'autre condition, sinon que les endroits de la Saxe, qu'on voudroit proposer pour cet effet, soient également nécessiteux, que les Freres d'ici témoignent en être satisfaits, & qu'en soudivisant nos bienfaits, nous ne leur ôtions point leur efficace.

Tels sont les projets que l'amour de l'humanité & le zéle pour notre Ordre nous ont inspirés.

Exposés aux yeux de nos Freres, puissent-ils remplir leurs ames de ce sentiment profond de compassion & de miséricorde qui nous pénétre ! Puissions-nous

avoir réussi à rendre à toute leur activité ces affections nobles & sublimes, que tout digne Maçon porte dans le cœur ! L'humanité souffrante & notre Ordre en ressentiroient également les effets.

Il est vrai qu'indépendamment des obligations de cet Ordre, plusieurs d'entre-nous ont donné à l'indigence des preuves convainquantes de leur bienfaisance, qu'ils sont encore tenus à des devoirs semblables & prêts à les remplir.

Mais cette considération même ne redouble-t-elle pas l'obligation, que le nom de Maçon nous impose? La calamité publique aura remué l'indifférent, touché le voluptueux & forcé l'avare par la crainte du deshonneur, de donner pour la première fois de sa vie. Il n'y aura point de Société, réunie par le hazard, par le plaisir, par les fonctions d'un même état, par les liaisons de la vie civile, ou par tel autre motif plus ou moins relevé, qui ne se croie obligée de recueillir quelque chose de son superflu pour les malheureuses victimes de la disette, & notre Ordre seul resteroit dans l'inaction ; lui, dont le véritable but ne tend qu'à la perfection de toutes les qualités sociales ? Loin de nous une dégradation pareille ! Qu'au contraire notre Ordre se distingue par des bienfaits plus du-

rables, & qu'il assure aux malheureux que nous pourrons secourir, & le soulagement du moment, & la certitude de le voir durer. Encore une fois, rappellons le souvenir de nos saints engagemens. Nous nous unîmes pour travailler à notre véritable bonheur; & où le trouverions-nous ce bonheur permanent & immuable, si ce n'est dans la pratique de toutes les vertus?

Voilà les vrais plaisirs dignes de tous nos vœux
La volupté par qui l'honnête-homme est heureux!
Gr.

Dresde, le 17 de Janvier 1772.

C. F. G.
Maître en Chaire.
H. Cte. de B.
F. G. F.
G. J.
P. F. T.
F. C. B.
F. D. H.
Trésorier.

O. F. de L.
Maître en Chaire.
C. G. B. de H.
J. E. de H.
F. Cte. de B.
J. D. M.
C. A. G.
Trésorier.

* * *

JE vous vois émus, mes Freres, (continue le Maître en Chaire.) Vous êtes touchés des maux & de la misére de nos déplorables Concitoyens, & votre silence éloquent me répond du succès de notre dessein.

Ne perdez point un moment pour l'exécuter: Quoi de plus important que de voler au secours de l'humanité souffrante!

„ Les deux Loges réunies passerent ensuite en des Chambres séparées, & peu de tems après la souscription pour les pauvres se trouva ratifiée par la signature de tous les Membres présens. Les Députés résolurent alors de faire imprimer à leurs dépens le présent Programme, dans la vue d'en faciliter la communication. "

„ Cette espèce de publication pourra lui procurer des Lecteurs, qui ne seroient pas de notre Ordre. En ce cas les Maçons osent se flatter, que la pureté de leur intention ne sera point méconnue. Ils sont très éloignés de s'attribuer plus de vertus, qu'aux Sages qu'ils revèrent hors de leur Ordre; mais leur langage devoit être conforme à leurs institutions; & si dans ces institutions il existe une obligation plus étroite à tout ce que la générosité & l'amour de l'humanité peuvent imposer, il devenoit nécessaire de rappeller cette obligation dans une occasion si importante. On s'étoit assemblé dans ce dessein. Un heureux succès a couronné nos efforts.

„ Si, plus heureux encore, le zéle qui nous anime, pouvoit engager d'autres que

nos Freres, à nous confier leurs charités & à nous charger de les comprendre dans nos distributions, les Maçons sentiroient tout le prix d'une confiance aussi touchante. Ce seroit pour eux la preuve la plus flateuse de l'approbation dont le Public auroit honoré leur entreprise; & leurs Députés ne craignent pas de contracter à la face de ce Public l'engagement le plus solemnel, que tout ce qui pourra leur être confié, sera administré avec l'exactitude la plus scrupuleuse, qu'on en rendra compte dans les feuilles hebdomadaires imprimées, & qu'ils auront sans cesse devant les yeux les devoirs, que la probité & la Religion prescrivent à de fideles Administrateurs du bien des pauvres.

LE Programme étoit déja terminé, lorsque les Députés, s'étant rassemblés le 24 de Janvier 1772, reconnurent que dès ce jour-même ils pourroient prendre plusieurs mesures effectives & jouir de la satisfaction d'en rendre compte au Public.

Ils avoient reçu une réponse de Mr. *Schwarz*, dont voici l'extrait :

EXTRAIT

De la réponse de Mr. *Schwarz* de *Johanngeorgenstadt*, adressée au *Frere* B.. datée du 15 Janvier 1772.

„ LA postérité surtout est dans un dan-
„ ger évident par les enfans de nos
„ pauvres, manquans d'instruction, d'ha-
„ bits & de nourriture. Pourrions-nous di-
„ riger nos vues sur un objet plus digne
„ de notre attention? J'ose croire, qu'avec
„ l'assistance divine, nous préviendrions ce
„ danger, en formant un établissement par-
„ ticulier pour environ 150 enfans de 4 à
„ 14 ans, garçons & filles, pauvres, mais
„ encore bien portans, & choisis sur le
„ grand nombre des enfans du lieu. Ces
„ enfans passeroient journellement trois
„ heures au moins à l'Ecole pendant les
„ mois présens, où nous luttons entre la
„ faim, le froid & la nudité. Nous leur don-
„ nerions à chacun, suivant leur âge, une
„ demi livre ou une livre de pain par jour,
„ de façon que dès à présent les filles fussent
„ obligées de gagner encore quelques fen-
„ nings en travaillant au fuseau. Les gar-
„ çons seroient employés vers l'Eté à quel-
„ que travail convenable Leurs parens se

„ trouveroient soulagés, & ces enfans du
„ moins seroient arrachés à leur perte. Il
„ nous faut 100 Ecus par mois, selon un
„ plan auquel nous travaillons. Mr. *Lom-*
„ *mer* en a procuré 40 pour l'entretien des
„ garçons, qu'il compte employer dans le
„ travail des mines. Mais outre les Mi-
„ neurs, il faut encore d'autres hommes à
„ la postérité, il lui faut aussi des meres
„ bien portantes......... Je suis trop timide
„ pour hazarder une priére. Cependant, rien
„ n'étant difficile à des ames nobles, rem-
„ plies d'un véritable patriotisme, je vous
„ prie, Monsieur, de recommander mes
„ idées à l'excèllente Société dont vous
„ nous promettez l'assistance dans nos cala-
„ mités."

Le Sr. *Lommer*, Maître des Mines, a écrit à-peu-près dans le même sens. L'un & l'autre avoient consulté le Sr. *Baumann*, Maître des Postes & Juge de la Ville de *Johanngeorgenstadt.*

Au reste, les Souscriptions, dont on étoit assuré le 24 Janvier, montoient déja à 400 Ecus. Plusieurs contingens avoient été fournis sur le champ. Quelques personnes, qui ne sont pas de l'Ordre, & jusqu'à des femmes, dont nous révérons la bienfaisance, & qui voudront bien recevoir ici l'hommage de notre gratitude; avoient

avoient adressé des libéralités aux Maçons. Le tout formoit déja un petit fond comptant, & les Députés crurent qu'il ne leur étoit point permis, de le laisser inutile, ni de différer les secours effectifs, jusqu'à ce que la Souscription étant entièrement terminée, on pût juger du total. Ils résolurent :

1°. D'accorder le Supplément de 60 écus par mois, nécessaire pour l'éducation & l'entretien de 150 enfans de Pauvres à *Johaangeorgenstadt*, déduction faite des 40 Ecus, que fournit le Sr. *Lommer*.

2°. De nourrir journellement dans le même endroit 90 pauvres, de ce qu'on appelle ici la *Soupe Dauphinoise*, pour laquelle on enverra du Seigle en grain, & le montant du reste de la dépense en argent. En comptant une livre de farine de Seigle pour la nourriture journaliere de trois personnes, cet objet a été évalué a environ 110 Ecus par mois.

3°. De pourvoir les malades du même lieu de médicamens & d'alimens plus analogues à leur foiblesse; objet pour lequel ils destinèrent 50 Ecus par mois.

4°. 100 Ecus furent départis pour la *Haute Lusace*, & l'on écrivit à Mr. *de Schœnberg*, *Landes-Hauptmann*, pour le prier d'indiquer la maniere la plus utile de les employer.

5°. Toutes ces sommes furent assurées aux intéressés respectifs pour l'espace de six mois, à compter du premier de Février jusqu'à la fin de Juillet. L'envoi des grains pour *Johanngeorgenstadt*, ainsi que celui de l'argent, nécessaire pour le payement des fraix de transport, mouture, accises, beurre, sel, &c., se fit sur le champ.

Les Députés n'osérent alors porter leurs assignations plus loin. Mais peu de jours après de nouvelles *Souscriptions* les mirent en état d'étendre les bienfaits des *Souscrivans*, & Mr. *Schwarz* leur ayant fourni des Mémoires plus détaillés, on convint, le 9 de Février, des mesures suivantes.

1°. De porter à 200 le nombre des enfans, à l'entretien & à l'instruction desquels il seroit pourvu à *Johanngeorgenstadt*, de façon qu'il y auroit plusieurs Maîtres d'Ecole payés pour le compte des *Souscrivans*, & qu'au sortir de l'Ecole les enfans se présenteroient chez Mr. *Schwarz*, qui leur feroit distribuer alternativement un jour du pain, & le jour suivant de la farine pour la *Soupe Dauphinoise*. Celles des filles, qui pourroient travailler au fuseau, y seront tenues, & tous les enfans qui auroient mandié, ou qui se montreroient incorrigibles dans le vice, seront exclus de ces bienfaits. Cet article fut estimé à 140

Ecus par mois. Les enfans dont le Bureau des Mines a soin, ne sont point compris dans cet arrangement.

2°. Au lieu de 90 pauvres qu'on avoit d'abord compté de nourrir de la *Soupe Dauphinoise*, on distribueroit une demi livre de farine par jour à 125 jusqu'à 130 peres de famille, pour en preparer ladite soupe chez eux; objet pour lequel on destina de même 140 Ecus par mois.

3°. La somme de 50 Ecus assignée par mois pour les besoins de la maladie, seroit augmentée à proportion de leur nombre, si par malheur celui-ci venoit à s'accroître vers la saison pluvieuse.

4°. On formeroit dans un autre endroit des Montagnes, un établissement pour 100 enfans, pareil à celui qui a été énoncé à l'Art. I. Le choix de l'endroit, ainsi que la direction de l'établissement, seroit remis aux soins éclairés de S. Excellence Mr. le Landes-Hauptmann Comte de *Solms*, qui voudroit bien s'en charger. Cet article est de 70 Ecus par mois.

5°. Les 100 Ecus par mois, applicables au soulagement d'un endroit de la *Haute-Lusace*, restèrent commis aux soins de Mr. le Landes Hauptmann *de Schœnnberg*, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Quoique la somme des *Souscriptions* passât déjà 550 Ecus par mois, les Députés

n'en crurent pas moins devoir se borner pour le moment aux assignations ci-dessus & réserver l'excédent des *Souscriptions* pour des cas imprévus. Mais si de nouvelles accessions les mettoient en état d'étendre de plus en plus les établissemens subsistans sans préjudice de leur solidité, & d'en former de nouveaux également stables, ils ne différeroient pas un instant de remplir un devoir aussi sacré.

Puisse la Providence continuer de répandre ses bénédictions sur une entreprise, de laquelle tout intérêt personnel est banni, & dont l'amour de l'humanité & la miséricorde sont les seuls mobiles!

REQUÊTE AUX DAMES,

Par les pauvres Enfans des Montagnes, qui travaillent au fuseau, présentée par les Francs-Maçons de Dresde.

DE notre innocente carrière
La famine abrégeoit le cours,
A peine ouverts à la lumiere
Nos yeux alloient se fermer pour toujours,
Quand du fond de leur Sanctuaire,
Vos Amis, vos Parens, vos Epoux généreux,
En écartant pour nous ce voile redoutable,
BELLES, qui vous sépare d'eux,
Oserent élever une voix secourable.
On applaudit à leur effort;
Qui prêche les vertus est toujours sûr de plaire;

Le public attendri bientôt avec transport
Accomplit l'œuvre salutaire.
Nos mains, dont encore hier nous creusions nos tombeaux,
Ont déjà repris les fuseaux.
De nos foibles talens nous vous offrons l'hommage,
BELLES, ornez-en vos appas;
Nous ne vous embellirons pas;
Vous embellirez notre ouvrage.
Acceptez le marché que nous vous proposons,
Que vos bienfaits raniment l'industrie!
Vous recevrez de nous des Blondes, des Pompons,
Et vous nous donnerez la vie.
Ah! si pour finir nos malheurs
La pitié s'associe aux charmes,
Sans craindre désormais le retour des allarmes,
Nous aurons vu tarir la source de nos pleurs!

On ose se flater que les Dames de Dresde n'ignorent pas l'entreprise des Francs-Maçons pour les pauvres des Montagnes, & qu'elles l'honorent de leur approbation.

La *Souscription Maçonnique*, jointe aux subventions charitables de plusieurs personnes hors de l'Ordre, a produit successivement des fonds suffisans pour porter depuis le premier d'Avril à 675, le nombre des enfans qu'on fait élever.

De ces enfans les uns filent, les autres travaillent au fuseau, & d'autres encore sont appliqués à divers ouvrages. Le Sr *Schwarz*, à *Johanngeorgenstadt*, toujours industrieux pour le bien des pauvres, a représenté la nécessité de procurer quelque débit aux

Blondes qu'il fait fabriquer par les jeunes filles de cet endroit. Voici ce qu'il mande en dernier lieu :

J'ai ſurmonté quelques oppoſitions, que j'ai trouvées d'abord de la part des Marchands en dentelles, & que pour le moment ils ont bien voulu ſacrifier au bien général. Après avoir été depuis un an un mandiant public pour les pauvres, je deviens enfin Marchand de dentelles pour eux. J'avois bien craint ce métier, mais l'affection pour mes innocentes ouailles l'emporte. Je m'en charge puiſqu'il le faut, & je fais gloire d'avoir les Dames de Dreſde pour mes chalandes. Je n'offre pas la première qualité en tout genre. Mais en revanche je fais de bons prix. Voici mes échantillons de Blondes. Si le choix que les Dames voudroient en faire pouvoit ſe borner à dix ou douze deſſeins, elles en ſeroient mieux ſervies, puiſque le travail de mes petites ouvriéres en ſeroit plus parfait.

Les Francs-Maçons non moins flattés que Mr. *Schwarz* de pouvoir offrir aux Dames de Dreſde une occaſion ſi favorable d'exercer la ſenſibilité de leurs belles ames, prendront la liberté de leur faire préſenter par des gens ſûrs les échantillons en queſtion, avec une feuille de ſouſcription. Ils ſupplient celles qui voudront les honorer de leurs Commiſſions :

1°. De marquer sur la feuille de souscription leur *nom*, le *numero* de l'échantillon qu'elles auront choisi, & l'*aunage* qu'elles demandent;

2°. Le prix juste de l'aune de Dresde étant énoncé auprès de chaque *numero* des Blondes, les Dames voudront bien exprimer à côté de leur signature, si elles sont intentionnées de payer d'avance, soit pour la moitié du prix de leur commission, ou si elles ne veuillent payer qu'en recevant la Marchandise. Le choix est entierement à leur volonté. Le Sieur *Hess*, Maître d'Hôtel de l'Electeur, Trésorier de la Loge *aux trois Glaives*, fournira des reçus de ce qui aura été payé d'avance; & les Dames auront la bonté de les rendre, lorsque la Marchandise leur sera livrée.

3°. Comme il n'y a actuellement ici qu'une seule carte d'échantillons, les Dames ajouteront un nouveau prix à leurs bienfaits, s'il leur plaît de ne retenir la feuille de souscription qu'autant de tems qu'il en faudra pour régler leurs commissions, ou pour la faire voir aux personnes qu'elles daigneroient y intéresser. En tout cas l'homme qui la présente viendra la reprendre à l'heure que les Dames voudront bien lui faire indiquer.

4°. La Marchandise sera livrée successi-

vement à mesure qu'elle pourra être terminée & selon l'ordre des souscriptions. Les Francs-Maçons députés pour les pauvres, répondent de l'exactitude des fournitures. Heureux s'ils peuvent faire agréer aux Dames l'hommage pur & respectueux, que tout bon Maçon ne cesse de rendre au plus bel ouvrage du Suprême Architecte de l'univers, à la vertu unie aux graces & aux attraits. Dresde, le 31 de Mars 1772.

Il semble que Cicéron ait voulu désigner les Francs-Maçons, qui pensent & agissent comme ceux de Dresde, & tant d'autres, quand il a dit : *Omnium Societatum nulla præstantior est, nulla firmior, quàm cùm viri boni, moribus similes, sunt familiaritate conjuncti.*

A Brunswick, ils font élever des jeunes gens, à qui ils donnent les meilleurs Maîtres pour les Sçiences les plus utiles.

En Suéde, ils ont fondé un Hôdital pour les enfans trouvés.

En Courlande, ils ont acquis une vaste maison, où ils forment une Bibliothêque publique de onze mille volumes.

Personne n'ignore les grandes charités que font les Loges d'Angleterre ; & l'on sait que celles d'Hollande sont occupées d'un projet d'établissement dont la réussite espérée sera aussi bien propre à faire respecter

& à étendre un Ordre, qui ne se propose pour but que le bien & l'avantage de l'humanité.

CHAPITRE V.

Origine de la Franc-Maçonnerie.

POur donner une juste idée de la Franc-Maçonnerie, venons à son origine. Dès la création du monde, il y eut des adorateurs du vrai Dieu, des hommes fidéles à sa Loi, religieux observateurs du culte qui lui est dû, respectueux & obéissans envers leurs supérieurs, charitables envers leur prochain, ennemis du vice, aimant & pratiquant la vertu : il y eut, dis-je, de tous tems, de ces hommes aimés & chéris de leur Créateur & admirables à tout l'univers : il y eut par conséquent des Francs-Maçons depuis la création du monde, ou, pour parler plus justement, depuis la création des Anges. Car je n'avilirois point la gloire du grand Saint Michel, si je disois, à l'honneur des Francs-Maçons, que ce Prince de la Milice Céleste, mérita par sa fidélité à son Dieu, le titre de sublime Grand-Maître de la premiere Loge des Francs-Maçons.

On ſait qu'après le Fratricide de Caïn, les deſcendans de Seth furent les héritiers de la piété de leur pere & le peuple chéri de Dieu, & que pour le ſervir plus ſurement, ils s'aſſemblèrent à l'écart des méchans, rendant à leur Créateur le culte qui lui eſt dû, & vivant dans la plus parfaite charité. C'étoient de vrais Francs-Maçons.

Le nombre des enfans de Dieu, des vrais Francs-Maçons, diminua bientôt par leurs alliances avec les enfans des hommes : ce qui porta le Dieu qu'ils avoient oublié en abandonnant la vraie Franc-Maçonnerie, à les faire périr par un Déluge univerſel. Mais Noë & ſes enfans étoient de vrais Francs-Maçons, ils furent trouvés juſtes aux yeux du Créateur, qui les ſauva du naufrage univerſel, où périrent les mauvais Maçons.

Les enfans de Noë ne perſévérèrent pas tous dans la vraie Franc-Maçonnerie. Les deſcendans de Cham, infidéles aux promeſſes de Dieu, & rebelles à ſa Loi, craignant un ſecond Déluge, commencèrent à bâtir la fameuſe Tour de Babel, eſpérant par là de ſe ſouſtraire à ſa vengeance. C'étoient de mauvais Maçons, leurs travaux furent confondus, & il durent abandonner leur mauvaiſe Maçonnerie.

Les vrais ſerviteurs de Dieu lui reſtè-

rent fidéles ; ils prirent le nom de *Maçons*, par allusion aux travaux de la Tour de Babel, & ils y ajoutèrent celui de *Francs* ou *Libres*, pour se distinguer des mauvais Maçons rebelles à leur Dieu, que l'ambition & l'impiété ont divisés. Voilà donc la vraie origine des Maçons-Libres, ou Francs-Maçons, ou Bons-Maçons.

Lorsque j'ai dit plus haut que la Franc-Maçonnerie tire son principe au moins du commencement du monde, il faut remarquer qu'on doit distinguer deux sortes de Franc-Maçonneries. Les Esprits Célestes, les Saints & Saintes qui jouissent de la béatitude éternelle, les Fidéles, tant avant qu'après la venue du Messie ; enfin tous les Chrétiens de l'un & de l'autre sexe, servant fidélement Dieu, soumis aux Princes, aimant leur prochain, comme sa Loi l'ordonne, fuiant le mal & s'exerçant à la vertu, sont tous autant de vrais Francs-Maçons, puisqu'ils travaillent tous au même édifice du Souverain Maître. Voilà donc bien des Francs-Maçons ! Et de tous ceux qui jusqu'à présent avoient en horreur le le nom même de Franc-Maçon, doit-il y en avoir un seul qui ne se glorifie point de l'être ?

Voilà ce que j'appelle *la Franc-Maçonnerie fondamentale*, qui a existé depuis la

création du monde, & qui doit durer éternellement.

Si quelques Francs-Maçons de cette première eſpéce lient entre-eux une Société d'amis choiſis, pour pratiquer plus particulierement cette charité & amitié fraternelle, ſans manquer d'ailleurs au reſte des hommes; s'ils s'appliquent à des Ouvrages innocens & analogues aux Vertus, pour s'en imprimer d'autant mieux les leçons & la pratique; s'ils ont des marques & des ſignes ſecrets & allégoriques à leur Société, pour reconnoître ſurement leurs Freres & les ſecourir plus intimement; c'eſt préciſément cette ſeconde eſpéce de Franc-Maçonnerie dont il s'agit ici, & qui eſt fondée & dépendante de la première.

Je dis donc que c'eſt à juſte titre, ſelon la tradition conſtante & univerſelle de toutes les Loges, qu'on doit placer la principale époque de cette Société au tems de la diviſion des mauvais Maçons de la Tour de Babel; puiſque c'eſt vraiment alors qu'on a donné à cette Société le nom de Franc-Maçonnerie. Ils inſtituérent dès lors des ſignes analogues à leurs Ouvrages, ils réglèrent la maniere de travailler ſelon l'art des Bons-Maçons, & allégoriquement aux Vertus qui rendent l'homme fidéle à ſon Dieu, obéiſſant à ſes Supérieurs & bien-

faiſant envers ſon prochain : ce qui eſt, comme nous l'avons vu, le vrai but de leurs exercices & de leurs travaux. Les ſignes fondamentaux des Francs-Maçons ont toujours été les mêmes : on les a multipliés dans la ſuite à l'infini, toujours analogues aux travaux des Maçons, & aux Vertus qui perfectionnent l'honnête-homme.

CHAPITRE VI.

Perſécutions & progrés de la Franc-Maçonnerie.

LA Franc-Maçonnerie a toujours ſubſiſté depuis cette inſtitution. Elle a fait plus ou moins de progrès dans tout le monde juſqu'à préſent, malgré les perſécutions qu'elle a ſouffertes en tous tems. Les Princes & les Magiſtrats ont pourſuivi les Francs-Maçons, comme des traitres à la patrie, comme une Société dangereuſe à l'Etat, tendante à la plus affreuſe liberté, deſtructrice de toute ſupériorité & ſubordination, & comme voulant procurer l'égalité entre tous les hommes, en aboliſſant toutes les Puiſſances humaines. C'eſt encore l'idée dont quelques-uns ne peuvent ſe déſabuſer au ſujet de cette Société. Mais depuis que preſque tous les Souverains,

ſoit par ſureté pour leurs Etats, ſoit par zéle pour la Franc-Maçonnerie, ont daigné honorer cet Ordre, en s'y faiſant recevoir, ils n'ont plus héſité de s'en déclarer les membres & les protecteurs. Ils ne croient point avilir leur Majeſté, en ſe trouvant avec leurs plus fidéles ſujets, & les honorant du doux nom de Freres. Ils ſe glorifient même de porter le tablier de Franc-Maçon, & de préſider à leurs ouvrages.

Pluſieurs Evêques & quelques Souverains Pontifs, ſans doute par zéle pour la pureté de la Religion & des bonnes mœurs, ont attaqué les Francs-Maçons, comme violemment ſuſpects d'héréſie, d'impiété & de ſacrilège, ils ne les ont cependant jamais condamnés formellement & juridiquement; mais dès qu'ils ont connu le bien-être & le vrai but de cette Société, en ſe faiſant eux-mêmes Francs-Maçons, ils en furent les appuis & les défenſeurs. Pluſieurs Papes, une infinité d'Evêques, &, à leur exemple, des Religieux & des Eccléſiaſtiques ſans nombre, n'ont point rougi de manier la Truelle de la Franc-Maçonnerie, ſuivant en cela un grand Docteur de l'Egliſe, qui dit: (a) *Batiſſons dans nos cœurs,*

(a) Ædificemus, & noſmetipſi in corde noſtrò & faciamus domum quò veniat ille & doceat nos & colloquatur nobis. *Auguſt. Tract.* 7 *in Joan.*

& faiſons-lui (au Seigneur) *une demeure dans laquelle il vienne converſer avec nous & nous inſtruire.*

Enfin, la plupart de ceux qui ne ſont pas Francs-Maçons, en connoiſſent ſi peu le prix, qu'ils ne ſe font pas un ſcrupule de les accuſer des crimes les plus infames, qu'on doit avoir honte de nommer. Des Supérieurs ont deffendu à leurs Sujets de fréquenter les Francs-Maçons & leurs Loges; des parens ont fait de terribles menaces à leurs enfans à ce ſujet ; pluſieurs ont rompu avec leurs amis, parce qu'ils étoient Francs-Maçons: à la fin, des uns & des autres, ceux qui ont eu le bonheur d'en connoître la vraie lumiere, n'ont pas différé par leur exemple, leur autorité & leurs conſeils, de les obliger, de les conduire & de les engager dans cette Ecole de toutes les Vertus.

Bien des Directeurs & des Paſteurs zélés, ne connoiſſant de la Franc-Maçonnerie que les préjugés publics, à l'article de la mort de leurs pénitens qu'ils ſavoient être Franc-Maçons, ont tenté en vain de leur arracher le moindre repentir d'avoir été de cette célèbre Société. Tous, ſans exception d'un ſeul, tant pendant leur vie, qu'au moment le plus ſérieux de la mort, tous ont fermement & ſérieuſement atteſté l'innocence

de la Franc-Maçonnerie, & ne se sont jamais repentis que d'avoir été peu exacts observateurs de ce qu'elle enseigne.

Tant de personnes d'une probité universellement reconnue, tant d'Ecclésiastiques des plus exemplaires & de tous les Ordres, tant de Princes & de Magistrats irréprochables, se font honneur d'être Francs-Maçons, qu'on ne peut plus douter de la bonté de cette Société.

Une idée si sublime de la Franc-Maçonnerie, surprendra sans doute le vulgaire, qui jusqu'ici n'a conçu que du mépris, ou tout au moins de l'indifférence, de cette Société. Il restera peut-être encore quelques incrédules, mais ce sera de ces esprits qui ne veuillent jamais entendre d'autre raison que la leur, & que les préjugés opiniâtres aveuglent. S'ils veuillent se dépouiller de leurs injustes préventions, s'ils n'apperçoivent pas le bien que la Franc-Maçonnerie procure, parce qu'ils ne la connoissent pas, ils doivent donc par la même raison désister de leurs accusations chimériques & téméraires, & avoüer qu'il n'y a aucun mal, ou tout au moins qu'ils n'y en connoissent pas.

CHAPITRE VII.

Sujet d'un Procès à l'occasion du Service de Monsieur Duveney.

JE crois devoir rapporter ici un petit différent survenu entre Monseigneur l'Evêque de Toul, & les Francs-Maçons, qui vient d'être recemment terminé à l'appaisement de ces derniers. Ce qui fait voir que s'il reste encore quelques préjugés contre cette Société, on fait aussi d'une autre part lui rendre la justice qui est dûe à son innocence. Voici le fait.

Monsieur Duveney, ancien Curé de Couvas, ayant malheureusement péri à Plombiéres le 25 Juillet 1770, plusieurs Sociétés s'empressérent d'honorer sa mémoire en faisant célébrer des Services pour le repos de son ame, en l'Eglise Paroissiale de Lunéville. Les Francs-Maçons, dont il étoit ami & associé, voulant également témoigner le regret qu'ils avoient d'avoir perdu un Confrere aussi respectable à tous égards, s'adressérent au Sieur Curé de Lunéville, pour l'engager à célébrer un Service Solemnel en mémoire de Monsieur Duveney. Sur la promesse qu'en fit le Curé, les Francs-

Maçons firent faire des billets d'invitation analogues à la Franc-Maçonnerie, pour avertir les Confreres de se rendre à l'Eglise au jour indiqué; mais quelle dût être leur surprise lorsqu'ils arrivèrent à l'Eglise, au lieu de trouver tout préparé pour célébrer le Service, ils ne trouvérent personne; le Sieur Curé de Lunéville avoit donné des ordres contraires, & dit qu'il ne feroit aucun Service pour les Francs-Maçons. On porta plainte à Monseigneur l'Evêque de Toul, qui fit la réponse suivante.

A Moselli le 13 Août 1770.

MOnsieur le Curé, Monsieur, a très-sagement fait de refuser le Service que vous lui avez demandé, en conséquence du billet d'invitation orné d'emblêmes d'une Société de Franche-Maçonnerie : c'est donc une invitation de Loge qui eût flétri la réputation du mort, si on eût acquiescé à ce jeu de Religion; si M. Duveney étoit de cette Société, je suis faché pour lui qu'il n'en ait pas fait pénitence avant sa mort, & vous m'affligez beaucoup en m'apprenant qu'elle existe à Lunéville. Le Pape Benoit a proscrit ces Associations, je me garderai bien de les approuver. Si même vous entrepreniez le

parti de porter cette affaire en justice, je me rendrai parti, pour venir à l'appui de M. le Curé, auquel j'écris de me marquer les suites de cette scène indécente, & aussitôt, Monsieur, j'en porterai mes plaintes à M. le Chancelier, en lui envoyant & votre lettre & votre billet d'invitation. Je ne vous conseille pas d'en courir les risques, parce que vous vous attireriez du désagrément. Je vous déclare même que je supprimerai votre Congrégation, si j'apprens qu'elle soit composée de Freres-Maçons. Sans en savoir les secrets, je suis assuré qu'on y est lié par un serment défendu par la Loi divine; & sur ce rapport, cette Société est réprouvée, puisqu'elle n'admet des membres que par un premier péché mortel qui les damne évidemment, tant qu'ils persévéreront dans une Société pareille; & aucun Confesseur ne peut les absoudre, qu'ils n'y aient renoncé pour toujours, & n'aient fait pénitence du crime qu'ils ont commis en y entrant. Je souhaite, Monsieur, que vous fassiez connoître à vos Associés ma façon de penser là-dessus; comme votre premier Pasteur, il est de mon devoir de vous ouvrir les yeux sur ce desordre. Je ne pensois pas qu'il existât dans mon Diocèse. Vous m'avertissez par la confidence que vous me faites de l'obligation où je suis de préve-

nir ſans délai mes Diocéſains contre cette damnable pratique ; & je ſuis honteux pour les Religieux qui ont célébré des Meſſes, à l'occaſion de ce Service que vous vouliez faire, s''ils ſe ſont rendus ſur cette ſcandaleuſe invitation, & dans la forme de billet que vous m'envoyez. Je garde, Monſieur, copie de la Lettre, pour faire face à tout ce qui pourra s'enſuivre. Si vous perſiſtez à donner de l'éclat à cette affaire, il en réſultera un grand bien, mais vous ne m'imputerez pas les déſagrémens perſonnels qui pourroient en revenir. M. Duveney avoit reçu les ſecours du Clergé. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

Claude Drouas, *Ev. C. de Toul*

RÉPONSE.

Monseigneur,

Nous avons vu par la réponſe dont il vous a plu honorer Mr...... le 13 de ce mois, combien vous êtes prévenu contre les Francs-Maçons. Si nous n'étions pas intimement perſuadés de la pureté de nos ſen-

timens & de l'exactitude de nos devoirs tant envers la Religion qu'envers l'Etat, nous n'aurions jamais entrepris de justifier notre conduite & nos usages, que vous regardez injustement comme une pratique damnable. Vous nous eussiez vû au contraire entierement soumis à vos décisions & humiliés devant celui qui nous eut justement condamnés. Mais, Monseigneur, loin d'être seulement forcés à nous justifier, nous sommes obligés de demander Justice. La Lettre que vous avez écrite est devenue publique, personne n'ignore aujourd'hui votre façon de penser à notre égard, & combien elle doit influër sur l'opinion d'un public, souvent crédule, & qui loue toujours les gens ou les blâme avec la même indifférence. L'obligation dans laquelle nous sommes de maintenir notre réputation, à l'abri même des plus légers soupçons, nous autorise à dévoiler la vérité, & à faire voir au public avec quelle partialité & quelle injustice vous nous avez jugés.

Premièrement, Monseigneur, avant de condamner les gens d'un ordre ou d'une Société quelconque, il faut, de toute nécessité, avoir connoissance de leurs mœurs, leurs usages, leurs principes & leur doctrine. Vous avez avoüé dans votre Lettre

ignorer les ſecrets de la Franc-Maçonnerie, & c'eſt de ces mêmes ſecrets que dépend la connoiſſance néceſſaire pour nous juger. Pourquoi donc, puiſque vous n'avez pas cette connoiſſance requiſe & néceſſaire, prétendez-vous nous damner. Monſeigneur, ſoyez votre juge, conſultez le bon ſens & la raiſon, & vous verrez qu'il ne faut jamais condamner les gens à l'étiquette du ſac. D'ailleurs, la Loi de l'Evangile qui nous preſcrit la charité, défend de juger avant le tems. Jeſus-Chriſt a dit : *Nolite antè tempus judicare, quo enim judicio judicaveritis, judicabimini.* Gardez-vous de juger avant le tems, parceque comme vous jugerez, vous ſerez jugés.

Vous dites être aſſuré qu'on eſt lié à cette Société par un ferment défendu par la Loi divine. Cette même Loi divine que vous citez mal à propos, défend, il eſt vrai, de jurer en vain ; mais qui vous a dit que nous jurons en vain, & que le ferment que nous faiſons n'eſt qu'un péché mortel qui nous damne évidemment? Les Francs-Maçons, Monſeigneur, ne font d'autre ferment que celui d'être honnêtes & vertueux, fidéles à la Religion qu'ils profeſſent & à l'Etat dont ils ſont membres. Ils promettent d'exercer la charité envers leurs ſemblables, & de ne jamais les condamner ſans con-

noiſſance de cauſe. Jugez ſi ce ne ſont pas lès engagemens que doit contracter tout bon Chrétien Catholique, Apoſtolique & Romain.

Selon vous, le Pape Benoit XIV, a défendu ces ſortes d'Aſſociations. Il eſt certain que ſi ce Pape, d'heureuſe mémoire, eût fait quelques Bulles ou Décrets pour annuller l'Ordre des Francs-Maçons, comme vicieux dans leurs principes & contraire à la pureté des mœurs & à la Religion des Fidéles Chrétiens, qu'il ne l'auroit fait qu'avec l'autorité de l'Egliſe entière, & après avoir rigoureuſement examiné la doctrine & les uſages de cette Société, & non ſans avoir connu ſes ſecrets. Nous ignorons ce qu'il a fait par rapport à nous : mais telles que ſoient ſes Déciſions à notre égard, ſes Bulles ou Décrets n'ayant été ni publiés ni autoriſés en France, vous devez, ainſi que nous, les regarder comme non avenus. D'ailleurs, les Parlemens, toujours ſoigneux & attentifs à veiller au bien de l'Etat, n'auroient pas ſouffert qu'une Société de réprouvés (ainſi qu'il vous plaît à tort de la nommer) s'établît dans le Royaume. Ils auroient agi avec les Francs-Maçons comme ils ont fait à l'égard des Membres des autres Sociétés qui ſe ſont trouvées répréhenſibles, avec la juſtice & l'équité

qu'exige le devoir de leur état, le respect dû à la religion & la sûreté de la nation, dont les intérêts leur sont confiés. Ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils n'ont pas cru devoir censurer notre conduite irréprochable à tous égards, & taxer, ainsi que vous l'avez fait, nos usages (que vous ignorez) être une pratique damnable.

L'approbation que vous avez donnée au Sieur Jadot, Prieur & Curé de Lunéville, qui nous a refusé de célébrer dans son Eglise Paroissiale, un Service, pour honorer la mémoire du Sieur Duveney, son Confrère & le nôtre, n'est qu'une suite injuste de votre façon de penser à notre égard. Il a bien fait, dites-vous, de nous refuser, parce que l'invitation du Service avoit été faite *en conséquence d'un billet orné d'emblêmes d'une Société de Franche-Maçonnerie*; vous ajoûtez ensuite : *C'est donc une invitation de Loge qui eut servi à flétrir la réputation du mort, si on eut acquiescé à ce jeu de Religion.* Voilà, Monseigneur, pour un Pasteur éclairé, tel que vous devriez l'être, une conséquence bien peu juste. Quoi! parce que les Francs-Maçons font faire des billets d'invitation pour remplir un acte public de Religion, vous supposez que c'est pour faire une invitation de Loge? Depuis quel tems n'est-il donc permis de faire des

billets d'invitation pour se rendre à l'Eglise, n'est-ce pas un usage commun par-tout le Royaume ? Nos billets, dites-vous, ont une forme particulière, dont l'emblême vous est inconnu ; doivent-ils être pour cela marqués au coin du scancale & de l'impiété ? Non, Monseigneur, ils étoient uniquement faits pour faire connoître que c'étoit nous qui faisions faire le service. D'ailleurs les Francs-Maçons n'ignorent pas plus que vous le respect qu'on doit aux lieux Saints, destinés à rassembler les Fidéles Chrétiens. Vous seul avez osé les soupçonner d'avoir voulu profaner le Temple du Seigneur. Vous leur devez en conséquence une réparation authentique & proportionnée à l'outrage & à l'opprobre dont vous avez voulu les couvrir. Vous étes faché de ce que M. Duveney n'ait pas fait pénitence avant sa mort d'avoir été Franc-Maçon. Vous seul, Monseigneur, versez des larmes sur un péché qu'il n'a jamais commis. Si vous eussiez connu comme lui l'innocence de nos mœurs, la décence & l'honnêteté qui regne dans nos assemblées, vous auriez vu qu'il n'eut que lieu de s'en glorifier toute sa vie, & vous auriez desiré d'être admis parmi nous.

Convenez, Monseigneur, pour l'honneur de vos décisions apostoliques, que

votre Religion a été surprise, & que les Francs-Maçons, loin d'avoir mérité votre réprobation, doivent être considérés comme les brebis les plus chéries de votre troupeau. Il est non-seulement de la grandeur d'ame d'un Pasteur, Chef de l'Eglise, tel que vous l'êtes, de se rétracter, lorsque par l'ignorance ou autrement il est tombé dans l'erreur; mais c'est le devoir d'un vrai Chrétien. Vous considérant comme tel, nous avons bien lieu d'espérer qu'il vous plaira annoncer au public que vous avez changé de façon de penser à notre égard; ordonner ensuite au Sieur Jadot, Curé de Lunéville, d'annoncer à haute & intelligible voix, à l'issue de la Messe paroissiale, la célébration du Service demandé par les Francs-Maçons, en mémoire de M. Duveney qui l'étoit aussi.

Ce faisant, Monseigneur, vous rendrez le calme & la tranquillité à nos consciences allarmées. Vous nous ouvrirez le chemin au tribunal de la pénitence que vous nous avez fermé en défendant aux Confesseurs de votre Diocèse de donner l'absolution aux Francs-Maçons. Vous ferez de plus cesser le scandale public occasionné par ce refus qui nous a été fait. En conséquence de cette justice que vous nous devez, nous ne cesserons d'invoquer le Dieu

Tout-puiſſant qu'il daigne répandre ſur vous la lumière de ſon eſprit, vous accorder ſa ſainte bénédiction, & vous rendre un jour digne d'être Franc-Maçon.

Nous ſommes, avec reſpect, Monſeigneur, de votre Grandeur Epiſcopale, les très-humbles & très-reſpectueux ſerviteurs.

L∴ V∴ F∴ M∴.

Le procès ayant en conſéquence été formé & conduit dans toutes les régles de juſtice, les Francs-Maçons ſe confiant dans l'intégrité de leurs Juges & dans la bonté de leur cauſe, en attendoient la déciſion la plus avantageuſe. Cependant il plût à la Cour d'impoſer ſilence aux deux partis, enjoignant à Monſeigneur l'Evêque de Toul de ne plus inquiéter les Francs-Maçons, & ordonnant au Sieur Jadot, Curé de Lunévile, de célébrer le Service demandé par les Francs-Maçons, en mémoire de Monſieur Duveney, & à ceux-ci de ceſſer toutes procédures à ce occaſionnées. Ainſi tout fut appaiſé & terminé.

Quoique les Francs-Maçons n'euſſent point obtenu une ſentence abſolue en leur faveur, ils ne ſont pas moins ſatisfaits & glorifiés d'avoir obtenu ce qu'ils demandoient. Ils ſont trop fidéles ſujets & trop

respectueux diécésains, pour demander davantage d'un Prélat très-respectable, malheureusement prévenu par de mauvais préjugés desquels ils furent contraints de se justifier.

Ils continuent donc de travailler à la Franc-Maçonnerie avec d'autant plus de zéle & de satisfaction, que plusieurs grands Princes, plusieurs Evêques, & quantité d'illustres Magistrats, tant en France que dans tous les autres Royaumes, s'empressent tous les jours d'illustrer cette vertueuse Société par leur présence & leurs soins particuliers.

CHAPITRE VIII.

Réponses aux objections contre la Franc-Maçonnerie.

PREMIERE OBJECTION.

Sur le serment.

AVant d'entrer dans le détail des travaux Francs-Maçonniques, il me reste à débattre plusieurs objections des ennemis de cette Société. Je me contenterai de répondre aux principales. La première est au sujet du prétendu Serment des Francs-

Maçons. Je le donnerai exactement comme je l'ai copié du Livre que j'ai trouvé, & tel que je l'ai vu exhiber dans toutes les réceptions des Loges que j'ai fréquentées.

SERMENT,

OU PLUTOT, PROMESSE DES FRANCS-MAÇONS.

Je promets en honnête homme, & sur ma parole d'honneur, de garder exactement les secrets des Francs-Maçons & de la Franc-Maçonnerie, qui me seront confiés. Je promets de même d'être bon Franc-Maçon, & sage observateur des Régles de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire, fidéle au Tout-puissant, soumis à mon Prince & à tous mes Supérieurs, & charitable envers mon prochain, surtout envers mes Freres, autant qu'il sera en mon pouvoir.

Beaucoup de monde s'écrie contre le serment des Francs-Maçons, faute de le connoître. *Les Francs-Maçons*, dit-on, *n'ont pas le pouvoir de le recevoir, non plus qu'un particulier de l'exhiber; & de plus, on ne sait pas à quoi l'on s'engage.* On conclut de là que *ce serment est illicite & invalide.*

Je demande d'abord ce que c'est qu'un serment? Et je conclurai volontiers avec les Anti-Francs-Maçons, si l'on peut prouver qu'ils font un serment proprement dit.

Un serment proprement dit, est une pro-

meſſe ſolemnelle, en foi de quoi on prend Dieu à témoin. Il n'eſt rien de cela dans l'obligation des Francs-Maçons, qui n'eſt qu'une ſimple promeſſe, ſans aucune invocation.

Poſons la même formule de ſoi-diſant ſerment, dans un exemple d'un objet différent: j'ai une Lettre ou un Livre, qui contient le ſecret d'une entrepriſe, par exemple l'art de donner une couleur à une étoffe; vous deſirez connoître ce ſecret; je ne veux pas vous le déclarer, à moins que vous ne vous engagiez à prendre part de ſociété, & que vous ne me donniez votre parole d'honneur, que vous en garderez un exact ſilence. Mais, me direz-vous, je ne ſais point à quoi je m'engage. Moi, je vous aſſure qu'il n'y a rien que de conforme à la loi de Dieu & aux régles de la juſtice & des bonnes mœurs; ſi vous y trouvez le moindre mal, vous ne ſerez tenu à rien. Vous me promettez ſur votre parole d'honnête homme: je vous fais part de mon ſecret: vous y trouvez une ſource de biens, un tréſor de vertus: avez-vous fait un ſerment proprement dit, ou illicite? Puis je en conſcience recevoir votre promeſſe? Vous eſt-il permis de me donner votre parole d'honnête homme? Enfin, êtes-vous tenu à votre promeſſe? Voilà ce qu'on peut

dire de la promeſſe que fait un Franc-Maçon à ſa reception. Je dis plus : ſi, ou dans cette Lettre, ou dans ce Livre que je vous ai confié, ou dans les maximes & la pratique de la Franc-Maçonnerie, vous y connoiſſiez la moindre apparence du mal, ſoit contre Dieu, ſoit contre le Souverain, ou les devoirs d'honnête homme, non-ſeulement vous ne ſeriez point tenu à votre promeſſe, qui ſeroit nulle, mais vous ſeriez même obligé par toutes les Loix divines & humaines d'en informer la Juſtice Eccléſiaſtique & Séculière. C'eſt ce qui n'eſt point encore arrivé depuis tant de ſiécles que la Société des Francs-Maçons exiſte. Or peut-il tomber ſous les ſens, & quel inſenſé pourroit s'imaginer que dans le nombre infini des Francs-Maçons de tous les états, répandus dans tout l'univers, il ne s'en trouveroit point un ſeul qui fut aſſez honnête homme pour avoüer & déclarer que la Franc-Maçonnerie eſt mauvaiſe & pernicieuſe, ſi elle l'étoit en effet, ou ſi ce n'étoit qu'une Société de pur badinage.

Je demande de plus, aux Anti Francs-Maçons, pourquoi un enfant aïant reçu le Baptême, eſt-il tenu d'obſerver la Religion Chrétienne, quoiqu'il ne ſçache pas à quoi ſon ferment l'oblige ; puiſqu'on le ſuppoſe privé de l'uſage de raiſon.

Mais si cet enfant étoit batisé par des Hérétiques ou Schismatiques, étant arrivé à l'âge de raison, il ne seroit point obligé de suivre leurs erreurs; comme un Franc-Maçon ne seroit point tenu à sa promesse, s'il s'appercevoit qu'il y eût du mal dans la Franc-Maçonnerie.

C'est à tort qu'on reproche aussi aux Francs-Maçons de s'engager à des choses qu'ils ne connoissent point. Si l'on ne sçait pas positivement quelles sont leur cérémonies & leurs pratiques, de quels signes ils se servent pour se reconnoître; peu importe qu'on en connoisse le détail ou non, il suffit qu'on en connoisse l'objet indépendamment des circonstances qui ne diminuent rien de la bonté de cet objet. On verra dans les chapitres qui traitent des réceptions que les discours que le Grand Maître & le Maître des Cérémonies font au candidat, avant qu'il ne fasse sa promesse, en font une explication trop détaillée, pour qu'on puisse dire qu'il ignore ce à quoi il s'engage: on verra, dis-je, lui demander nombre de fois s'il veut être charitable envers son prochain & l'aimer comme lui-même? S'il sera fidéle & obéissant à son Prince & à tous ses Supérieurs? S'il sera soumis à Dieu & à ses commandemens? Si enfin il est disposé à fuir le vice & à chercher

chercher les moiens de se perfectionner dans toutes les vertus? S'il le promet sur sa parole d'honneur, comment peut-on dire qu'il s'engage à une chose qu'il ne connoit pas?

Je crois même qu'il est permis d'en faire un serment proprement dit, qui s'entend de la promesse d'exercer ces vertus; puisque nous y sommes déjà obligés en qualité d'honnête homme, & que nous ne faisons que réitérer ce que nous avons promis solemnellement à notre Baptême.

Si la promesse comprend aussi de garder le secret des signes, cérémonies & usages de la Franc-Maçonnerie, je dis qu'elle ne peut être que simple, & qu'il n'est point permis de s'y engager par un serment solemnel, à moins qu'on n'en soit autorisé de son Souverain.

Peut-être y a-t-il quelques Loges où l'on exige du Récipiendaire un serment solemnel; si quelques-uns croient pouvoir le faire, c'est qu'ils sont autorisés de leurs Souverains. J'ai cependant fréquenté plusieurs Loges en France, en Hollande, & aux Pays-Bas, je n'ai jamais vu qu'on exigeat un serment solemnel; mais seulement une promesse sur sa parole d'honnête homme; ce qui suffit bien: car celui qui est

capable de violer sa promesse, l'est assez ordinairement pour fausser son serment.

Il faut donc convenir qu'un Franc-Maçon peut faire sa promesse à la Société, & qu'il doit y être fidéle, sans le moindre scrupule. Lorsqu'il lui plaît de ne plus la fréquenter, il lui est fort libre, pourvù qu'il en tienne fidélement les secrets, comme il s'y est engagé sur sa parole d'honneur.

CHAPITRE IX.

SECONDE OBJECTION.

Des Assemblées secrettes.

LEs Francs-Maçons tiennent leurs Assemblées en secret; ainsi (dit-on) *il est permis d'en soupçonner du mal; car s'ils faisoient tout le bien dont ils se vantent, ils ne devroient pas avoir honte de le faire en public.*

Il est vrai que les Assemblées des Francs-Maçons se font en secret; mais leurs ouvrages se font tous les jours en public. Leurs véritables ouvrages sont la pratique exacte & constante de toutes les vertus. Ce qu'ils font dans leurs Loges, n'est qu'une pure leçon de ces mêmes vertus, par des allégories. Ils s'y instruisent de tous les signes qui y ont rapport, & par lesquels ils puis-

ſent univerſellement ſe reconnoître comme Francs-Maçons. On y corrige, ſans acception des perſonnes, ceux qui manquent contre la Franc-Maçonnerie, ſoit dans la Loge ſoit en public. Ils s'y récréent enſuite en vrais amis, & toujours dans les bornes les plus étroites de la décence & de l'honnêteté. Le jeu n'y eſt jamais permis. On ne peut donc point trouver mauvais que les Francs-Maçons tiennent leurs ſignes cachés ; ſans quoi, tout le monde pourroit s'y introduire, & il n'y auroit plus de Société.

Il y eut de tout tems, & dans tous les états, des aſſemblées dont l'entrée n'eſt point permiſe à un chacun. Les premiers Chrétiens s'aſſembloient dans les lieux les plus cachés, pour ne point expoſer leur Religion & eux-mêmes au mépris & à la perſécution des Tirans & des Profanes. Ils y célébroient les miſtères les plus ſaints & les plus ſacrés, & s'inſtruiſoient dans la foi & dans la pratique des vertus évangéliques. Dans le tems de l'Egliſe naiſſante (ce qu'on obſerva pendant pluſieurs ſiècles) les Infidéles & les Payens ignoroient les principaux myſtéres du Chriſtianiſme. Ils en diſoient tout le mal que le public dit encore aujourd'hui des Francs-Maçons. Quand ils entendirent parler des myſtéres de la Sainte Trinité & de l'Incarnation, ils regardèrent cela comme

une fiction absurde & ridicule. Ayant appris que les Chrétiens, dans la célébration des mystéres sacrés, participoient au sacrifice du corps & du sang de notre Sauveur, ils les accusèrent d'immoler des enfans, & de se nourrir de leur chair & de leur sang. Si ces Infidéles avoient pû être présens à ces mystéres, ils n'en auroient point calomnié de la sorte: ces assemblées étoient donc cachées, comme celles des Francs-Maçons; & ce seroit avec aussi peu de fondement qu'on accuseroit les uns ou les autres de s'instruire & de travailler en secret.

La Croix a toujours été le signe du Chrétien. Les Fidéles se saluoient autrefois par ce signe, pour se distinguer des Profanes qui avoient la Croix en horreur. De même les Francs-Maçons se distinguent & se reconnoissent par la Trüelle, l'Equerre, l'Auge, &c. Le signe du Chrétien signifie la grace du Sauveur : les signes des Francs-Maçons sont les emblêmes de l'obéissance, de la charité, de la justice, &c.

Les simples Prêtres pour bénédiction ne donnent qu'un signe de Croix; les Prélats les font par trois : (ils font des signes de Francs-Maçons sans le savoir,) les uns portent une Croix simple, d'autre une double, le Souverain Pontif une triple; chacun selon le grade auquel il est élevé. Il en est

de même chez les Francs-Maçons : les uns ſe diſtinguent par une Péle, les autres par une Truëlle, une ou pluſieurs Equerres, &c., à proportion de leurs grades & des myſtéres dont ils ont connoiſſance.

J'ai dit qu'on cachoit autre-fois aux Infidéles les myſtéres du Chriſtianiſme, de crainte de les expoſer au mépris. Il eſt encore à remarquer qu'on n'enſeignoit aux Cathécumènes, que ce qui leur étoit néceſſaire pour recevoir le Batême. Si on leur demandoit, en qui ils croyoient ? Ils pouvoient répondre : *en un ſeul Dieu en trois perſonnes.* Mais s'ils étoient interrogés s'ils mangeoient la chair ſacrée ? Ils ne ſavoient répondre : c'étoit pour eux plus qu'un myſtère. (*a*) On ne donnoit pas même aux Néophites la connoiſſance des miſtères les plus ſublimes ; la prudence exigeoit qu'on ne les inſtruiſit qu'à proportion de leurs progrès dans la vertu, & de leur fidélité à garder leurs premiers engagemens, avant que de les élever à une plus ſublime connoiſſance & à un rang plus diſtingué.

(*a*) Si dixerimus Cathecumeno : credis in Chriſtum ? Reſpondet : credo, & ſe ſignat Cruce Chriſti : portat in fronte & non erubeſcit de Cruce Domini ſui. Ecce credit in nomine ejus. Interrogemus eum : manducas carnem Filii hominis ? Neſcit quid dicimus, quia Jeſus non ſe credidit ei. *Auguſt. Tract.* 11 *in Joan.*

Peut-on trouver mauvais, & n'eſt-il point néceſſaire de tenir ſecrets les conſeils d'Etat & de Guerre ? Les Communautés Eccléſiaſtiques & Religieuſes ſont-elles blâmables, parce qu'elles ne tiennent pas leurs Chapîtres & qu'elles ne corrigent pas ceux qui ont manqué, à la vue du public, dans leurs Egliſes, comme ils y célébrent leurs Offices ? Les Novices mêmes ne ſont jamais admis à ces aſſemblées ſecrettes, auxquelles cependant ils s'obligent à leur Profeſſion de ſe conformer, quoiqu'ils ignorent ce qui s'y paſſe.

Les Francs-Maçons ſont de même. Les aſſemblées générales ſe tiennent à l'abri des inſultes des Profanes, pour les raiſons que j'ai dites. Il ſe tient auſſi des aſſemblées particulieres pour ceux de chaque grade, où ceux d'un rang inférieur ne peuvent point aſſiſter. On ne communique les Secrets les plus précieux, qu'à proportion que les ſujets s'en rendent dignes par leur bonne conduite, leur zéle & leur fidélité dans la Franc-Maçonnerie.



CHAPITRE X.

TROISIEME OBJECTION.

De ce qu'on pourroit craindre de ces assemblées secrettes.

IL *seroit facile*, dit-on, *aux Francs-Maçons de tramer quelque entreprise, ou contre le Souverain, ou contre l'Etat.*

Ce que j'ai dit jusqu'à présent réfute assez cette objection. Je dirai en outre qu'on devroit plutôt craindre quelques conjurations, fraudes ou entreprises, contre le Souverain & contre l'Etat, de la part de toute autre Société ou Communauté, soit Ecclésiastique, soit Civile, que du côté des Francs-Maçons. Les premiers trafiquent ou vivent de Société plus étroite & plus rassemblée, ne formant, pour ainsi dire, qu'une famille, & par conséquent plus intéressée & plutot disposée à suivre quelques entreprises hardies. Par exemple: un corps de Marchands, ou de Fourbisseurs, pourroit facilement, par l'attrait du gain, procurer une quantité d'armes & de poudre aux ennemis de l'Etat. Il ne seroit pas difficile à une assemblée du Clergé d'entrepren-

dre quelques objets importans; faiſant au moins une vingtiéme partie des ſujets d'un Royaume, liés par les mêmes intérêts. Une Communauté, ou un Ordre Religieux composé de vingt ou trente mille hommes, qui ſuivroient aiſément les ordres d'un Chef à qui ils ont déjà voué une obéiſſance aveugle, ne feroit point un parti peu conſidérable dans une République. Au contraire, la Société des Francs-Maçons étant composée de perſonnes tout-à-fait différentes de nation, de mœurs, de condition, de ſentimens, d'intérêts particuliers, & ſurtout de demeure, ſongeroient inutilement de concerter unanimement un projet nuiſible à la Religion, au Prince & à l'Etat. On doit donc être pour le moins auſſi tranquille à leur ſujet, que vis-à-vis de tous les autres Corps ou Sociétés.

CHAPITRE XI.

QUATRIEME OBJECTION.

De la ſociété avec les Hérétiques.

IL y a une objection qui d'abord paroit aſſez conſidérable, mais qui dans le fond, ſi l'on en péſe bien les raiſons, ne peut

donner aucune atteinte à la Franc-Maçonnerie.

Plusieurs trouvent mauvais qu'*on admet dans cette Société des personnes qui professent d'autre Religion que la Catholique.*

On croit avoir renversé, par ce reproche, toute la Franc-Maçonnerie, & en conséquence devoir regarder tous les Francs-Maçons comme excommuniés.

Si ceux qui sont scandalisés de cette communication des Francs-Maçons avec ceux des autres Religions, faisoient attention à leur propre conduite, ils verroient clairement que leur objection retombe plus fortement sur eux-mêmes : car, comme je vais le démontrer, non-seulement les Catholiques en général, mais les personnes mêmes les plus religieuses & les plus timorées, les Papes, les Evêqués, ne se font point le moindre scrupule de vivre soit dans le commerce, soit dans la société humaine & civile, soit par pure amitié, avec des personnes d'un dogme tout-à-fait contraire.

Dieu, qui a créé les bons & les méchans, donne aux uns & aux autres les mêmes secours naturels : (*a*) il éclaire les Hérétiques du même soleil qui se lève pour les Catholiques : il arrose également leurs cam-

(*a*) Solem suum oriri facit super bonos & malos : & pluit super justos & injustos. *Mat.* 5. 45.

pagnes. Le Sauveur du monde ne fréquentoit pas ſeulement ſes élus : il quittoit ſouvent ſes Diſciples chéris, pour converſer avec les pécheurs & les publicains : il ne dédaignoit pas de manger avec eux ; & malgré les reproches même de ſes Diſciples, il ſe laiſſoit approcher de la Magdeleine péchereſſe, comme de la Samaritaine ſcandaleuſe. Enfin, il eſt venu pour ſauver tous les hommes, il a verſé ſon ſang, & il eſt mort pour tous, ſans exception des méchans, Hérétiques, Schiſmatiques, &c.

Les Apôtres ont ſuivi l'exemple de leur Maître : Saint Pierre n'oſoit d'abord toucher de ces animaux immondes, qui étoient la figure des Gentils ; mais il reconnut bientôt que tout ce qui eſt ſanctifié par le ſang du Sauveur, n'eſt point immonde ; (*a*) qu'il eſt le Sauveur de tous, & qu'il n'y a point auprès de lui d'acception de perſonnes. Il alla donc ſans ſcrupule dans la maiſon de Corneil, & il l'inſtruiſit dans la Foi.

Les autres Apôtres de même ne mirent point de bornes aux champs évangéliques ; (*b*) ils répandirent la ſemence de la Sainte Doctrine par toute la terre. Ils habitoient

(*a*) Quod Deus purificavit tu commune ne dixeris......... & : hic eſt omnium Dominus, &c. *Act.* *c.* 10.

(*b*) In omnem terram exivit ſonus eorum, &c. *Rom.* 10. 18.

chez toutes les nations, ſans diſtinction de Juifs, Grecs, Adorateurs du vrai Dieu, Idolatres, Barbares; ils inſtruiſoient également les uns & les autres dans la voie du ſalut. Ceux qu'ils ne pouvoient convertir par leur prédication, loin de les abandonner à leur ſort malheureux, & de fuir leur ſociété, Ils les édifioient du moins par leurs exemples, menant parmi eux une vie toute ſainte, & exerçant, même envers les plus endurcis, la charité la plus exacte & la plus capable d'attirer les plus opiniâtres.

Combien de Prélats, d'Eccléſiaſtiques religieux & ſéculiers, ne vivent-ils pas aujourd'hui d'amitié avec ceux des autres Religions? Ils les viſitent chez eux, en reçoivent des civilités, & leur réciproquent ſouvent des politeſſes qu'ils ne feroient certainement point à un nombre infini de leurs freres Catholiques. Ils les admettent familierement à leur table, à leur Concert; je dirai plus; à leur Prédication, aux Offices divins; leur donnant un rang diſtingué juſques dans le Sanctuaire (d'où on chaſſe pluſieurs Catholiques) & ordonnant pour leur ſatisfaction des piéces de muſique diſtinguées. Je n'ai garde de blâmer en cela leur conduite : ſi ces Freres, malheureuſement ſéparés de notre Communion, ne reconnoiſſent point le Chef viſible de l'E-

glise, ils sont du moins touchés & édifiés de la décence, de la grandeur & de la magnificence avec lesquelles nous célébrons nos augustes mistères.

Tous les gens d'affaires & les Négocians commercent tous les jours avec tous ceux des autres Religions. Personne ne se fait un scrupule de manger le pain, de boire le vin, de se vêtir des étoffes, de se guérir des remédes, de recevoir l'argent & tout ce qui nous provient des Hérétiques, des Idolâtres, & de ceux qui n'ont aucune Religion. On ne blâme point ceux qui mettent leurs enfans en pension chez eux, à leur Ecole de Médecine, de Musique, d'Arithmétique, de Commerce, d'Agriculture ou de Marine. Me trouvant dans un danger commun avec des Infidéles, par exemple dans un naufrage, ne m'est-il point permis d'invoquer avec eux le secours du même Créateur & du même Sauveur qu'ils reconnoissent comme moi? Lorsque nous nous trouvons chez eux, ou même chez nous dans quelque péril, besoin, ou infirmité, &c., nous ne refusons point leurs secours charitables. La nature & la loi nous prescrivent le meme devoir à leur égard; sinon, depuis quand le précepte de la charité exclut-il ceux des autres Religions? Tout le monde n'est-il point notre prochain que

nous devons aimer comme nous-mêmes ? Pourquoi donc les Francs Maçons seroient-ils les seuls qui ne pourroient point s'associer avec eux, lorsque leur Société n'a rien de contraire à notre Religion & aux bonnes mœurs ?

On sent assez la force de tous ces points dont je charge les Anti-Francs-Maçons, pour me dispenser d'en donner une plus ample explication. J'ajouterai cependant que l'Eglise ne deffend pas les Mariages des Catholiques avec les Infidéles. Saint Paul, au contraire, leur deffend de se séparer. *Si un homme fidéle*, dit-il, *a une femme infidéle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle. Et de même si une femme fidéle à un époux infidéle, & qu'il consent de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui ; car le mari infidéle est sanctifié par la femme fidéle, & la femme infidéle est sanctifiée par le mari fidéle.* (a)

Je pourrois dire de même qu'un Franc-Maçon infidéle est sanctifié par un Franc-Maçon fidéle, dans le même sens que Saint

(a) Si quis frater uxorem habet infidelem & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam. Et si qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic consentit habitare cum illâ, non dimittat virum ; sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem. 1. *ad Corint.* 7. *c.* 12. *&c.*

Saint paul sur les mariage

Paul le dit d'un mari fidéle avec une femme infidéle ; car quoique la Franc-Maçonnerie ne donne pas infailliblement une sainteté parfaite, du moins il est certain qu'elle y dispose vraiment ses sujets, en leur inspirant des sentimens d'horreur pour le vice, de piété envers Dieu, de soumission à tous supérieurs, de charité envers le prochain, & d'honnêteté dans les mœurs ; elle les exhorte, enfin, comme on le verra dans la seconde partie, à se faire éclairer par ceux à qui il appartient, sur les points qui nous séparent.

Quand le même Apôtre recommande aux Fidéles de ne point avoir de commerce avec les fornicateurs, (*a*) il n'entend pas, comme il le dit lui-même, que nous dussions ne pas nous trouver avec les fornicateurs de ce monde, ceux qui ne sont pas Chrétiens, & les Payens que l'Ecriture appelle si souvent fornicateurs. Il ne nous dit pas de nous retirer de la compagnie généralement de tous les avares, des ravisseurs du bien d'autrui, qui s'enrichissent par des moiens illicites & criminels, ni enfin des Idolâtres ; (*b*) autrement nous devrions

(*a*) Scripsi vobis in Epistolà : ne commisceamini fornicariis. 1. *ad Corint.* 5. *v.* 9.

(*b*) Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut Idolis servientibus. 1. *Cor. c.* 10.

craindre de nous trouver avec quelque Catholique que ce fut, ou dans l'Eglise, ou à la Table Sacrée, de crainte qu'il ne s'y trouve quelque pécheur. (*a*) Il s'ensuivroit aussi que nous ne pourrions point vivre, ou même, manger avec nos proches ou nos parens, qui tomberoient dans quelques-uns de ces vices; qu'un mari fidéle devroit se séparer de son épouse infidéle, que nous devrions fuir nos supérieurs & notre Souverain, & ne plus leur obéir s'il arrivoit qu'ils tombassent dans un de ces péchés : ce qui seroit contraire à ce que Dieu nous ordonne, de leur être fidéles & soumis, quels qu'ils soient, bons ou méchans. (*b*)

Jesus-Christ priant son Pere, ne lui demande point de retirer ses serviteurs du milieu des méchans, mais qu'ils ne se laiss-

(*a*) Sancta Ecclesia.... in quâ mali cum bonis, & reprobi cum electis admixti sunt. *Gregor. Hom.* 12 *in Evangilia.*

(*b*) Regem honorificate. Servi, subditi estote in omni timore Dominis vestris, non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis. 1 *pet. c.* 2. *v.* 17. 18.

Obedite præpositis vestris & subjacete eis. *Hæbr.* 13 17.

Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.... qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. *Rom.* 13. *v.* 1. 2.

Super cathedram Moïsi sederunt.... omnia ergo quæcunque dixerint vobis, servate & facite. *Matt.* 23 *v.* 2. 3.

ſent point aller à l'infidélité, ni à la corruption du monde. (a)

Saint Paul ne nous ordonne point non plus de nous retirer abſolument de la compagnie des pécheurs, *autrement*, dit-il, *il faudroit que nous ſortiſſions du monde.* (b) Mais il nous recommande de ne point participer à leurs crimes; (c) de ne pas faire ce qu'ils font; (d) de tacher de les convertir en les édifiant de notre bonne conduite & de la pureté de nos mœurs, afin qu'ils retournent à Dieu, rentrent dans eux-mêmes, faſſent pénitence & méritent le pardon. *Notre devoir*, dit Saint Auguſtin, *eſt que nous gagnions les pécheurs à Jeſus-Chriſt, en les mettant dans la voie du ſalut; ce que nous ne pouvons pas faire, ſi nous fuïons leur compagnie & leur converſation.* (e) Souvenons-nous

---

(a) Non rogo ut tollas eos de mundo, ſed ut ſerves eos à malo. *Joan.* 17. 15.

(b) Alioquin debueratis de hoc mundo exiiſſe. 1. *cor.* 5. 10.

(c) Nunc autem ſcripſi vobis non commiſceri. *Ibid.* *v.* 11.

(d) Secundum Opera verò eorum nolite facere. *Mat.* 23. 3.

(e) Opus veſtrum in hoc mundo illud eſt: ut peccatores Chriſto ad ſalutem lucremini; quod fieri non poterit, SI EORUM COLLOQUIA CONVICTUMQUE FUGIATIS. *Aug. contra Parmen. lib.* 3.

Interim videamus ne forte non fruſtra non dixerit Apoſtolus: auferte malos à congregratione veſtrâ, ſed: auferte malum ex vobis ipſis. *Ibid.*

Voiez le Livre 3 de ce Docteur, contre Permen.

qu'ils sont nos freres & notre prochain ; prenons garde de ne pas passer de la haine du péché à la haine de la personne. Ne les regardons pas comme nos ennemis, mais corrigeons-lès comme nos freres. (*a*) Ce n'est point à nous à les juger, mais c'est à Dieu seul. (*b*) C'est spécialement aux Ministres du Seigneur à les éclairer par leurs instructions, & à nous à les édifier par notre bonne conduite.

Convenons donc que lorsque Jesus-Christ, ses Apôtres & les Saints Peres, nous disent par leurs exemples & par leur Doctrine, d'aimer tous les hommes, & de vivre charitablement avec eux, c'est pour que nous nous édifions les uns les autres dans la pratique de toutes les vertus qui devroient nous réünir tous à la gloire du même Seigneur notre Dieu : & quand ils nous ordonnent de fuir les pécheurs, c'est-à-dire que nous devons éviter le mal qu'ils commettent ; & leur compagnie autant qu'elle nous soit une occasion de pécher ; mais ils ne nous deffendent point d'avoir avec eux une société innocente, charitable & vertueuse, telle qu'est celle des Francs-Maçons.

(*a*) Nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem. 2. *Thess.* 3. 15.

(*b*) Quid enim mihi de iis, qui foris sunt judicare? .... eos.....: Deus judicabit. 1. *Cor.* 5. *v.* 12.

CHAPITRE XII.

CINQUIEME OBJECTION.

Des depenſes des Francs-Maçons.

PLuſieurs aſſez perſuadés de l'innocence de la Franc-Maçonnerie en elle-même, croient cependant devoir reprocher aux Francs-Maçons beaucoup de dépenſes qui pourroient ſurpaſſer les moiens de pluſieurs, ſoit en divertiſſemens, ſoit pour les fraix de la Loge, ou par l'obligation d'aſſiſter leurs freres néceſſiteux.

Il y eut autre-fois, & il y a encore aujourd'hui des eſpéces de Sociétés, dont la réception ne conſiſte qu'en un repas ſomptueux, dont les ſujets ne s'aſſemblent que pour ſacrifier à leur ventre ; (*a*) ils ne s'étudient qu'à aſſaiſonner leurs converſations de diſcours craſſeux & infames : les plus puiſſans buveurs ſont les plus zélés confréres : les ſeuls qui refuſent le trait ſont exactement amendés : leurs aſſemblées, toujours nuiſibles à leur ſanté, à leur bourſe & à leurs affaires, ſe terminent conſéquemment

(*a*) Quorum Deus venter eſt, & gloria in confuſione ipſorum, qui terrena ſapiunt. *Ad. Phil.* 3.19.

par l'abrutiſſement & les autres ſuites de la débauche. Voilà en petit, le tableau de ces Sociétés que le public connoit aſſez & qu'il devroit, avec raiſon, plutôt cenſurer que la Franc-Maçonnerie. Ces aſſociations fondées ſur une telle conduite, ne peuvent long-tems ſubſiſter : auſſi les voit-on ſe détruire d'elles-mêmes : elles s'évanouïſſent tout au plus-tard avec leurs inſtituteurs qui ſuccombent bien-tôt à leurs excès. Voilà la plus grande partie des ennemis de la Franc-Maçonnerie : il n'eſt pas ſurprenant qu'ils la décrient ſi hautement ; puiſque leur conduite eſt ſi différente de celle des Francs-Maçons. *Diſſimilis diſſimili non gaudet.*

Mais revenons à la Franc-Maçonnerie : nous y verrons au contraire, que fondée ſur la vertu, rien ne peut en ébranler le bel édifice. Pour diſſiper les fauſſes idées que le public ſe forme de ſes dépenſes exceſſives, je vais faire voir ſcrupuleuſement à quels frais un Franc-Maçon eſt tenu.

D'abord il faut qu'on ſçache que chaque Loge à des fonds plus ou moins conſidérables. Il y eut de tout tems, des bienfaiteurs qui ont pû ſans ſe déranger faire du bien à la Société. Lorſqu'on établit une Loge, toutes les autres, au moins celles de la même Province, contribuent à ſa fondation. De ſorte, qu'il n'y a aucune

Loge réglée qui ne ſoit fondée au moins de mille livres de France, de revenu annuel. Nous verrons dans l'inſtant à quoi ces fonds ſont emploïés.

Venons aux dépenſes des particuliers. Les frais des réceptions ne ſont point fixés. Comme on y admet des perſonnes de tout état & de toute condition, on ne leur demande qu'une ſomme modique à proportion de leurs facultés. Pour la première réception, elle n'eſt preſque jamais au deſſous de 24 livres de France, quelquefois au-deſſus, mais toujours ſans pouvoir déranger les moiens du Récipiendaire. Pour les autres grades, on donne pour chaque, le quart de ce qu'on a païé pour le premier; c'eſt-à-dire ſix francs, ſi l'on a païé un Louis d'or pour le premier grade. Comme on n'eſt élevé à ces grades qu'après un certain intervalle, & après les avoir mérités & poſtulés, on n'eſt point obligé à cette dépenſe, ſi l'on ne veut point y être avancé.

On tient ordinairement l'aſſemblée générale une fois par mois. On fait avertir, huit jours avant, tous les freres qui ſont aſſociés de la Loge. Perſonne n'eſt tenu d'y aſſiſter. Les préſens donnent vingt ſous, & les [illegible]ns dix ſous.

Il [illegible] de plus tous les mois une aſſemblée p[illegible]lière pour ceux des autres gra-

des successivement ; par exemple : en Janvier, pour le second grade ; en Février, pour le troisiéme ; & en Mars, pour le quatriéme, &c. Les présens donnent dix sous, & les absens, s'ils sont du grade dont on tient Loge, cinq sous.

On fait deux repas par an, aux deux Fêtes de Saint Jean. Les absens ne paient rien, les présens paient une pinte ou une bouteille de vin qu'ils peuvent boire : on n'en permet jamais davantage. Les repas se paient des fonds de la Loge. Cela s'observe de même lorsqu'il y a un repas pour une réception au premier grade seulement.

Dans les assemblées générales du mois, il n'est permis d'y boire qu'une pinte de vin ; c'est aux fraix de la Loge. Dans toutes les autres assemblées, il est strictement deffendu d'y prendre la moindre chose.

Aux jours de réception au premier grade, qu'on fait ordinairement le matin, & des Fêtes de Saint Jean, on travaille à la Franc-Maçonnerie une grande partie de la matinée, & depuis trois heures jusqu'au soir, pour instruire le nouveau reçu, sans qu'il soit permis de rien boire ni manger. Ceux qui ne connoissent point cette Société, ne peuvent pas comprendre qu'on puisse passer cinq ou six heures en compagnie, sans y dépenser un liard. Ils croient, sans doute,

que la Franc-Maçonnerie n'eſt qu'une Société de débauche & de pur divertiſſement, tendante à la bonne chére & à la ruïne de ſes ſujets.

Des revenus de la Loge, outre les frais des deux repas par an, & des réceptions d'entrée, on paie auſſi l'achat & l'entretien ou le loyer de la maiſon où on s'aſſemble, les gages des Freres-Servans, le bois, les bougies & autres proviſions, les meubles de table, tous les matériaux & ornemens qui ſervent aux ouvrages de la Franc-Maçonnerie. On célébre auſſi aux fraix de la Loge les Meſſes qu'on fait chanter aux deux Fêtes de S. Jean & à la mort des Francs-Maçons (s'ils ſont Catholiques & de la même Loge) avec les aumônes qu'on diſtribue aux pauvres.

Dans chaque aſſemblée on fait la quête pour les pauvres ; un chacun donne ſelon ſa volonté. Les amendes qu'on impoſe pour les fautes contre la Maçonnerie, ne ſont pas au profit de la Loge, mais toujours pour les pauvres.

Pour ce qui eſt de l'aſſiſtance des Freres indigens, voilà comment cela ſe pratique. Avant tout, pour qu'un Franc-Maçon puiſſe être reçu & aſſiſté en Frere, il doit être muni de Lettres Patentes de ſa réception, en bonne forme, avérées & atteſtées par

les principaux membres d'une Loge réguliére. On l'examine enſuite fort ſcrupuleuſement ſur les points eſſentiels de la Franc-Maçonnerie, ſelon les grades qu'il poſſéde. Si un étranger, ayant ſatisfait à ces deux points, demande quelque ſecours en argent, ou autrement, on lui procure ce dont il a beſoin, qu'il reçoit chez le Tréſorier, moiennant un billet ſigné de trois Freres députés pour cela par la Loge; ſans qu'il ſoit beſoin d'aſſembler tous les Freres, (pourvu que la ſomme ne paſſe point ce qui eſt fixé; autrement il devroit attendre pour ſe préſenter à la prochaine aſſemblée.) Le Frere Tréſorier, à la premiére Loge, fait part de la dépenſe pour les Freres paſſagers, & la porte en compte, aux fraix de la Loge. Si ce Frere étranger avoit beſoin de ſecours extraordinaires & preſſans, il prieroit le Grand-Maître de convoquer une aſſemblée des Freres, qui en délibereroient ſelon les circonſtances, & les facultés de la Loge.

Lorſqu'un Franc-Maçon demande l'aſſiſtance de ſes Freres, on ſe prête d'autant plus volontiers à lui rendre ſervice, s'il eſt de la même Loge. Dans ce cas, il faut qu'il expoſe ſes beſoins dans une aſſemblée générale de la Loge. S'il ne veut point être connu de tous les Freres, comme

indigent, il peut se déclarer seulement à trois Freres dignitaires qui exposent son indigence, sans le nommer. Si ses besoins sont pécuniaires, on l'assiste des biens de la Loge. Si la somme est considérable, chaque Frere avance ce qu'il lui plaît, sans être obligé à la moindre chose. Si cela ne suffit pas, on a recours premièrement à la Loge Provinciale, ensuite à la Nationale. Ce Frere reçoit la somme dont il a besoin, & il signe sur sa parole de Franc-Maçon, qu'il la remettra aussi tôt que la fortune lui sera plus favorable. Ceux qu'il a chargés d'exposer son indigence, remettent son billet au Frere Secrétaire de la Loge; & on ne l'inquiéte jamais sur le retardement de sa restitution.

Quant aux Freres qui ne sont point associés à la Loge, & les étrangers qui la visitent par amitié, soit aux repas, ou autrement, on leur fait toutes les politesses possibles. Les Freres ne sont tenus à aucune dépense particulière: la Loge est chargé de tout. Ceux qui en ont reçu des politesses particulières, peuvent les leur réciproquer chez eux, s'ils le veuillent.

Ainsi, tout bien calculé, la plus grande dépense qu'un Franc-Maçon associé à une Loge puisse faire, en assistant à deux ou quatre repas, douze assemblées générales,

& douze particulières, s'il a tous les grades, fera tout au plus de vingt-quatre livres de France par an. Sont-ce là des dépenfes exceffives & capables de rüiner ou déranger quelque honnête-homme que ce puiffe être? (*a*)Ne devroit-on pas fouhaiter qu'on tint Loge tous les jours, & que tout le monde la fréquentât ? On ne s'expoferoit point à tant d'excès réels en tout genre, qui ne font que trop fréquens dans les affemblées profanes, où l'on fait fouvent plus de dépenfe en un jour, qu'on ne feroit en un an pour la Franc-Maçonnerie.

(*a*) Il n'y a peut-être que les Capucins, ou fort peu d'autres qui ne peuvent point y fatisfaire. Mais j'oubliois de dire qu'ils font reçus aux fraix de la Loge, de même que tout autre à qui cette dépenfe, quoique legere, pourroit nuire en quelque maniere que ce foit.

CHAPITRE XIII.

SIXIEME OBJECTION.

Sur l'obligation aux affemblées.

PLusieurs ne peuvent, dit-on, *s'engager à fréquenter les affemblées en certains jours, fans fe déranger, à caufe de leurs affaires particulieres, ou des devoirs de leur état, ou de la volonté de leurs parens ou autres fupérieurs.*

J'ai déjà dit que la Franc-Maçonnerie n'a rien de contraire à l'obéissance que nous devons à nos parens & à tous nos supérieurs. Dès que ceux qui ont quelque autorité sur un Franc-Maçon, lui deffendent de fréquenter cette Société, il n'est plus tenu à aucune dépense, ni à aucune visite de la Loge ; il ne lui seroit pas même permis d'y entrer, s'il ne pouvoit le faire sans leur désobéir, comme je l'ai dit au Chapitre III.

Quoique tous les Associés de la Loge soient invités à chaque assemblée, ils ne sont jamais obligés d'y assister. Ils n'ont besoin d'aucun empêchement ou excuse pour s'en absenter. Ils doivent cependant païer la petite taxe dont j'ai parlé plus haut, tant qu'ils ne fassent avertir leur absence. Alors ils ne sont plus tenus à rien, sinon aux secrets de la Franc-Maçonnerie auxquels ils se sont engagés sur leur parole d'honneur.

Ceux qui ne sont pas associés particulièrement à la Loge, peuvent visiter la Société de tems en tems, (pourvu qu'ils n'en aient point été exclus ;) ils ne paient rien non plus que les étrangers : mais ils ne peuvent exercer aucune dignité, & ils n'ont aucune voix délibérative pour les affaires particulières de la Loge ; ils ont cependant

une ſimple voix pour ce qui regarde l'ordre en général, par exemple pour la réception d'un Profane, qu'ils connoîtroient indigne d'être Franc-Maçon ; ou dans d'autres cas graves.

CHAPITRE XIV.

SEPTIEME OBJECTION.

De la conduite des particuliers Francs-Maçons.

Pluſieurs Francs-Maçons ne ſont pas plus vertueux que les autres ; il y en a même dont la conduite eſt fort déréglée & ſcandaleuſe.

Ne ſait-on pas que c'eſt le ſort de tous les Corps tant Eccléſiaſtiques que Civils, de toutes les Sociétés, enfin de tout le genre humain, d'être compoſé de bons, de moins vertueux, & quelque-fois de pluſieurs méchans ? On n'ignore point que notre Sauveur ſouffrit qu'il y eut un déïcide parmi ſes chers Diſciples, dont le premier n'étoit point impeccable : Enfin, ſi l'on jugeoit de la bonté de la Religion Catholique par la conduite particulière de ceux qui la profeſſent, qu'en devroit-on penſer ? Le détail que je pourrois faire d'une infinité de crimes énormes commis par des particuliers, ne prouveroit

pas plus contre les Corps dont ils sont membres, que les reproches qu'on fait aux Francs-Maçons de ne point être tous aussi vertueux.

Pour que tout un Corps soit coupable de la faute d'un de ses membres, il faut qu'il l'autorise, ou la permette, ou la tolére; ou qu'il la laisse impunie lorsqu'il a droit de correction. La Franc-Maçonnerie n'autorise & n'approuve aucun mal; au contraire, elle n'enseigne que la fuite du vice & la pratique de la vertu. Si un Franc-Maçon péche contre la Franc-Maçonnerie, on le punit: s'il fait une faute étrangére à la Société, elle n'y a pas droit de correction. Il suffit, pour qu'elle ne soit pas coupable, qu'elle ne contribue point à cette faute, & qu'elle ne l'approuve pas. (*a*) De même que si un Catholique commettoit un vol ou quelqu'autre crime, il ne s'ensuivroit pas que la Religion Catholique soit mauvaise, puisqu'elle n'autorise point ces péchés, mais qu'elle les punit autant que ce crime est de son ressort, & pas plus loin.

Mais, dira-t-on, *la Franc-Maçonnerie sem-*

(*a*) Auferte malum ex vobis ipsis, ut si forté non possent auferre malos à congregatione suâ: auferendo malum ex seipsis, id est non cum eis peccando, nec eis ad peccandum consentiendo aut favendo, integerrimi inter eos & incorruptissimi versarentur, quia per malum suum malo quisque consentit. *Aug. contra Parmen. lib.* 3.

ble autoriser ou du moins tolérer l'héréfie, puifqu'elle admet dans la Société les hérétiques, ceux des autres Religions & plufieurs libertins ; elle est donc coupable de ce coté là.

J'ai déjà parlé de la Société avec les hérétiques au Chapitre II. J'ajoûte que la Franc-Maçonnerie n'eft pas en cela plus coupable qu'un corps de Négocians qui fouffre dans fa fociété de telles perfonnes ; parce que ni l'un ni l'autre n'a cette autorité de punir ou d'empêcher l'héréfie ou les autres fautes des particuliers, qui font étrangéres à la Société des Francs-Maçons, comme à celle des Commerçans ou autres.

Plufieurs de ceux qui font de fi hauts cris contre la Franc-Maçonnerie, au fujet de la conduite particulière de quelques-uns, ne font peut-être pas eux-mêmes plus exemplaires...... Mais mon but n'eft point d'attaquer ici qui que ce foit, ni en général, ni en particulier. Je me contente d'avoir fait voir dans cette première partie, l'origine & le but de la Franc-Maçonnerie, & d'avoir répondu aux principales objections qu'on fait contre cette Société : ma fatisfaction fera complette lorfque j'en aurai fait voir l'innocence par les réceptions, cérémonies, ouvrages & ufages de tous les grades Francs-Maçonniques, qui feront détaillés dans la feconde Partie.

Fin de la première Partie.



LE VRAI FRANC-MAÇON



SECONDE PARTIE.

Ecce quâm bonum & quâm jucundum habitare fratres in unum! *Pſalm.* 132. *v.* 1.

CHAPITRE I.

De ce qui regarde tous les grades en général.

CE qu'il y a d'eſſentiel dans cette ſeconde Partie, eſt copié exactement du Manuſcrit que j'ai trouvé, qui donne le détail des réceptions, cérémonies, ouvrages & ſignes de chaque grade, & par le moien duquel je me ſuis introduit dans les Loges que j'ai fréquentées depuis long-tems. J'y ajoûterai l'explication & les remarques qui feront néceſſaires pour une plus grande intelligence.

La Franc-Maçonnerie eſt diviſée en quatre grades, qui tous ont leurs réceptions,

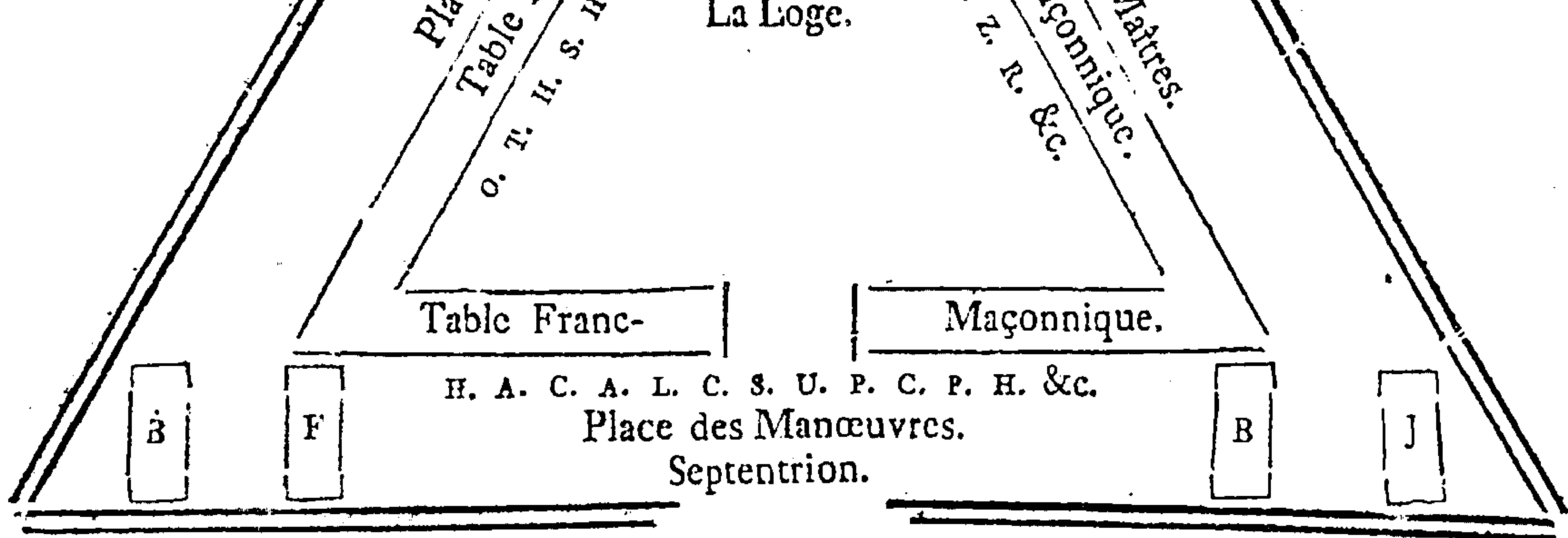
ouvrages, signes, &c. différens. Le premier grade est celui de Manœuvre; le second, d'Ouvrier; le troisiéme, de Maître; & le quatriéme d'Architecte. Avant que de donner le détail de ces grades, j'exposerai le plan de la Loge & de tous les appartemens qui y ont rapport.

ARTICLE PREMIER.

Des appartemens de la Loge.

CE Plan fut présenté par le Frere Philippe, (a) & accepté par la grande Loge nationnale de France. On l'éxécute autant qu'il est possible, lorsque le terrein le permet; sinon on se range comme on peut: & quoique souvent on soit obligé de se servir d'une Salle quarrée pour la Loge, cela n'empêche pas qu'on ne forme l'Edifice Franc-Maçonnique en triangle, comme il l'est toujours. Le plan de Frere Philippe est de 144 pieds de longueur, sur 84 de largeur, y comprises deux maisons du côté de la rue, que peuvent habiter un ou deux Freres avec leur famille & y exercer leur vacation particulière. Si ces maisons appartiennent à la Loge,

(a) Mr. Playé, Architecte de Cambray.



Veſtibule d'orient.

Veſtibule de la Loge.

Veſtibul d'occiden

Place pour fermer les outils.

Remiſes & Ecuries.

Grande Salle.

Cuiſine & ſes dépendan

Grande Cour.

Place des Domeſtiques P

Salle d'entrée.

Veſtibule du Septentrion.

Loge, on les leur laisse ordinairement pour rien, & ils sont les gardiens de la Loge.

Quoiqu'on ne doive appeller proprement *Loge* que la salle où l'on travaille à la Franc-Maçonnerie, on donne cependant assez souvent ce nom à tous les appartemens en général qui en dépendent. On nomme aussi *Loge* l'assemblée des Francs-Maçons, comme on appelle *Eglise* l'assemblée des Fidéles Chrétiens.

Le vestibule du septentrion est soigneusement gardé par le premier Frere en sentinelle. S'il se présente un inconnu, qui demande l'entrée, il l'introduit dans la première salle, & va en avertir le Frere Maître des Cérémonies, qui vient l'éxaminer.

La grande salle est pour les Freres, en attendant qu'on entre en Loge. On peut s'y chauffer & si récréer honnêtement, même les jours qu'il n'y a point d'assemblée de Loge; mais cela n'est permis qu'aux Francs-Maçons.

Le vestibule d'orient sert de passage au vestibule de la Loge, il conduit aussi à la cour des Manœuvres. C'est dans cette cour qu'ils préparent le Ciment, les Pierres & tout ce qui est nécessaire aux ouvrages Francs-Maçonniques.

Le vestibule d'occident est pour servir de la cuisine à la Loge; il conduit aussi à

la cour des Ouvriers & des Maîtres, comme on le verra dans l'explication des Ouvrages de ces grades.

La Cuisine est divisée en différens appartemens qui y ont rapport, pour garder les provisions, les meubles, &c.

La place des Domestiques est où se tiennent les Profanes dont on pourroit avoir besoin, comme Cuisiniers, Cochers, Laquais, &c. ils n'y sont point oubliés, surtout lorsqu'il y a des repas.

Le vestibule de la Loge est gardé aux deux bouts par deux Freres en sentinelles: il y a dans ce vestibule un endroit pour y fermer les Meubles & Outils de la Loge & les Ornemens des Freres.

ARTICLE SECOND.

Description de la Loge.

ON appelle proprement Loge la Salle où s'assemblent les Francs-Maçons pour leurs Ouvrages. Cette Salle pour être en régle doit être triangulaire. La porte est supposée au septentrion; un des angles est au midi: celui qui est à droite de celui qui entre, est appellé l'angle d'occident, & celui de la gauche l'angle d'o-

sient. La Loge selon le plan du Frere Philippe a 55 pieds du midi au septentrion, & d'un angle à l'autre à peu-près 64 pieds. On peut la faire plus ou moins grande, à proportion du nombre des Freres, & de la situation du terrein.

A cinq pieds de la muraille est une table de la largeur de trois pieds : elle forme un triangle, ses trois angles sont posés sur trois piliers triangulaires de la hauteur de deux pieds. Sur le pilier du midi est gravée la lettre S, sur celui d'orient F, & sur celui d'occident B ; des piliers sans nombre, moins gros que ceux des angles mais de même hauteur & aussi triangulaires, soutiennent les aîles de la table. Sur chacun de ces piliers sont aussi gravées autant de lettres initiales qui signifient autant de vertus, qui ont rapport aux principales désignées par les piliers des angles.

La Lettre du midi S signifie *Soumission* : celles des petits piliers qui soutiennent l'aîle d'occident, qui ont rapport à *Soumission*, sont les initiales de *Crainte*, *Adoration*, *Gloire*, *Zèle*, *Respect* & autres qui regardent la *Soumission* que nous devons à Dieu.

La lettre d'orient F, signifie *Fidélité* : celles des petits piliers qui soutiennent l'aîle d'orient, sont les initiales de *Obéissance*, *Tribut*, *Honneur*, *Hommage*, *Service* & autres

qui regardent la *Fidelité* que nous devons à notre Souverain & à nos Supérieurs.

La lettre de l'angle d'occident B, signifie *Bienfaisance*; celles des petits piliers qui soutiennent l'aîle du septentrion, sont les initiales de *Humilité*, *Patience*, *Concorde*, *Paix*, *Union*, *Secours*, *Compassion*, *Hospitalité*, *Libéralité*, *Affabilité*, *Charité*, *Amitié*, & autres qui regardent la *Bienfaisance* que nous devons à notre prochain.

Tous ces piliers, de même que les tables, doivent être de pierre. Vis-à-vis de la porte de la Loge, la table Franc-Maçonnique doit avoir dans le milieu une ouverture de trois pieds, qu'on ferme d'une trape, & qu'on ouvre lorsqu'on doit y passer.

Aux deux angles intérieurs de la Loge du côté de la porte, il y a deux colonnes aussi de pierre; sur celle de la droite en entrant, est gravée la lettre J, qui signifie *Jean*, & sur celle de la gauche B; remarquez qu'il doit y avoir un point sur le B, pour signifier *Jean-Baptiste*.

Dans chaque Loge la dignité principale est celle de Grand-Maître: ensuite sont celles de premier & de second Maîtres; d'Orateur, Secrétaire, Maître des Cérémonies, Maître des Novices, Trésorier & Économe.

A l'angle du midi il y a un thrône

ou fauteuil pour le Grand-Maître : à celui d'orient, un fauteuil pour le premier Maître, à celui d'occident, un fauteuil pour le second Maître, & autour de la table des chaises pour tous les autres Freres. Aux assemblées générales, on tient toujours Loge de Manœuvres. Le Grand-Maître qui est au midi, au pillier S, a l'inspection sur toute la Loge & particuliérement sur les Maîtres, qui sont le long de l'aîle d'occident. Le prémier Maître qui est au pillier F, veille sur les Ouvriers, qui sont le long de l'aîle d'orient, & le second Maître qui est au pillier B, préside aux Manœuvres, qui sont à l'aîle du septentrion.

Le Grand-Maître a à sa droite le Secrétaire, & à sa gauche l'Orateur : le Maître des Novices est à la droite du premier Maître, & le Trésorier à sa gauche : le Maître des Cérémonies à la droite du second Maître, & l'Économe à sa gauche. Les Architectes se mettent après les Dignitaires, indifféremment à l'une ou l'autre des aîles. Le Portier se tient à la trape de la table, vis-à-vis de la porte. On se place ainsi dans l'assemblée simple & dans la plûpart de celles des Manœuvres. La Loge est éclairée par des bougies différemment placées, comme on le verra dans les différens grades.

ARTICLE III.

Explication de diverſes choſes qui ont rapport à la Loge.

J'Ai dit que les lettres J & B qui ſont ſur les deux colonnes, ſignifient *Jean fils de Zébédée*, & *Jean-Baptiſte*. Ce ſont les deux Patrons que les Francs-Maçons ſe ſont choiſis ; le premier comme le Diſciple chéri qui mérita de connoître les plus ſecrets miſtères ſur le ſein du Sauveur à la Cêne ſacrée (*a*) ; & le ſecond, parce qu'il eſt le plus grand de tous les Saints, ſelon le témoignage de Jeſus-Chriſt même (*b*). Ces deux colonnes repréſentent donc ces deux Patrons, les plus grands de tous les Saints, auxquels on peut appliquer fort à propos ces paroles de l'Ecriture Sainte : (*c*) *Je ferai de lui une colonne dans le Temple de mon Dieu..... & j'écrirai ſur lui le nom de mon Dieu*,

(*a*) Quem diligebat Jeſus..... qui & recubuit in Cœnâ ſuper pectus ejus. *Joan.* 20. *v.* 21 Cui revelata ſunt ſecreta cæleſtia. Et fluenta Evangelii de ipſo ſacro Dominici pectoris fonte potavit. *Ut canit Eccleſia.* (*b*) Erit enim magnus coràm Domino. *Luc.* 1. 15. Dico vobis & pluſquàm Prophetam........ Major, inter natos mulierum, Propheta Joanne Baptiſtâ nemo eſt. *ibid. c.* 7.

(*c*) *Apoc.* 3. *v.* 12.

& le nom de la Ville de mon Dieu, de la nouvelle Jerusalem qui descend du Ciel, venant de mon Dieu, & mon nom nouveau : puisque comme par une disposition particulière de Dieu, le nom de *Jean* commence de même que ceux de *Jesus* & de *Jerusalem*. Cela seul devroit suffire pour juger de la sainteté de la Franc-Maçonnerie.

Chaque Loge a un titre particulier pour la distinguer; par exemple: *la Loge des vrais Maçons; la Charité Fraternelle; les vrais Amis; le Chemin de la Vertu*, &c.

Tous les Freres prennent à leur entrée dans l'Ordre, le nom de quelque personne distinguée par ses vertus; par exemple; *Frere Jean, F. Noë, F. Abel, F. Moïse, F. Enoch*, pour ne point être reconnus, si l'on parloit d'eux en présence des Profanes, & pour marquer une égalité plus fraternelle lorsqu'ils sont en Loge. Il n'est cependant point permis de se traiter de Freres hors de la Loge, sur-tout avec des personnes dont la condition exige le respect; parce que, quoique nous devons tous nous aimer comme Freres, cependant la Franc-Maçonnerie n'en ordonne pas moins de rendre à un chacun l'honneur & le respect qui lui sont dûs.

Toutes les Loges Nationales de l'univers ont entre-elles des correspondances

pour l'uniformité, les besoins, les avis & les réglemens de la Franc-Maçonnerie. Elles sont toutes d'un rang égal. Chaque Nation est divisée en Loges Provinciales soumises aux Nationales, comme les particulières le sont aux Provinciales. L'assemblée Nationale se tient une fois l'an: chaque Loge Provinciale est invitée d'y envoïer des députés, qui doivent avoir le grade d'Architecte. L'assemblée Provinciale se fait deux fois l'an; les députés doivent avoir le grade de Maître. Les Loges particulières se tiennent ordinairement une fois par mois, & comme nous l'avons dit au Chapitre VII. de la première partie.

ARTICLE IV.

Des Ornemens des Francs-Maçons.

LEs Manœuvres sont revêtus d'une casaque de toile blanche, bordée de verd, (qui leur pend au-dessous des genoux, comme à ceux des autres grades, pour conserver leurs habits dans les ouvrages,) d'un bonnet verd; ayant sur chaque épaule un triple morceau de toile verte en forme de triangle, pour l'aisance des fardeaux, & une cuirasse de peau blanche,

bordée aussi de verd, sur laquelle sont peintes, cousues ou brodées, les figures d'une péle, une corbeille & une auge.

Les Ouvriers ont l'habit blanc, bordé de jaune, un casque jaune, une cuirasse blanche, bordée de jaune, sur laquelle sont représentés une équerre, une régle, & une truelle au milieu d'un triangle.

Les Maîtres ont l'habit blanc bordé de bleu, le chapeau bleu, la cuirasse blanche bordée de bleu, sur laquelle sont représentés un compas, un niveau, un marteau & un double triangle, avec une tête de mort au milieu.

Les Architectes ont l'habit bleu bordé de rouge, le chapeau bleu à plumet rouge, la cuirasse blanche bordée de rouge, sur laquelle sont représentés trois triangles, ayant au milieu la lettre P de couleur rouge; trois truelles dessous les triangles, entourées de trois compas, de trois équerres & de trois crayons.

Le Grand-Maître, qui doit avoir les quatre grades de la Franc-Maçonnerie, est revêtu en Architecte : il porte de plus une large ceinture de ruban rouge, & à la troisième boutonniére un à-plomb attaché à un petit ruban rouge. Le premier & le second Maîtres doivent avoir au moins trois grades; ils sont revêtus en Maîtres : ils ont de plus

une ceinture bleue, & un petit ruban bleu à la boutonniére avec une équerre pour le premier Maître, & un niveau pour le second Maître.

Les autres Dignitaires portent leur signe distinctif aussi à la troisième boutonniére, attaché à un petit ruban de la couleur de leur grade. Ils doivent avoir au moins le grade de l'aîle sur laquelle ils sont placés. Cet ornement est ordinairement d'or, ou doré. L'Orateur porte une main dont tous les doigts sont ouverts; le Secrétaire, le cachet de la Loge; le Maître des Cérémonies, la clef de la Loge; le Trésorier, une bourse; le Maître des Novices, une main dont le pouce & l'index sont ouverts en équerre, & les autres doigts fermés; & l'Économe une épie. Ces habillemens & ornemens servent dans toutes les assemblées Franc-Maçonniques de tous les grades.

CHAPITRE II.

Des Manœuvres.

PREMIER GRADE.

J'Ai dit qu'il y a quatre grades dans la Maçonnerie: le premier est celui de Manœuvre. Dans toutes les assemblées de

ce grade on monte un degrés en y entrant. Au milieu de la Loge on suspend un lustre avec plusieurs bougies, ce qui représente les étoiles. Sur chaque angle de la table Franc-Maçonnique, on met une grosse bougie ou un flambeau, & le long des aîles autant de bougies qu'il y a de petits piliers. Lorsqu'on tient la grande Loge Franc-Maçonnique, au lieu de mettre ces bougies sur la table, on les met à de simples lustres le long des murailles de la Loge.

ARTICLE PREMIER.

Des différentes Assemblées de Manœuvres.

IL y a cinq sortes d'assemblées ou Loges de Manœuvres : la Loge simple, la Loge de récréation, la Loge de réception, la Loge de table & la grande Loge Franc-Maçonnique.

L'assemblée simple est convoquée tous les mois, ou plus souvent, s'il est nécessaire, pour la proposition ou décision des affaires quelconques de la Franc-Maçonnerie. On l'appelle simple, parce qu'on n'y travaille point à l'édifice Franc-Maçonnique. Il n'est point permis d'y boire ou manger la moindre chose. On tient cette

assemblée dans toutes les formalités, avec l'instruction des douze signes & du catéchisme, si le tems le permet. On commence toutes les assemblées ordinaires du mois, & toutes les extraordinaires, par la Loge simple.

La Loge de récréation ne se tient qu'une fois le mois. Il n'est permis d'y boire qu'une pinte de vin ; & après une petite instruction, on peut s'y récréer par un colloque honnête & décent.

La Loge de réception est celle où l'on reçoit un Profane au premier grade de la Franc-Maçonnerie.

La Loge de table ne se tient ordinairement que deux fois l'an, aux deux Fêtes de Saint Jean l'Evangeliste & de Saint Jean-Baptiste. On la tient extraordinairement quand il y a réception de Manœuvres seulement.

La grande Loge Franc-Maçonnique, qu'on tient une fois par mois & aux jours de réception de Manœuvre, est celle où tous les Freres Maçons, de quelque grade qu'ils soient, travaillent à l'édifice Franc-Maçonnique, avec l'instruction & l'explication des ouvrages.

ARTICLE II.

Assemblée simple de Manœuvres.

ON laisse entrer dans la grande salle tous ceux qu'on reconnoit pour Francs-Maçons de la Loge, en attendant l'heure de commencer l'assemblée. Alors ils passent dans le vestibule de la Loge où ils prennent leurs ornemens Francs-Maçonniques, & ils entrent revêtus dans la Loge. Le Frere Maître des Cérémonies se tient à la porte pour les connoître : il entre ensuite dans la Loge, en ferme la porte, & y place le Frere Portier, lui faisant deffense d'ouvrir sans sa permission ou celle du Grand-Maître : il place ensuite un chacun, selon son grade, autour de la table Franc-Maçonnique extérieurement, comme nous l'avons dit à l'article II. chapître I.

Tous étant debout à leurs places, le Grand-Maître frappe de la truelle sur la table trois coups égaux & distincts ; entre chaque coup il fait sonner la truelle sur la table, à la manière des Maçons, comme s'il décrivoit une ligne ; ce qui fait l'écho de chaque coup, comme : ●—●—●—. Tous les Freres qui ont la truelle répondent de

même ; après quoi le Grand-Maître dit : *Mes Freres, admirons la bonté du Souverain Maître qui a daigné nous conserver jusqu'à présent en bonne santé, pour nous rassembler ici fraternellement. Que la paix, la charité & la bonne intelligence regnent toujours parmi nous ; tâchons de mériter l'augmentation de ses graces. Embrassons-nous tous en vrais Freres.* Alors il embrasse le Frere Secrétaire qui est à sa droite, celui-ci son voisin, & ainsi de suite jusqu'au Frere Orateur qui est à sa gauche, & qui l'embrasse aussi. Le Grand-Maître continue : *ha ! qu'il est doux & agréable de voir les Freres réunis ensemble ! Mes très-chers Frères, je vous annonce que l'assemblée générale commence. Je vous recommande à tous le silence, l'attention & la décence. Les Freres premier & second Maîtres pourront parler lorsqu'ils le trouveront à propos, mais les autres Freres devront en avoir obtenu la permission. Il est aussi défendu à tous d'interrompre celui qui parle, sous peine de punition exemplaire. Frere premier Maître, vous veillerez sur les Ouvriers ; & vous, Frere second, sur les Manœuvres ; vous répondrez de leurs fautes si vous ne les punissez pas : je me réserve l'inspection particulière sur les Architectes & les Maîtres, vous m'avertirez cependant, si vous les voyez en défaut.* Il envoie ensuite le Maître des Cérémonies placer trois Freres

en ſentinelle, un au veſtibule du ſeptentrion, lui défendant de laiſſer paſſer aucun inconnu, ſans l'en avoir averti: s'il ſe préſente quelqu'un qu'il reconnoît pour Frere de la Loge, il peut le laiſſer paſſer après qu'il aura frappé en regle & répondu exactement à trois ſignes. Il met de même les deux autres Freres en ſentinelle; l'un au veſtibule d'orient & l'autre au veſtibule d'occident avec les mêmes ordres. Le Maître des Cérémonies rentre dans la Loge, fait le rapport au grand-Maître que tout eſt bien gardé, & il ſe met à ſa place à la droite du ſecond Maître.

Le Grand-Maître fait enſuite l'inſtruction des ſignes qu'on verra à l'article ſuivant, il en fait l'explication litterale, miſtique, & morale, interrogeant ceux des Freres qu'il veut. Après les prémières réponſes, il permet à tous de s'aſſeoir, excepté au Frere Portier, qui reſte, comme nous l'avons dit, entre la porte & la table, pour avertir le Maître des Cérémonies quand on frappe. Je donnerai à l'article XI. la maniére d'entrer & de ſortir de la Loge.

Lorſqu'on eſt interrogé, ou qu'on parle au Grand-Maître, on doit ſe lever & lui faire une inclination avant & après lui avoir parlé: pour en demander la permiſſion, on ſe lève faiſant une inclination

ſans parler, les Architectes & les Maîtres, au Grand-Maître, les Ouvriers au premier Maître & les Manœuvres au ſecond Maître, qui en demandent pour eux la permiſſion au Grand-Maître.

Les Manœuvres tiennent le bout des mains dans les manches, les Ouvriers ſur les genoux, les Maîtres ſur le bord de la table, & les Architectes dans l'une ou l'autre de ces trois poſitions, qu'ils changent quand ils veuillent.

C'eſt le Grand-Maître qui fait l'inſtruction; ou, après quelques queſtions, il en donne la commiſſion au prémier & au ſecond-Maître. Le Grand-Maître ou quelques autres dignitaires étant abſens, les ſuivans en dignité, ou autres, les remplacent, parce que les dignités ne doivent jamais vaquer.

On commence par les douze ſignes de Manœuvres; enſuite on en demande l'explication, &c. on peut auſſi pour l'inſtruction des Freres, dans l'aſſemblée ſimple, faire les queſtions du Catéchiſme de la grande Loge de Manœuvres.



ARTICLE III.

Signes & attouchemens de Manœuvres.

CEs Signes font au nombre de douze. On peut les faire hors de la Loge, pour connoître ceux qui font Francs-Maçons; mais on doit obferver toutes les précautions poffibles, pour ne point les profaner. On les fait auffi dans toutes les affemblées de Loge, pour s'y exercer d'autant mieux, & en apprendre l'explication.

Premier Signe. C'eft de fe cacher les yeux avec la main droite, les quatre doigts joints & étendus, & le pouce levé perpendiculairement, qui, avec l'index, forme une équerre. On ménage cependant un petit efpace entre le pouce & l'index, pour voir tant foit peu de l'œil droit.

Second Signe. C'eft de lever l'index de la main gauche au-deffus de l'œil gauche, de forte qu'on puiffe voir de cet œil entre l'index & le medius, & de l'œil droit entre le pouce & l'index. Le pouce avec l'index forment une équerre, & l'index avec le medius un compas. Le medius avec les deux autres petits doigts reftent joints & collés fur la joue gauche.

Troisiéme Signe. C'eſt de mettre la main droite ſur la bouche, le pouce poſé ſur l'œil droit qu'il tient fermé.

Quatriéme Signe. C'eſt de mettre les trois doigts du milieu joints, perpendiculairement ſur la bouche, le petit doigt écarté ſur la machoire inférieure à gauche, & le pouce ſur la même machoire à droite.

Cinquiéme Signe. On s'empoigne le bras gauche, entre l'épaule & le coude, avec la main droite, le pouce en-deſſous & les quatre doigts en avant. Le bras gauche reſte pendu perpendiculairement pendant qu'on fait les cinq premiers Signes, & on tient le pouce gauche fermé dans la même main.

Sixiéme Signe. C'eſt le même que le cinquiéme, ſinon qu'on met la main gauche ouverte ſur l'oreille gauche.

Septiéme Signe. Sans bouger la main droite du bras gauche, on paſſe légerement l'extrémité du doigt medius de la main gauche, premièrement ſur l'œil droit, enſuite ſur le gauche, les quatre doigts & le pouce allongés & ſe joignant, ſinon l'eſpace qu'on laiſſe entre l'index & le medius, qui forment un compas.

Huitiéme ſigne. Celui qui attaque & celui qui eſt attaqué, laiſſent pendre les deux bras, tous les doigts allongés & ſe joignant,

les pouces posés horizontalement & formant l'équerre avec l'index, le dessus des mains en arrière ; on fait ensuite une légere inclination de tête. Si l'on a la tête découverte, on ne fait ce Signe que de la main droite, & l'on tient de la gauche le chapeau, la cavité en arrière.

Neuviéme Signe. Ayant le chapeau sur la tête ou sous le bras (cela est indifférent) on met la main dans la poche, premièrement la droite, ensuite la gauche, & on les en tire de même alternativement, les pieds étant posés en marteau, la pointe du pied gauche en avant, & le talon droit contre le côté du pied gauche, levant tant qu'on peut la pointe seulement du pied droit.

Dixiéme Signe. Avec le pouce & l'index de la main droite on presse le bout de chaque doigt de la main droite de celui qu'on attaque, en commençant par le petit doigt, & finissant par le pouce. Celui qui attaque couvre les deux mains droites avec sa gauche, & celui qui est attaqué met sa gauche dessous : ou, si l'on a la tête découverte, le premier met son chapeau dessus les deux mains droites, & le second met le sien dessous, la cavité des chapeaux du côté des mains.

Onziéme Signe. On se baise premièrement

ſur la joue gauche, puis ſur la droite, ſe prenant réciproquement la main droite, le pouce couvrant les jointures du milieu de chaque doigt, en ſorte que le bout du pouce ſoit poſé ſur la jointure du milieu du petit doigt de ſon compagnon, & le bout de l'index répondant ſous la même jointure.

Douzième Signe. On préſente la main droite en avant, tous les doigts & le pouce allongés & ſe joignant, la paume de la main en deſſus. Le ſecond poſe la main droite de même, mais il met l'intérieur de la main contre l'intérieur de l'autre. Enſuite chacun gliſſe la main vers le poignet de l'autre. Si l'on a d'autre grade que celui de Manœuvre, on ſe ferme le pouce dans la main droite qu'on ſe met fermée ſur la bouche. Si l'on n'a point d'autre grade, on s'en tient là.

Il faut bien remarquer que ces Signes, de même que ceux des autres grades, doivent ſe faire ſelon leurs nombres ; car, comme il arrive ſouvent que les Profanes en font ſans attention, ou par malice, on y ſeroit aiſément trompé. Lors donc qu'on vous fait quelque Signe qui a rapport à la Franc-Maçonnerie, ſi ce Signe n'eſt point exact, commencez par le premier; il faut qu'il vous réponde exactement par le ſecond; puis vous faites le troiſième, & lui

le quatriéme : vous pourſuivez ainſi alternativement juſqu'au douziéme.

Si je vous fais un Signe quelconque autre que le premier, vous devez me répondre par le précédent : par exemple, ſi je commence par le cinquiéme, répondez-moi par le quatriéme, je devrai faire le troiſiéme, vous le ſecond, & moi le premier ; alors vous reprendrez le ſixiéme, moi le ſeptiéme, vous le huitiéme, & ainſi alternativement juſqu'au douziéme. Si l'on manque à quelque circonſtance eſſentielle, il faut arrêter tous les Signes, ou les recommencer exactement.

Il faut, pour agir dans les régles, ſur-tout avec un inconnu, avoir fait tous les douze Signes avant que d'en venir aux paroles. Dès qu'on y a ſatisfait, on ſe fait les queſtions ſuivantes.

D. Etes-vous Franc-Maçon ?

R. Je m'en fais honneur, gloire & mérite.

D. Combien y a-t-il de lettres dans votre alphabet ?

R. Il y en a trois & une infinité que j'ai le bonheur de connoître, & une infinité que j'eſpére de ſavoir dans la ſuite.

Explication. Ces trois lettres ſont J & B, qui ſont ſur les deux colonnes de la Loge, & B qui eſt ſur le pilier de l'angle d'occident. L'infinité de lettres que le Manœu-

vre connoit, ſont celles qui ſont ſur les petits piliers de l'aîle du ſeptentrion: celles qu'il ne connoit point appartiennent aux autres grades.

D. Quelle eſt la première des trois lettres principales?

R. J.

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Jean.*

D. Où eſt placée la lettre J?

R. Elle eſt à ma droite.

D. Quelle eſt la ſeconde des trois lettres principales?

R. B (il faut prononcer I B)

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Jean-Baptiſte.*

D. Où eſt placée la lettre B?

R. A ma gauche.

D. Quelle eſt la troiſiéme des lettres principales?

R. B.

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Bienfaiſance.*

D. Où eſt placée la lettre B?

R. Au ſepténtrion, vers l'occident.

D. Quel eſt l'objet de notre *Bienfaiſance*?

R. Tous les hommes, & particulièrement nos Freres.

D. Quelle eſt l'infinité de lettres que vous connoiſſez?

R. Ce font toutes celles qui ont rapport à la vertu principale à laquelle je m'exerce.

D. Quelle eſt la première vertu qui a rapport à la *Bienfaiſance* ?

R. C'eſt l'*Humilité.*

On peut pour plus grande ſureté, demander quelques queſtions du Catéchiſme, & l'explication des douze Signes, au moins de quelques-uns ; mais cela n'eſt point abſolument néceſſaire ; à moins qu'on n'ait quelque doute de la ſincérité du ſujet.

ARTICLE IV.

Explication des Signes de Manœuvres.

D. COmbien y a-t-il de Signes de Manœuvres ?

R. Il y en a autant qu'au Zodiaque.

D. Combien y a-t-il d'étoiles dans chaque Signe ?

R. Une multitude innombrable.

D. Que repréſentent ces étoiles ?

R. Nos Freres que nous devons chérir, aimer & ſecourir.

D. Quelle eſt la ſignification du prémier ſigne ?

R. En me cachant les yeux, je veux vous demander ſi vous êtes dans les téné-

bres, ou ſi vous avez le bonheur de connoitre la lumière? Je forme l'équerre avec le pouce & l'index pour chercher par cette meſure ſi vous êtes vrai Franc-Maçon? Je ménage un intervalle dans l'angle de l'équerre, pour diſcerner la juſteſſe de votre réponſe. *Cette réponſe doit être le ſecond ſigne.*

D. Que voulez-vous dire en faiſant le ſecond ſigne?

R. Je vous regarde entre l'équerre d'un côté & le compas de l'autre, pour vous montrer que j'ai l'honneur de connoitre ces inſtrumens Francs-Maçonniques.

D. Que ſignifie le troiſiéme ſigne?

R. Je tiens le bout du pouce ſur l'œil droit fermé, parce qu'il eſt de la prudence de ne point vous reconnoitre tout-à-fait pour Franc-Maçon, avant que vous ne me l'ayez prouvé par d'autres ſignes; c'eſt pourquoi je dois encore garder le ſilence qui eſt ſignifié en tenant les quatre doits horizontalement ſur la bouche.

D. Expliquez-moi le quatriéme ſigne.

R. Le pouce & le petit doigt écartés ſignifient les deux colonnes. Je ne puis encore vous expliquer les trois autres qui ſont en ſilence.

D. Que veut dire le cinquiéme ſigne?

R. En m'empoignant le bras gauche, je fais voir que je ſuis prêt d'aſſiſter mon prochain, me fut-il ennemi.

D. Pourquoi laiſſez-vous le bras gauche pendu, & le pouce fermé dans la main?

R. Pour faire voir le mépris que je fais du vice, & que je cache les défauts de mon prochain, autant que la charité me l'ordonne.

D. Que ſignifie le ſixiéme Signe?

R. Qu'un bon Franc-Maçon doit fermer l'oreille à toutes calomnies, médiſances & autres mauvais diſcours.

D. Que voulez-vous dire par le ſeptiéme Signe?

R. Que par le moyen du compas, je commence à voir que vous êtes mon Frere.

D. que faites-vous par le huitiéme Signe?

R. Je vous reconnois pour vrai Franc-Maçon, & je vous ſalue par l'équerre.

D. Expliquez-moi le neuviéme Signe?

R. Je mets les mains en poche pour faire connoître que je ſuis prêt d'aſſiſter mes Freres de tout côté. Le marteau ſignifie que je travaille pour eux comme pour moi. La pointe du pied droit eſt levée pour voler à leur ſecours.

D. A quoi ſert le dixiéme Signe?

R. C'eſt le premier attouchement des Manœuvres, qui ſignifie les marques de l'amitié que tout bon Franc-Maçon doit avoir pour tous ſes Freres. On cache ce Signe pour marquer le ſecret que nous devons garder dans tout ce qui nous eſt confié.

D. Pourquoi l'onziéme Signe?

R. Le baiser marque la paix qui regne entre les Freres. La position des mains est le second attouchement des Manœuvres, qui signifie l'union des Francs-Maçons d'une extrémité du monde à l'autre.

D. Que signifie le douziéme Signe?

R. C'est le troisiéme attouchement des Manœuvres. La main représente la péle du Manœuvre, pour apprêter & servir ce qui est nécessaire à nos Freres. Si l'on ferme la main, la mettant sur la bouche, c'est pour signifier qu'on garde d'autres secrets pour le grade suivant.

ARTICLE V.

Suite de l'assemblée simple de Manœuvres.

L'Instruction des signes étant faite, le Frere Orateur débite un discours analogue au sujet pour lequel on est assemblé, ou une piéce de morale sur l'une ou l'autre des vertus que nous devons pratiquer, ou sur l'horreur que nous devons avoir du vice. Il déclame aussi sur les fautes que les Freres auroient pu commettre, & il les exhorte à s'en corriger. Il ne peut cependant nommer personne dans ses discours; le droit

de correction n'appartenant qu'au Grand-Maître, aux Freres premier & second Maîtres; (& au Frere Maître des Novices pour les Manœuvres seulement.)

Après le discours on propose les affaires pour lesquelles on a convoqué l'assemblée. Il est permis à un chacun de dire son sentiment, après avoir, comme je l'ai dit, demandé & obtenu la permission de parler; pour éviter la confusion, & garder toute la décence convenable à une Société de vrais Freres. Si l'on ne peut pas s'accorder pour la décision d'une affaire, on la passe au scrutin. Le Grand-Maître a cinq voix : les premier & second Maîtres & les Architectes, quatre; les autres Dignitaires & les Maîtres, trois: les Ouvriers, deux: & les Manœuvres, une. Pour que le scrutin soit décisif, il doit s'y trouver au moins deux tiers des voix d'un côté; sinon, on le fait passer jusqu'à trois fois, & après cela, s'il ne s'en trouve point deux tiers d'un côté ou de l'autre, on doit remettre la décision de l'affaire à la Loge Provinciale.

Si c'est l'assemblée du mois, on propose les Profanes qui desirent d'être reçus dans l'Ordre; comme on le verra à l'article des réceptions.

Lorsque les affaires de la Société sont terminées, si le tems le permet, on fait le

catéchisme (qu'on trouvera à l'article X. de ce Chapitre) pour l'instruction des Freres. Si ce n'est pas Loge du mois, on finit l'assemblée de la maniere que nous le dirons à l'article XII. Si c'est Loge de mois, on commence de suite la Loge de récréation, c'est-à-dire qu'on donne à chaque Frere une pinte de vin, qu'on boit en cérémonie, comme on va le voir.

S'il y a réception, on ne fait pas la Loge de récréation, mais on commence d'abord la Loge de réception.

ARTICLE VI.

Assemblée de récréation.

LE Frere Econome va, par ordre du Grand-Maître, dire au Frere-Servant d'apporter autant de pintes de vin & de verres qu'il y a de Freres. (On se tient debout pendant qu'on boit les quatre premiers verres. On ménage son vin, pour qu'il suffise à toutes les santés. On présente de l'eau pour ceux qui en souhaitent.) Ce qui étant servi, le Grand-Maître dit: *Versez, mes Freres, nous allons boire en bons Francs-Maçons, pour louer le Souverain Maître qui nous favorise de ses bienfaits. Accompag-*

nez-moi exactement. Il met la main au verre, le pouce d'un côté, le doigt medius & le suivant de l'autre, tenant l'index & le petit doigt écartés: (c'est le premier tems.) De cette façon il lève perpendiculairément le verre jusqu'à la hauteur de la bouche, mettant le petit doigt dessous le verre, & l'index levé: (c'est le second tems.) De là il avance le verre à la bouche, & le vuide: (c'est le troisiéme tems.) Il remet le verre en avant, encore à la hauteur de la bouche: (c'est le quatriéme tems.) Il le descend perpendiculairement, & du cul du verre il frappe les coups de Manœuvres sur la table, c'est-à-dire trois gros coups suivis alternativement d'un petit, comme (●·●·●·) Il faut remarquer qu'après chaque gros coup on ne doit pas lever le verre de la table, mais il faut le glisser à côté, comme si l'on vouloit marquer une ligne sur la table avec le cul du verre; par exemple: (●—— ●—— ●——) Ces lignes sont les seconds coups ou l'écho. On frappe ensuite trois gros coups égaux, de la main droite dans la gauche. Remarquez qu'après chaque coup dans la main, il faut aussi en frapper un sur la manche gauche, ce qui fait aussi l'écho (●·●·●·) Tous les Freres doivent avoir l'œil sur le Grand-Maître, pour que cette cérémonie & les coups se fassent

en régle & mesure. Cela étant fait, le Grand-Maître dit: *Dieu soit loué.* Tous les Freres répondent de même.

Toutes les santés se font de la même manière, à quelque chose près, comme nous le remarquerons dans l'occasion. Ce premier verre est à l'honneur de Dieu pour lui rendre grace de ses dons. Les Francs-Maçons ne font que suivre en cela le précepte de l'Apôtre St. Paul, qui dit que nous devons tout faire pour la gloire de Dieu, soit que nous mangions, soit que nous buvions, soit que nous fassions quelques-autres choses (*a*).

Le second verre est à la santé du Souverain du Pays où l'on se trouve. C'est le Frere premier-Maître qui l'annonce & qu'on suit dans la cérémonie. Il dit: *versez, mes Freres*, (on verse) *nous allons boire en bons Francs-Maçons à la santé de N...... notre gracieux Souverain & de toute son Auguste Famille. Accompagnez-moi exactement.* Il met la main au verre, & tous les Freres l'accompagnent, &c. comme ci-dessus. Mais au lieu de dire: *Dieu soit loué*, il dit: *Vive le Roi*; ce que les Freres répétent tous ensemble

(*a*) Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite. 1. cor. 10. 31.

Le troisiéme verre est à la santé de tous les Francs-Maçons en général. C'est le Frere Second-Maître qui l'annonce. On observe les cérémonies que nous avons dites, en substituant ces mots : *à la santé de tous nos bons Freres Francs-Maçons* ; & à la fin on dit : *qu'ils vivent.*

Le quatriéme est à la santé du Grand-Maître : c'est le Maître des Cérémonies qui l'annonce, en buvant avec tous les Freres en la manière accoutumée. Le Grand-Maître, pendant qu'on boit, reste levé : après avoir bu, il dit : *Mes chers Freres, je vais boire en bon Franc-Maçon, pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait.* Il boit, &c. comme plus haut ; & à la fin il dit : *qu'ils vivent*

Le cinquiéme est à la santé des Freres premier & second Maîtres & de tous les Dignitaires. C'est le Grand-Maître qui l'annonce, & le Frere-Maître des Cérémonies qui remercie en buvant avec ceux qu'on a salués, mais parlant seul.

Le sixiéme, à tous les Architectes qu'on n'a point encore salués ; le septiéme aux Maîtres ; le huitiéme aux Ouvriers ; & le neuviéme aux Manœuvres. C'est le Maître des Cérémonies qui ordonne ces santés, & l'ancien de chaque Grade qui répond seul en buvant avec eux. S'il y a

des Freres étrangers, le Grand Maître ordonne une ſanté particuliere qu'on fait immédiatement après la ſienne : c'eſt le Frere Maître des Cérémonies qui fait le compliment. Le plus gradué des Freres étrangers porte la parole & remercie avec les autres.

Dans l'intervalle des ſantés, le Grand-Maître fait quelques queſtions d'inſtruction, il permet enſuite de parler familiérement, mais toujours avec la décence & la politeſſe la plus exacte.

J'ai mis ici tout entiére la Cérémonie de boire en Franc-Maçon, comme on la pratique à la grande Loge de table; mais à la Loge de récréation qu'on tient après la Loge ſimple du mois, on ne boit en cérémonie que cinq verres, ſavoir : les quatre premiers comme nous l'avons dit, & le cinquiéme à la ſanté de tous les Freres préſens : alors c'eſt le Grand-Maître qui l'annonce en buvant ſeul ; le Maître des Cérémonies remercie, accompagné de tous les Freres, comme on l'a dit. S'il y a des Freres étrangers à la Loge de récréation, on boit auſſi à leur ſanté après celle du Grand-Maître.

Quand on a fait la cérémonie des ſantés, on commence la grande Loge Franc-Maçonnique, comme on le verra à l'article IX.

ARTICLE VII.

Réception de Manœuvre.

LOrſqu'un Profane deſire d'être admis dans la Société des Francs-Maçons, il doit s'adreſſer pour cela à un Frere d'une Loge réglée; autrement, s'il eſt reçu dans une Loge irréguliere, il ne pourra jamais fréquenter les bonnes Loges, ni jouir des privileges & prérogatives de l'Ordre; puiſque les Francs-Maçons irréguliers ne peuvent point lui donner les Lettres Patentes & les témoignages néceſſaires pour entrer dans les bonnes Loges.

Ce Frere propoſe donc le Profane dans une aſſemblée ſimple du mois; il y expoſe ſes qualités & ſur-tout ſa conduite. On paſſe le ſcrutin. Pour la réception d'un Profane, chaque Frere n'a qu'une voix. Il faut que le propoſé n'ait pas plus de trois voix contraires, pour qu'il puiſſe être reçu. Si quelqu'un de ces trois Freres qui lui feroient contraires, avoit quelque raiſon grave qui pût empêcher ſa réception, il pourroit en faire part à l'aſſemblée, ou en ſecret au Grand-Maître de la Loge qui pourroit agir en conſéquence.

On répéte le ſcrutin pour réception, dans trois aſſemblées du mois conſécutives; on s'en tient, d'une façon ou d'autre au dernier: s'il eſt favorable au propoſé, on fixe le jour de ſa réception, & on députe le Frere Maître des cérémonies pour le lui annoncer & lui faire le compliment au nom des Freres, & le Frere Maître des Novices pour lui faire un petit diſcours analogue aux vertus auxquelles on doit l'exercer, & le prévenir que, s'il n'eſt point diſpoſé à ſuivre ces bonnes leçons, il eſt inutile de pourſuivre ſa demande.

Le jour que le Profane doit être reçu, il ſe rend à la maiſon de la Loge, à l'heure qu'on lui indique, qui eſt ordinairement le matin. On l'introduit dans la ſalle d'entrée. On en avertit le Frere Maître des Cérémonies, qui vient ſans aucun ornement de Franc-Maçon, lui demander ce qu'il ſouhaite. Ayant répondu qu'il deſire d'être reçu dans la Société des Francs-Maçons, il va en faire ſon rapport au Grand-Maître & aux Freres qui ſont aſſemblés en Loge ſimple de Manœuvres. Les Freres ayant donné leur dernier conſentement pour ſa réception, celui qui a propoſé le Profane, lui ſert de conducteur ou parrain, & va avec le Maître des Cérémonies & le Maître des Novices à la ſalle d'entrée, pour

commencer les cérémonies & les épreuves qu'il doit subir avant que d'être reçu. Le Maître des Cérémonies dit à un Frere-Servant de lui verser de l'eau sur les mains dans un bassin. On le prie d'ôter son chapeau & ses armes. On le conduit d'abord dans la grande salle, au milieu de laquelle est une table couverte d'une grande toile, blanche en dessus, & dont le côté qui touche la table est noir, avec la figure d'un squelette humain de grandeur naturelle. On place le Candidat debout vis-à-vis de cette table. Le Maître des Cérémonies se met à sa droite, le Parrain à sa gauche, & le Maître des Novices vis-à-vis de lui, qui lui fait un petit discours, dont voici le précis : *Nous savons, Monsieur, que depuis long-tems vous témoignez de vouloir vous associer aux Francs-Maçons ; les démarches que vous avez faites jusqu'à présent, & que vous continuez, nous le prouvent assez : mais les idées que vous vous êtes formées de notre Société, sont peut-être bien difformes de ce qu'elle est en effet. La compagnie des Profanes vous a sans doute fait entendre que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une Société de libertins, addonnés aux plaisirs & à la débauche, ou une assemblée de factieux, traitres à leur patrie & au genre humain, ou une ligue de fanatiques qui voudroient se rendre indépendans du reste des hommes, & captiver sous*

leurs loix tout l'univers; ou, enfin, un amusement vain & puérile. Si vous croyez, Monsieur, de trouver dans la Franc-Maçonnerie l'ombre même de ces vices, vous serez trompé; si les plaisirs mondains vous y attirent, croyez-moi, Monsieur, il est inutile de les chercher parmi notre Société, où notre seule gloire & notre unique entretien est d'enseigner & de pratiquer la vertu. Vous sentez-vous, Monsieur, assez de résolution pour entrer dans cette carriere, & assez de force pour subir les épreuves par lesquelles tout Franc-Maçon doit passer? Persistez-vous de vouloir être Franc-Maçon? Après que le Candidat a répondu affirmativement, le Maître des Novices continue: *Pour preuve de votre zéle, je vous demande, Monsieur, la fuite d'un vice & la pratique d'une vertu dans un même acte. La curiosité doit être banni d'un bon Franc-Maçon, & l'obéissance fait le commencement de son bonheur. Je vous ordonne, Monsieur, de la part de notre Grand-Maître & de tous les Francs-Maçons, de fermer les yeux jusqu'à ce que je vous dise de les ouvrir.* (a) Le Candidat ayant obéi, le Parrain & le Maître des Cérémonies lui passent sur la tête la toile qui étoit sur la table, de sorte que la tête du squelette réponde sur sa face extérieurement. Ensuite le Maître des Novices lui dit: *Consentez-vous, Monsieur, d'être*

(a) par cet acte d'obéissance on fuit la curiosité.

reçu Franc-Maçon ? Il répond qu'oui. *Pensez bien, Monsieur*, continue-t-il, *à ce que vous allez faire. Pour vous donner le tems de la réflexion, je vous laisse en silence; vous me donnerez plus tard votre résolution. Je vous préviens que la moindre curiosité empêchera votre réception.* Le Parrain reste près du Candidat avec le Maître des Novices, sans lui parler. Le Maître des Cérémonies va au vestibule de la Loge se décorer de ses ornements, & fait aux Freres assemblés le rapport des bonnes dispositions du Récipiendaire. Le Grand-Maître ordonne qu'on le fasse entrer. Le Maître des Cérémonies retourne, décoré, demander au Récipiendaire s'il continue de vouloir être reçu? Ayant répondu qu'il continue, le Parrain lui met une ceinture noire dessus le drap qui le couvre jusqu'aux pieds, de sorte que cette ceinture lui serre sur les bras. Le Parrain lui promet de ne point l'abandonner, & de le reconduire, s'il lui disoit qu'il ne veut point être reçu.

Le Maître des Novices tenant le Candidat par le bout de la Ceinture, & le Parrain par le bras, le conduisent par le vestibule d'orient dans le vestibule de la Loge où ils le font arrêter un moment, pendant qu'ils prennent leurs ornements. Le Maître des Cérémonies frappe à la porte de la Loge, non en Franc-Maçon, mais

quelques coups indifféremment, parce que le Récipiendaire n'y connoit encore rien. Le Portier ouvre : le Maître des Cérémonies lui fait un Signe de Manœuvre, sans rien dire : le Maître des Novices lui montre le Récipiendaire. Il les laisse entrer tous quatre, après avoir fait seulement un Signe de Manœuvre. Il faut remarquer qu'à l'entrée de la Loge il y a un degré. Lorsque le Récipiendaire est près d'y entrer, le Maître des Novices lui demande s'il se sent assez de force pour fouler le vice aux pieds, & pour s'élever à la pratique de la vertu. C'est ce que signifie ce degré. Nous aurons occasion d'y faire d'autres remarques dans les réceptions des autres grades.

Lorsqu'ils sont entrés, la porte de la Loge reste ouverte jusqu'à ce que le Récipiendaire prononce son obligation. Les trois Freres qui faisoient la sentinelle aux autres portes, & le Portier, gardent le vestibule de la Loge, toutes les autres portes étant fermées. Le Récipiendaire est debout entre la porte de la Loge & la table Franc-Maçonnique ; le Maître des Novices à sa droite, le Parrain à sa gauche, & le Maître des Cérémonies derriere lui. Tous les Freres restent debout pendant la cérémonie.

Le Grand-Maître demande au Récipiendaire ce qu'il souhaite ? Il répond qu'il de-

ſire d'être reçu dans la Société des Francs-Maçons. Il lui fait enſuite différentes queſtions : s'il eſt bien réſolu de profiter des bonnes leçons qu'on lui donnera, de garder fidélement les ſecrets de la Franc-Maçonnerie, & s'il veut le promettre ſur ſa parole d'honnête homme? Il lui donne en peu de mots le précis de ce à quoi il va s'engager; c'eſt-à-dire qu'il devra toujours aimer ſon prochain comme ſoi-même, & ſecourir ſes Freres autant que ſes facultés le lui permettront, comme il voudroit être lui-même ſecouru dans le beſoin.

Le Récipiendaire ayant donné ſa dernière réſolution, le Maître des Novices lui ôte la ceinture qui lui tenoit les bras, &, ſans lui ôter la toile, il lui met en main une péle, & le conduit ainſi juſques près de l'angle Franc-Maçonnique d'occident. Là il laiſſe la péle, & on lui met ſur l'épaule l'auge avec du ciment : on le conduit ainſi le long de l'aile du ſeptentrion, juſques près de l'angle d'orient. Ici on le décharge de l'auge, & on lui donne une corbeille avec des pierres qu'il porte juſqu'à l'angle d'occident où on l'en décharge. On le conduit enſuite au milieu de l'aile du ſeptentrion. Le Frere Second-Maître lui dit qu'on eſt content de ſon travail, & qu'on va lui en donner la récompenſe. Le Maître

des Novices le fait monter à l'échelle ſur la trappe qui eſt fermée au milieu de l'aile Franc-Maçonnique du ſeptentrion : là, le Grand-Maître, les premier & ſecond Maîtres lui demandent s'il eſt content d'être reçu dans la Société des Francs-Maçons? Il répond qu'oui. Le Maître des Novices lui demande s'il veut prononcer ſon obligation ſur ſa parole d'honneur? Il répond qu'oui. Le Parrain lui lit à demie voix la formule. Si le Récipiendaire y conſent, on fait entrer le Frere Portier & ceux qui étoient en ſentinelle, & on ferme la porte de la Loge. On conduit le Récipiendaire ſur l'angle d'occident de la table, qui eſt ſur le pilier B. Le Frere Second-Maître lui dicte mot à mot ſa promeſſe ou obligation qu'il répéte à voix haute en ces termes : *Je promets en honnête-homme, & ſur ma parole d'honneur, de garder exactement les ſecrets des Francs-Maçons & de la Franc-Maçonnerie, qui me ſeront confiés. Je promets de même d'être bon Franc-Maçon, & ſage obſervateur des régles de la Franc-Maçonnerie; bienfaiſant & charitable envers mon prochain, ſur-tout envers mes Freres, autant qu'il ſera en mon pouvoir.*

Le Récipiendaire ayant prononcé ſon obligation ſur le pilier B, on le conduit ſur la trappe au milieu de l'aile du ſeptentrion, où ayant la face du côté de la porte, le

Maître des Novices lui ordonne de fermer les yeux jusqu'à ce qu'il lui dise de les ouvrir. Alors deux Freres qui sont sur la table aux côtés du Récipiendaire, lui ôtent la toile dont il étoit couvert, & la tiennent pendue par deux bouts, la figure du squelette vis-à-vis de lui. Le Maître des Novices lui dit d'ouvrir les yeux, & en même-temps tous les Freres ensemble frappent dans la main & sur la manche les coups de Manœuvre, à la manière accoûtumée. Ensuite le Grand-Maître dit : *Monsieur, jusqu'à présent vous avez été, sans le savoir, dans les ténebres de la mort & du vice; tournez-vous vers notre illustre Société, & profitez de la lumiere qui doit éclairer vos pas dans le chemin de la vertu.* Il se tourne du côté du midi, & le Grand-Maître continue : *Monsieur, au nom de notre Grand-Maître national, de notre Grand-Maître provincial & de tous les Francs-Maçons de l'univers, je vous admets au grade de Manœuvre Franc-Maçon. Vous serez notre Frere, & nous vous regarderons tous comme tel, tant que vous serez bon Franc-Maçon. Souvenez-vous toujours de ce que vous devez à vos Freres, & du secret dans nos misteres, comme vous venez de nous le promettre. Vous vous appellerez dans la suite, Frere N....*, selon qu'on en est convenu avec le Parrain.

On fait descendre le nouveau Frere de

la table Franc-Maçonnique : il va embrasser le Grand-Maître & tous les Freres. On le place ensuite au milieu de la table des Manœuvres, vis-à-vis de la porte, où le Second Maître & le Maître des Novices le décorent de ses ornements de Manœuvre. Le Maître des Cérémonies lui donne des gants, en lui disant : *Voici, mon cher Frere, le simbole de l'innocence & de la charité Franc-Maçonnique. Que vos Freres indigents ressentent abondamment la vertu de vos mains charitables !* Il lui donne aussi une paire de gants de femme, pour son épouse, s'il est marié, ou pour sa parente, en lui disant : *Que votre chére compagne,* (ou *votre chére parente*) *& toutes celles de son sexe, quoique privées de la connoissance de nos mistères, soient du moins persuadées du respect que nous rendons à leurs mérites.*

On recommence toutes les cérémonies de l'assemblée simple de Manœuvres, avec les Signes & leur explication, pour en instruire le nouveau Frere. Le Frere Orateur fait un discours analogue à la réception de Manœuvre & aux vertus qui regardent ce grade. Le Maître des Novices & le Parrain sont chargés de lui donner particulièrement les instructions nécessaires, ainsi que la manière de s'annoncer, d'entrer en Loge, &c. La Loge simple étant finie, on commence

celle de table, & enſuite la grande Loge Franc-Maçonnique.

Je n'ai donné qu'en abrégé les diſcours & cérémonies de cette réception. Je crois que cela ſuffira pour en donner au Lecteur une idée ſuffiſante, ſans l'ennuyer par des circonſtances peu intéreſſantes.

S'il arrivoit que le Profane, ayant commencé ſes épreuves, ne voulut point être reçu, on ne lui permet pas de ſe découvrir de la toile dans la Loge, ni de voir les Freres décorés; mais le Parrain avec le Maître des Cérémonies & le Maître des Novices, le conduiſent dans la grande ſalle où on lui ôte la toile; on lui rend ſon chapeau & ſes armes, & il s'en retourne comme il eſt entré.

Si l'on doutoit des diſpoſitions de celui qui ſe préſente pour être Franc-Maçon, & qu'on craignit qu'il ne fut point fidéle au ſecret, on l'éprouve de cette façon: tous les Freres s'aſſemblent, non dans la Loge, mais dans la grande ſalle, ſans être décorés; & après quelques cérémonies qui ne diſent rien, on donne au Profane quelques Signes du *Franc-Maçon trahi*, ou autres qu'on invente & dont on ne craint point de conſéquence s'il vient à les publier, & on lui fait prêter la même obligation qu'à la véritable réception. Quelque tems après, s'il

a été discret, on le reçoit effectivement, avec les cérémonies ordinaires, comme nous l'avons dit. S'il a divulgué la moindre chose, il n'est plus question de sa réception. S'il vient se présenter à la Loge, après une sévére réprimande, on le met poliment à la porte, comme un indiscret, infidéle à sa promesse, & mal honnête-homme. On en informe les autres Loges ; & il ne peut jamais être reçu dans l'ordre.

ARTICLE VIII.

Loge de Table.

J'Ai déjà dit qu'on ne tient la Loge de table qu'aux deux Fêtes de *St. Jean*, & à la réception d'un Manœuvre. Après l'assemblée simple, ou après la réception, s'il y en a eu, le Grand-Maître envoie le Frere Econome à la cuisine : il revient avertir lorsqu'on est prêt de servir, après avoir fait déposer dans le vestibule de la Loge tous les meubles nécessaires. Alors le Grand-Maître ordonne qu'on se mette à l'ouvrage. Les Manœuvres vont quérir tous les meubles de table ; les Ouvriers couvrent la table triangulaire. S'il n'y a point de Profanes à la cuisine, les Manœuvres y vont déca-

rés quérir les mets, & les apportent aux Ouvriers qui les reçoivent à la porte de la Loge, & les Maîtres les placent sur la table, sous la direction du Frere Econome. S'il y a des Profanes à la cuisine, quelques Freres y vont sans ornements, & apportent tout dans le vestibule d'occident, aux Manœuvres qui y sont décorés.

Lorsque tout est servi, le Frere Maître des Cérémonies en avertit le Grand-Maître, & il place un chacun comme dans l'assemblée simple. Un Frere garde le vestibule du septentrion, un celui d'orient, un celui d'occident, & le Frere Portier, la porte intérieure de la Loge. On relève de temps en temps ces quatre Freres, qui viennent manger à leur place de Manœuvre. Ils se trouvent cependant tous un instant au commencement & à la fin de la table, après s'être assurés que tout est bien fermé.

Tous étant placés, debout & décorés selon leurs grades, le Grand-Maître donne les coups de Manœuvre sur son assiette ●—●—●— Tous ceux qui ont la truelle répondent de même tous ensemble : ensuite tous les Freres frappent les coups ordinaires dans la main & sur la manche ; & le Grand-Maître dit : *Ah ! qu'il est doux & agréable de voir les Freres réunis ensemble ! Admirons la bonté du Souverain Maître, qui daigne*

nous favoriser de ses bienfaits : servons-nous-en en bons Francs-Maçons, décemment, sobrement & fraternellement, afin de prendre de nouvelles forces pour travailler d'autant mieux à la bonne Franc-Maçonnerie, à son honneur & gloire. Un chacun dit à son particulier l'Oraison Dominicale, & le Grand-Maître permet de s'asseoir & de parler modestement jusqu'à ce qu'il demande le silence. Les Freres premier & second Maîtres veillent chacun de leur côté, pour que tout se passe décemment, & ils punissent ceux qui font quelque faute contre le bon ordre.

Quand le Grand-Maître le juge à propos, il ordonne le silence général ; il fait quelques questions de Franc-Maçonnerie, ou il met la conversation sur quelque trait d'histoire, ou sur les Sçiences, ou sur les Arts, principalement de Maçonnerie, de Mathématique, d'Architecture. Mais ceux des grades supérieurs doivent bien prendre garde de parler au-delà de ce que les inférieurs connoissent de la Franc-Maçonnerie.

Lorsqu'il plaît au Grand-Maître, on porte les santés comme nous l'avons dit à la Loge de récréation ; c'est pourquoi nous nous dispenserons de le répéter ici.

S'il y a quelque chose à servir ou desservir, le Frere Econome en avertit le Grand-

Maître, qui députe autant de Freres Manœuvres qu'il est nécessaire.

On ne peut boire, à la Loge de table, qu'une pinte ou une bouteille de vin, qu'on paie au Frere Trésorier. (excepté les Freres étrangers qui sont traités aux fraix de la Loge.) On ménage sa portion, pour qu'elle suffise à toutes les santés. On peut cependant boire en silence quand on le souhaite.

Pour finir le repas, le Grand-Maître donne le signal; tous les Freres se lèvent, & le Grand-Maître dit : *Mes Freres, rendons graces au Grand Maître Tout-Puissant, qui a daigné nous favoriser de ses dons. Qu'il veuille en donner autant à tous les bons Francs-Maçons.* Un chacun dit à son particulier l'Oraison Dominicale : on frappe les coups sur l'assiette, dans la main & sur la manche, comme au commencement. Le Grand-Maître ordonne aux Ouvriers de découvrir la table, & aux Manœuvres de tout emporter où ils l'ont trouvé. Ensuite on commence la grande Loge Franc-Maçonnique.

ARTICLE IX.

Grande Loge Franc-Maçonnique.

CEtte assemblée est la plus sérieuse, la plus instructive & la plus solemnelle

de toutes celles de Manœuvres : auſſi la tient-on avec toute l'exactitude poſſible.

Tous les Freres étant placés ſelon leurs grades, comme nous l'avons vu dans la Loge ſimple, le Grand-Maître donne les coups de Manœuvre ſur la table avec la truelle, & dans la main & ſur la manche : tous les Freres répondent à l'ordinaire. Enſuite le Grand-Maître dit : *Mes Freres ; avant de commencer nos Ouvrages Francs-Maçonniques, nous ne pouvons trop nous précautionner contre la ſurpriſe des mauvais Maçons que l'ambition & les autres vices ont confondus. Les vrais Francs-Maçons, par la grace du Tout-Puiſſant, n'ont point participé aux Ouvrages de confuſion, & cette innocence a toujours ſubſiſté dans notre illuſtre Société : pour la perpétuer, Frere Sécrétaire, faites votre devoir ; examinez les Freres ſur leurs grades, & placez-lès ſelon leurs mérites.* Ici tous les Freres doivent s'aſſeoir.

Le Frere Sécrétaire va interroger fort ſecrêtement chaque Frere, en diſant : *D'où venez-vous ?* On répond : *Je ſuis le vice & la confuſion de Babel. Que venez-vous faire ici ? Y pratiquer la vertu & travailler à la bonne & ſolide Franc-Maçonnerie.– A quelle vertu voulez-vous vous exercer ? – A faire à mon prochain tout le bien qui eſt en mon pouvoir, & ſur-tout à aſſiſter mes Freres comme moi-même.– Ne voulez-vous rien faire de plus ?* S'il n'eſt que Manœuvre,

nœuvre, il dit: *je tacherai de me rendre digne d'un service plus accompli.* Ceux qui répondent de la sorte, par conséquent qui ne sont que Manœuvres, le Frere Secrétaire les fait mettre debout contre la muraille de la Loge. Ceux qui sont Ouvriers, à cette demande: *ne voulez vous rien faire de plus?* Ils répondent: *j'obéis à mon Souverain & à tous mes Supérieurs: j'exécuterai toujours fidélement ce qu'il leur plaira de m'ordonner.* Le Secrétaire demande: *que ferez-vous d'avantage?* S'ils ne sont qu'Ouvriers, ils répondent: *je tacherai de me rendre digne d'un service plus accompli.* Il fait rester les Ouvriers debout à leur place. Les Maîtres répondent: *quoique je commande mes inférieurs, je connois la soumission que je dois au Souverain Maître des Maîtres, que je respecte & que j'adore, comme sa créature la plus soumise.* Le Secrétaire demande encore: *pouvez-vous faire autre chose?* S'il n'est que Maître, il dit: *je tacherai de me rendre digne d'un service plus accompli.* Il fait rester les Maîtres assis à la place où ils se trouvent. S'ils sont Architectes, ils répondent: *j'ai l'honneur d'être grand Franc-Maçon: je m'applique à toutes les vertus & à me perfectionner dans toutes.* Le Frere Secrétaire fait passer tous ceux qui sont Architectes, par la trappe qui est au milieu de l'aîle du septentrion, dans l'intérieur du triangle Franc-Maçonnique. L

On peut tenir Loge avec un seul Frere Architecte; s'il manquoit des Freres pour faire les fonctions des trois autres grades, le Grand-Maître en nomme d'un grade supérieur pour qu'il y en ait proportionnément pour chaque grade. Par exemple: s'il manquoit des Manœuvres, quelques ouvriers y suppléent; les Maîtres suppléent aux Ouvriers, & les Architectes aux Maîtres. Mais les inférieurs ne peuveut jamais remplacer ceux dont ils n'ont point les grades. Il faut cependant un peu plus d'Ouvriers que de Manœuvres, & un peu moins d'Architectes & de Maîtres.

La proportion des Freres étant ainsi faite pour desservir les fonctions de chaque grade; le Maître des Cérémonies conduit trois Freres pour être de sentinelle; un au vestibule du septentrion, un à celui d'orient & un à celui d'occident, & le Frere portier à la porte de la Loge: comme on l'a vû à l'assemblée simple de Manœuvres.

Le Grand Maître envoie quelques Manœuvres quérir les outils de tous les Freres au vestibule de la Loge. Lorsqu'ils les ont apportés, il dit: *tous les Freres qui êtes Manœuvres, allez à vos ouvrages; travaillez en bons Francs-Maçons; obéissez au Frere Maître des Novices, qui me rendra compte de votre conduite, pour vous punir ou récompenser selon*

que vous le mériterez. Tous les Manœuvres vont préparer le mortier & les pierres dans la cour qui sert à cet usage. Le Maître des Novices les accompagne pour les commander & présider à leurs ouvrages.

Ceux qui restent en Loge se placent ainsi, sous la direction du Maître des Cérémonies : le Grand-Maître reste à sa place à l'angle du midi, assis de même que le Prémier-Maître à l'angle d'orient & le Second-Maître à l'angle d'occident.

Les Architectes se placent sur des siéges dans l'intérieur de la table Franc-Maçonnique ; ayant la face du côté de la table, un tiers vers l'orient, un tiers vers l'occident & un tiers vers le septentrion ; de sorte qu'ils forment entre-eux un triangle. Le Maître des Cérémonies se tient debout au milieu d'eux, tourné vers le Grand-Maître, à moins qu'il n'ait besoin de côte ou d'autre. Tous les autres dignitaires de la Loge prennent place selon leurs grades Francs-Maçonniques : ils gardent cependant leurs ornements de dignitaires.

Les Ouvriers sont debout autour de la table extérieurement, pour travailler à l'édifice Franc-Maçonnique, un tiers à l'aîle d'orient, un tiers à l'occident & un tiers au septentrion. Les Maîtres se promènent derrière les Ouvriers, pour ordonner & veiller aux ouvrages

Tous étant ainsi placés, le Maître des Cérémonies dit au Grand-Maître que les Freres sont prêts à travailler. Le Grand-Maître donne les coups ordinaires que les Freres répétent ; il les exhorte à travailler en bons Francs-Maçons, & il envoie un Ouvrier dire au Maître des Novices d'envoyer les materiaux nécessaires aux ouvrages. Les Manœuvres apportent les uns des pierres, les autres du mortier qu'ils distribuent aux Ouvriers, à chaque aîle de la table.

Il y a deux sortes de pierres ; elles sont de même figure, triangulaires du côté de leur superficie & de leur base : les petites ont trois pouces d'épaisseur, & neuf pouces de diametre, les autres ont treize pouces & demi de diametre & quatre pouces & demi d'épaisseur : de sorte qu'en mettant deux grosses pierres de front, la table qui a 36 pouces de largeur, & qui sert de fondement à la muraille, la déborde de 4 pouces & demi de chaque côté. Après avoir mis le premier tas de grosses pierres, on met le second tas de petites, ensuite un tas de grosses, & ainsi alternativement. Comme les petites pierres n'ont que 9 pouces de diametre, il s'ensuit qu'il en faut trois de front dans l'épaisseur de la muraille.

Sur un certain nombre de grosses pierres,

il y a une lettre taillée ſur le côté de la pierre qui ſe préſente à l'extérieur du bâtiment Franc-Maçonnique. Ces lettres ſont peintes, celles qui ſont du côté du ſeptentrion en verd, celles de l'orient en jeaune & celles du midi en bleu.

Les Ouvriers lient ces pierres, les enduiſant de mortier, pour élever ſur chaque aîle de la table Franc-Maçonnique une muraille de la hauteur que le temps le permet. Les Manœuvres qui portent ces pierres doivent faire attention de choiſir autant de lettres, c'eſt-à-dire autant de pierres convenables pour former les mots des vertus dont les lettres initiales ſont ſur les piliers de l'aîle du ſeptentrion, & de porter les lettres du même mot au même ouvrier. Dans la cour des Manœuvres le Maître des Novices aſſigne, par exemple, au Frere *André* le mot *Charité* : il doit choiſir & mettre dans ſa corbeille les pierres marquées de ces lettres H A R I T E'. Il prend auſſi autant de petites & de groſſes pierres ſans marque, & il les porte en une ou pluſieurs fois dans la Loge à l'Ouvrier, par exemple, au Frere *Melchiſedech*, qui eſt au petit pilier marqué de la lettre C, qui eſt l'initiale de *Charité*. Chaque Ouvrier travaille ſur un pilier. Le Grand-Maître, les premier & ſecond Maîtres travaillent aux

angles, c'est-à-dire sur les gros piliers. Ils commencent par tendre la ligne ou ficelette de l'un à l'autre pour tirer les murailles droites & à quatre pouces & demi du bord de la table de chaque côté. Celui, par exemple, qui travaille au pilier C, après avoir mis un peu de mortier sur la table, commence par y poser une grosse pierre marquée de la lettre H; ensuite, après qu'on a mis un tas de petites pierres, il met celle qui est marquée de la lettre I, & ainsi de suite, comme on peut le voir à la figure N°. 2. Les grosses pierres qui ne sont pas marquées d'une lettre, le sont d'une fleur ou d'un petit ornement: elles servent à continuer la muraille, lorsque le mot de la vertu est fini.

Quoiqu'il y ait une lettre sur tous les piliers du midi, de l'orient & de l'occident; cependant, dans la Loge de Manœuvre, il n'y a que la muraille du septentrion qui ait des pierres marquées de lettres. Dans la Loge d'Ouvriers, la muraille d'orient est aussi travaillée en lettres; & dans celle de Maîtres, les vertus de tous les grands & petits piliers sont travaillées.

A mesure que l'ouvrage s'éléve, les Manœuvres y dressent les hourdages nécessaires. Le Grand-Maître & les premier & second Maîtres font alternativement l'ex-

✤	✤	✤	✤	✤	✤	✤	✤	N
✤	✤	✤	✤	✤	✤	✤	✤	A
É	✤	✤	✤	✤	E	E	É	S
T	S	✤	✤	✤	D	C	T	I
I	R	✤	✤	✤	R	N	I	A
L	U	N	✤	✤	O	E	L	F
É	O	O	X	✤	C	I	I	N

D	C	I	I
I	E	N	A

Table Franc-Maçonnique.

N	T	M	E
O	A	U	I

Table Franc-Maçonnique.

plication des ouvrages, & les questions d'instruction, aux Freres qui sont de leur côté, & aux Manœuvres qui apportent les matériaux.

Les Maîtres, qui sont derrière les Ouvriers, examinent, ordonnent & corrigent leurs ouvrages, en font le rapport aux Architectes, & répondent aux questions au deffaut des Ouvriers, comme ceux-ci au deffaut des Manœuvres. Les Architectes donnent les ordres aux Maîtres, & décident des difficultés qui peuvent survenir dans les ouvrages.

Le Grand-Maître, les premier & second Maîtres, travaillent à lier les murailles des angles. Le second Maître, qui est au pilier B, forme le mot avec les pierres marquées des lettres IENFAISANCE. Le Grand-Maître & le premier Maître batissent sur leurs piliers avec des pierres sans lettres, parce que ces vertus ne sont point encore expliquées dans la Loge de Manœuvre.

Pour éviter la confusion, personne ne parle sans permission : la décence, l'obéissance & le silence, s'observent encore plus strictement, s'il est possible, que dans l'assemblée simple. Le Maître des Cérémonies veille partout au bon ordre.

Pendant que les Manœuvres apportent les matériaux & que les Ouvriers travail-

lent, on leur demande l'explication de leurs ouvrages, & l'on fait l'instruction & les questions du Catéchisme suivant. On peut faire ces questions dans toutes les assemblées de Manœuvres, & même dans celles des autres grades, mais elles sont plus essentielles dans la grande Loge Franc-Maçonnique, puisqu'elles en sont l'esprit & le but. J'ai cru devoir rassembler toutes ces questions dans un article exprès, pour ne point interrompre la narration des ouvrages, dans l'intervalle desquels elles sont appliquées, & pour l'aisance du lecteur curieux.

Article X.

Catéchisme des Manœuvres.

D. Etes-vous Franc-Maçon ?

R. Je m'en fais gloire, honneur & mérite.

D. Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir Franc-Maçon ?

R. Pour fuir l'oisiveté, & m'appliquer aux bons ouvrages.

D. Qu'est-ce qu'un Franc-Maçon ?

R. C'est un homme qui s'exerce à la fuite du vice & à la pratique de la vertu, dans une Société d'amis.

D. Comment appellez-vous ceux de votre Société ?

R. Mes *Freres* & *Amis*.

D. Combien avez-vous de Freres & d'Amis ?

R. Infiniment plus qu'il n'y a détoiles au firmament.

D. Comment connoiſſez-vous vos Freres ?

R. Par les Outils Maçonniques.

D. Combien y a-t-il de grades dans la Franc-Maçonnerie ?

R. Il y en a quatre.

D. De quel grade êtes-vous décoré ?

R. J'ai l'honneur de connoître le pilier B.

D. Quel eſt le devoir d'un Franc-Maçon ?

R. De regarder tous les hommes comme nos Freres, ſur-tout ceux de notre Ordre Royal, & de les aimer & aſſiſter comme nous-mêmes.

D. Quels ſont vos ouvrages ?

R. D'apprêter le mortier & les pierres, & de les porter aux Ouvriers.

D. Quelle eſt la ſignification de ce ſervice ?

R. Que nous devons aſſiſter nos Freres dans leurs beſoins, autant que nous le pouvons.

D. Quels ſont vos Outils principaux ?

R. La péle, l'auge & la corbeille ou panier.

D. Quels ſont les matériaux ?

R. Le ciment & les pierres.

D. Qu'eſt-ce que la péle ?

R. C'eſt l'outil dont nous nous ſervons pour apprêter le mortier.

D. Que repréſente la péle ?

R. La main charitable du Franc-Maçon, qui travaille pour ſes Freres comme pour ſoi-même.

D. Qu'eſt-ce que l'auge ?

R. C'eſt le bac dans lequel nous portons le mortier aux Ouvriers.

D. Que repréſente l'auge ?

R. Les ſecours que nous devons à nos Freres dans leurs beſoins.

D. Qu'eſt-ce que la corbeille ?

R. C'eſt le panier dont nous nous ſervons pour porter les pierres aux Ouvriers.

D. Que ſignifie la corbeille ?

R. Que nous devons rendre à un chacun ce qui lui appartient.

D. Que repréſentent les pierres ?

R. Les bonnes œuvres des Francs-Maçons.

D. Que ſignifie le ciment ?

R. La *Charité* qui unit tous les Francs-Maçons en une Société charmante.

D. De quoi eſt compoſé le ciment ?

R. D'eau, de terre & de chaux.

D. Que ſignifient ces trois choſes ?

R. L'eau qui amolit & délaie la plûpart

des corps durs, ſignifie l'*Obéiſſance* & l'exactitude dans nos devoirs : la terre que nous foulons aux pieds, nous enſeigne l'*Humilité*, qui eſt le fondement le plus ſolide de toutes les vertus ; & la chaux qui renferme une grande quantité de matière ignée, nous marque le *Zéle* dont nous devons être animés pour la bonne Franc-Maçonnerie.

D. Que ſignifie la blancheur du ciment ?

R. La candeur dont toutes nos actions doivent briller.

D. Où étiez-vous avant que d'être Franc-Maçon ?

R. J'étois, ſans le ſavoir, dans les ténébres profanes.

D. Qui appellez-vous Profanes ?

R. Tous ceux qui ne ſont pas initiés dans nos miſtères.

D. Pourquoi appellez-vous Profanes, ceux qui ne ſont pas Francs-Maçons.

R. Parce qu'après la confuſion des mauvais Maçons de la Tour de Babel, les Francs-Maçons furent les ſeuls qui reſtérent fidéles à leur Créateur, & qui gardérent les ſecrets de la bonne Maçonnerie.

D. Quelle fut la cauſe de la perte des mauvais Maçons ?

R. Ce fut l'orgueil, que ſuivirent bientôt la diſcorde, la confuſion & la guerre.

D. Comment la Franc-Maçonnerie s'eſt-elle maintenue juſqu'à préſent ?

R. Par l'esprit d'union, de charité, de concorde & d'humilité, qui en sont les fondements solides.

D. Faut-il être Franc-Maçon pour être vertueux?

R. Cela n'est point absolument nécessaire; mais en nous engageant à la vertu plus particulièrement que les autres hommes, la pratique nous en devient plus facile par les leçons & les exemples que la Franc-Maçonnerie nous en propose.

D. Quelle fut la première cérémonie avant votre réception dans l'Ordre?

R. Je me suis lavé les mains?

D. Que cela signifie-t-il?

R. Pour faire voir la pureté que doit avoir un bon Franc-Maçon.

D. Que fites-vous ensuite?

R. Je quittai mon chapeau & mes armes.

D. Pourquoi?

R. Pour marquer le respect que nous devons à nos mystéres, & la paix qui regne dans notre Société.

D. Par quelle autre Cérémonie vous fit-on passer?

R. Je fus dans les ténébres de la mort, quoique je crusse être dans une toile blanche.

D. Que signifie cette Cérémonie?

R. Que la plûpart des Profanes sont

plus éloignés qu'ils ne croient du vrai chemin de la vertu.

D. Futes-vous long-temps dans ces ténébres?

R. Jusqu'à ce que j'eus le bonheur de voir la lumière Franc-Maçonnique.

D. Quelle lumière vîtes-vous?

R. Quantité d'étoiles brillantes. *Ce sont les bougies qui éclairent la Loge.*

D. Que représentent ces étoiles?

R. Tous les Francs-Maçons que je dois regarder comme Fréres & Amis.

D. Qu'avez-vous fait avant que de voir la lumière?

R. Mon devoir d'apprentissage.

D. En quoi consiste-t-il?

R. Dans le service de la Péle, de l'Auge & du Panier.

D. Où avez-vous fait votre promesse de Franc-Maçon?

R. Sur le pilier B.

D. Qu'avez-vous promis?

R. D'être bienfaisant envers mon prochain de l'aimer comme moi-même, & de garder fidélement les secrets de la Franc-Maçonnérie.

D. Où avez-vous été reçu Franc-Maçon?

R. Au septentrion.

D. Que signifie la porte de la Loge?

R. Le rempart qui nous sépare des Profanes dont nous devons fuir les vices.

D. Quelle est la première chose que vous faites en entrant en Loge?

R. Je monte un degré.

D. Que signifie ce degré?

R. Le vice que nous devons fouler aux pieds, & la vertu que nous devons pratiquer.

D. Que faites-vous pour entrer en Loge?

R. Je frappe trois coups & trois échos.

D. Que signifient ces trois coups?

R. Les trois Lettres qui me sont connues. J, B, B,

D. Pourquoi les trois petits coups pour l'écho?

R. Ce sont les mystères qui me restent à savoir.

D. Que dites-vous avant que d'entrer en Loge?

R. Le mot du guet.

D. Quel est-il?

R. Un mot d'autant de lettres qu'il y a de signes au Zodiaque, & qui représente autant de signes de Manœuvres.

D. Quel est ce mot?

R. *Bienfaisance.*

D. Que trouvez-vous en entrant en Loge?

R. Deux colonnes.

D. Où font les trois lettres que vous connoiffez?

R. J eft fur la colonne à ma droite en entrant, B fur la colonne à ma gauche, & B fur le pilier de l'angle Franc-Maçonnique du feptentrion vers l'occident.

D. Que fignifient ces trois lettres?

R. J fignifie *Jean*, B *Jean Baptifte*, qui font les Patrons des Francs-Maçons.

D. Pourquoi ces deux Saints font-ils nos Patrons?

R. On nous propofe leurs vertus à imiter, comme étant deux des plus grands Saints.

D. Que fignifie la lettre B?

R. *Bienfaifance*: c'eft la vertu que nous promettons d'éxercer envers notre prochain, fur-tout envers nos Freres.

D. Par quoi eft foutenu l'aile du triangle du côté du feptentrion?

R. Par de moindres piliers.

D. Que repréfentent-ils?

R. Autant de lettres qui y font gravées.

D. Que fignifient ces lettres?

R. Autant de vertus qui ont rapport à la principale qui eft la *Bienfaifance*.

D. Quelle eft la plus recommandable de ces vertus?

R. C'eſt l'*Humilité*.

D. Pourquoi ?

R. Parce que plus les fondations, repréſentées par l'humilité, ſont conſidérables, plus l'édifice en eſt ſolide.

D. Combien y a-t-il de piliers ou de vertus qui ont rapport au pilier B, ou à la *Bienfaiſance* ?

R. Il y en a ſans nombre; parce qu'un bon Franc-Maçon doit toujours avancer de vertus en vertus.

D. Quelle eſt la place, en Loge ſimple, des Maîtres, des Ouvriers & des Manœuvres ?

R. Les Maîtres ſont à l'occident, les Ouvriers à l'orient, & les Manœuvres au ſeptentrion.

D. Pourquoi les Maîtres ſont-ils à l'occident ?

R. Comme le Soleil termine ſa courſe à l'occident; les Maîtres ſe placent à cet endroit de la Loge, comme élevés à un grade éminent de la Franc-Maçonnerie dont ils ſont près de connoître les plus ſecrets myſtères.

D. Pourquoi les Ouvriers ſont-ils à l'orient ?

R. Comme le Soleil commence ſa courſe à l'orient; les Ouvriers s'y placent comme ayant le premier grade conſidérable & commençant

commençant d'être proprement Francs-Maçons.

D. Pourquoi les Manœuvres sont-ils au septentrion ?

R. Comme peu instruits dans les ouvrages, ils y gardent le silence, en attendant d'être plus éclairés.

D. Quelle lumiere éclaire vos ouvrages?

R. Une quantité innombrable d'étoiles.

D. Pourquoi les Manœuvres sont-ils vêtus de verd & blanc ?

R. Le blanc nous enseigne la candeur de nos mœurs. Le verd, qui est la couleur naissante des végétaux, annonce les beaux jours du printemps des Manœuvres qui entrent dans le premier grade de la Franc-Maçonnerie, & qui font le premier pas dans la vertu. Comme les Maîtres sont vêtus de bleu & les Ouvriers de jeaune, les Manœuvres le sont de verd, qui est formé du mêlange de ces deux couleurs; parce que nous devons servir immédiatement ceux de ces deux grades, & que nous sommes placés en loge entre-eux. Les Manœuvres participent à ces deux couleurs, n'en ayant pas qui leur soit propre, puisque le jour pénétre fort peu au septentrion.

D. Où sont le Grand-Maître, les premier & second Maîtres, & pourquoi?

R. Le Grand-Maître eſt au midi au pilier S, parce que le ſoleil étant en cet endroit dans ſa plus grande force, le Grand-Maître s'y tient pour préſider aux ouvrages, comme étant le plus éclairé & le plus inſtruit.

Le prémier Maître eſt à l'orient au pilier F, pour veiller aux Ouvriers.

Le Second-Maître eſt à l'occident au pilier B, pour veiller aux Manœuvres, & pour ſoutenir particuliérement les droits de la Fraternité.

D. Où ſont placés les Architectes?

R. Comme très-éclairés ils ſont répandus par toute la Loge, pour inſtruire les inférieurs dans leurs devoirs & faire exécuter exactement les plans.

D. A quoi travaillez-vous en Loge?

R. A ſervir mes Freres des materiaux néceſſaires aux ouvrages.

D. De quel côté les ſervez-vous?

R. Des trois côtés du Triangle.

D. Pourquoi point ſeulement au ſeptentrion?

R. Parce que nous devons ſecourir nos Freres en quelque endroit qu'ils ſoient.

D. Où préparez-vous vos materiaux?

R. Dans la cour des Manœuvres.

D. Pourquoi point dans la Loge?

R. Parce qu'un bon Franc-Maçon ne

doit point attendre la dernière néceſſité de ſes Freres pour les ſoulager & les ſervir; mais il doit prévenir leur indigence comme il voudroit qu'on fit à ſon égard.

D. Où travaillent les Ouvriers?

R. Aux trois aîles du triangle Franc-Maçonnique.

D. Quel eſt votre devoir hors de la Loge?

R. 1°. De me taire ſur les myſtères de l'Ordre. 2°. De rendre à tous les hommes, ſurtout à nos Freres, tous les ſecours bienfaiſants & charitables que nous pouvons. 3°. D'édifier un chacun par l'exercice de toutes les vertus qui font un vrai Franc-Maçon.

D. Dans un beſoin urgent, comment appellez-vous vos Freres à votre ſecours?

R. En me mettant le cou dans un triangle, & criant *Jean*, *Jean-Baptiſte*.

On l'appelle ſigne de ſecours. Il ſert pour tous les grades de la Franc-Maçonnerie. On le fait en s'empoignant le cou, les deux doigts médius ſe joignant derrière le cou, & les deux pouces ſur la gorge: ce qui forme un triangle.

D. Quelle eſt la ſignification de ce ſigne?

R. Si celui qui m'attaque eſt Franc-Maçon, je le prie de ne pas me frapper; mais de reſpecter le triangle, qui repréſente la table Franc-Maçonnique & toutes ſes vertus. S'il n'eſt point Franc-Ma-

çon, j'implore le fecours de mes Freres, aux noms de nos faints Patrons.

D. Pourquoi le nombre *trois* eft-il fi célèbre chez les Francs-Maçons ?

R. Parceque la plûpart de nos fignes & de nos Outils font triangulaires, comme la Truelle, le Compas, l'Équerre, le Marteau, &c., & furtout la table Franc-Maçonnique qui eft appuyée fur trois piliers principaux.

Cependant dans plufieurs fignes on ajoûte une quatriéme marque pour faire l'écho : comme en écrivant on met un point au milieu de trois, de cette façon (∴̇) ce quatriéme fait l'écho qui, comme nous l'avons dit, fignifie le refte des myftères.

Voilà les queftions principales qu'on peut faire aux Manœuvres Francs-Maçons. Il y en a une infinité d'autres ; mais celles-ci & tout ce que nous avons dit jufqu'à-préfent, fuffiront pour en deviner les réponfes. Par exemple : fi l'on demandoit quelle eft la première chofe qu'on a vue en Loge ? Il eft facile de répondre que c'eft un Squelette, qui eft la figure des ténebres où l'on étoit, fans le favoir, avant que d'être Franc-Maçon.



ARTICLE XI.

Manière d'entrer en Loge, & d'en ſortir.

LOrſqu'on tient une aſſemblée quelconque de Manœuvres, un Frere qui deſire y entrer, ſonne la clochette qui eſt à la porte du veſtibule du ſeptentrion. Le Frere qui y eſt en ſentinelle frappe un coup ſur la porte. Celui qui a ſonné répond par trois coups, avec l'écho après chaque coup: comme (● • ● • ● •) alors la porte lui étant ouverte, il fait alternativement avec le Frere qui eſt de ſentinelle, trois ſignes de Manœuvre. Il va faire les mêmes cérémonies à la porte du veſtibule d'orient; y ayant ſatisfait, il va ſe revêtir de ſes ornements Francs-Maçonniques dans le veſtibule de la Loge : s'il vient quelqu'un de la cuiſine par le veſtibule d'occident, le Frere qui y eſt de ſentinelle, obſerve les mêmes choſes. Il frappe enſuite les coups ordinaires de Manœuvre, ſur la porte de la Loge; le Frere Portier s'adreſſant au Frere Maître des Cérémonies, lui dit: *Monſieur le Maître des Cérémonies, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'on frappe à la porte de notre Loge.* Le Maître des Cérémonies le

dit au Grand-Maître en ces termes : *Monsieur le Grand-Maître, j'ai l'honneur de vous avertir qu'il y a quelqu'un à la porte de la Loge.* Le Grand-Maître lui ordonne d'aller voir qui c'est, & de s'informer exactement si c'est un Frere. Il va lui faire trois signes de Manœuvres, ou davantage s'il le juge à propos, avec quelques questions du Catéchisme, à quoi l'autre ayant satisfait, le Maître des Cérémonies rentre seul dans la Loge, & dit au Grand-Maître : *Monsieur le Grand-Maître, c'est le Frere N... qui demande d'assister ses Freres dans leurs ouvrages : il a satisfait à l'examen ordinaire : je le reconnois pour Franc-Maçon.* Le Grand-Maître dit : *il peut entrer comme Frere Manœuvre, s'il connoît le mot du guet : s'il a d'autres grades, vous l'examinerez & le placerez en conséquence.* Le Maître des Cérémonies va lui demander : *à quelle vertu voulez-vous vous exercer?* Il répond : *à faire à mon prochain tout le bien qui est en mon pouvoir, surtout à assister mes Freres comme moi-même. J'ai l'honneur de connoître les lettres* J, B, B. Le Maître des Cérémonies lui demande la signification de la lettre B, il répond *Bienfaisance*, qui est le mot du guet des Manœuvres ; (s'il a d'autres grades, il répond comme nous l'avons dit au commencement de la grande Loge Franc-Maçon-

nique, Article IX. du préſent Chapitre.) Le Maître des Cérémonies lui ouvre la porte de la Loge & le fait entrer. En montant le degré de la Loge il doit dire B, qui eſt la première lettre du mot principal du grade dont on tient aſſemblée. Enſuite ayant le bout des mains dans les manches, qui eſt la poſition des Manœuvres, il fait une profonde inclination au Grand-Maître, une à droite & une à gauche; il embraſſe, au nom de tous les Freres, le Maître des Cérémonies, qui le place ſelon ſon grade.

Si quelqu'un ſouhaite de ſortir avant la fin de l'aſſemblée, il s'adreſſe au Maître qui préſide de ſon côté; comme quand on demande la permiſſion de parler; en ſe levant, lui faiſant une légere inclination & le priant de demander pour lui au Grand-Maître la permiſſion de ſortir. Le Grand-Maître le lui ayant permis, le Maître des Cérémonies lui ouvre la porte, où ayant fait les inclinations &c. comme en entrant, & embraſſé le Maître des Cérémonies au nom de tous les Freres, il le conduit juſqu'au veſtibule de la Loge, & il lui fait ôter ſes ornements Francs-Maçonniques. Les Freres, qui ſont de ſentinelle le laiſſent paſſer moyennant l'embraſſade & un ſigne de manœuvre auquel l'autre répond.

S'il ſe préſente un Frere étranger pour

entrer en Loge, le Frere qui eſt de ſentinelle au veſtibule du ſeptentrion, le prie d'attendre à la Salle d'entrée, il va dire au Frere qui eſt au veſtibule d'orient d'en avertir le Maître des Cérémonies qui vient l'examiner fort ſcrupuleuſement & lui demander ſes lettres patentes, ſans leſquelles, ſelon les régles, il ne peut point entrer plus avant. S'il a ſatisfait à tous ces points, le Maître des Cérémonies va en faire ſon rapport aux Freres aſſemblés, & retourne lui dire qu'il peut avancer. Il paſſe aux autres portes avec les cérémonies ordinaires : on le place en Loge ſelon ſon grade, & on lui fait toutes les politeſſes de la plus parfaite amitié.

Si quelqu'un ſoi-diſant Franc-Maçon vouloit en faire accroire pour entrer en Loge, on députeroit un nombre ſuffiſant de Freres qui après avoir ôté leurs ornements Franc-Maçonniques, chaſſeroient cet impoſteur comme il le mériteroit.

ARTICLE XII.

Comme on finit les Aſſemblées.

LOrſque le Grand-Maître juge à propos de finir l'aſſemblée, il demande aux

prémier & second Maîtres & au Maître des Cérémonies, si toutes les régles de la Franc-Maçonnerie sont exécutées? Ces régles qu'on observe toujours avant que de finir la Loge, sont :

1°. Que le Grand-Maître, ou le Frere Orateur, fasse un discours pour l'instruction des Freres. (*a*)

2°. Que les affaires pour lesquelles on s'est assemblé, soient terminées à l'appaisement des Freres.

3°. Qu'on permette à un chacun de parler sur ce qu'il auroit à proposer pour le bien-être de la Société.

4°. Qu'on fasse passer à tous les Freres le tronc pour les pauvres. Un chacun y met ce qu'il lui plait : on le porte au Frere Econome qui compte la somme au Frere Trésorier & la fait annoter sur le régître du Secrétaire.

Le Grand-Maître exhorte les Freres à profiter des instructions qu'on a données. Il dit à quelques Manœuvres de reporter

(*a*) Je pourrois rapporter ici fort à propos plusieurs discours Francs-Maçonniques aussi édifiants qu'éloquents, formés sur divers exemples de vertus que l'Ecriture Sainte nous fournit : cependant je m'en dispenserai pour ne point grossir ce volume. Celui qui fut prononcé dernièrement à la Loge de Dresde, que nous avons vû pag. 26 doit suffire.

tous les outils Francs-Maçonniques à leurs places.

Alors tous les Freres étant dans la Loge & debout, le Grand-Maître dit : *Mes très-chers Freres, louons le Grand-Maître Suprême qui a daigné nous conserver en paix & concorde : embrassons-nous en Freres en attendant le plaisir & l'honneur de nous rassembler ici un tel jour, à une telle heure.* Ceci est pour annoncer la prochaine assemblée, quoiqu'on la fasse encore avertir par lettres quelques jours avant, pour qu'on s'en ressouvienne d'autant mieux, & pour ceux qui auroient pû être absents à l'assemblée précédente.

Ayant donc fait passer le baiser de paix, comme au commencement de l'assemblée ; le Grand-Maître annonce que la Loge est finie : il donne le signal par les coups ordinaires de la Truelle sur la table, & de la main droite dans la gauche & sur la manche : ce que tous les Freres répétent ensemble.

On peut alors se retirer librement. Il n'est point permis de s'amuser dans la Loge. Le Maître des Cérémonies, l'Econome & le Secrétaire y restent pour donner les ordres nécessaires aux Freres-Servants & pour enfermer les portes. Chacun ferme ses ornements Francs-Maçonniques dans le vestibule de la Loge, & on passe de suite par

la grande salle où l'on peut se chauffer, y parler familièrement, ou se retirer chez soi.

ARTICLE XIII.

Des Freres-Servants.

ON appelle *Freres-Servants* ceux qu'on paie pour faire les gros ouvrages de la Loge; comme de tenir la Loge & les appartements propres, de faire les devoirs de la cuisine, de quérir les provisions, de faire les commissions qui regardent la Loge, & en garder les avenues pendant qu'on tient les assemblées.

La réception des Freres-Servants est absolument la même que celle des autres Freres; mais ils ne paient rien, en considération des services qu'ils doivent rendre. On les avance en grade à proportion qu'on est content d'eux, comme on l'a vû dans les Articles précédents: il en faut au moins quatre; un portier à la porte de la Loge, & trois en sentinelle aux vestibules d'orient, d'occident & du septentrion. S'il manque de Freres-Servants, d'autres Freres derniers reçus y suppléent. Pour les devoirs de la cuisine on peut se servir de Profanes; mais ils ne peuvent jamais entrer en Loge.

Il y a des Freres-Servants pour chaque grade. Etant à leur poste, ils sont revêtus de leurs ornements Francs-Maçonniques ; excepté celui du vestibule du septentrion. Au commencement & à la fin de chaque Assemblée, ils sont tous en Loge, & décorés. Le Maître des Cérémonies va les quérir, en s'assurant que toutes les portes sont bien fermées.

Après les grandes-Loges Francs-Maçonniques, les Freres-Servants sont chargés de démolir le Batiment Franc-Maçonnique, de laver & nettoyer les pierres & de remettre chaque chose à sa place, au plus tard le lendemain de l'Assemblée. Ils sont particulièrement soumis aux ordres du Frere Econome.

Pendant les assemblées, surtout lorsqu'il y a Loge de table, quelques autres Freres relèvent de temps-en-temps de leur poste les Freres-Servants, pour qu'ils puissent participer aux instructions Francs-Maçonniques & aux agréments de la société.

Ceux des Freres qui ont des domestiques Francs-Maçons, peuvent les faire entrer avec eux, comme Freres-Servants ou autrement ; il y a même quelquefois des domestiques qui sont plus gradués que leurs Maîtres, & de simples soldats à qui

leurs Capitaines servent de Manœuvres. Un chacun est en Loge selon son grade Franc-Maçonnique. Cela n'empêche pas qu'on ne rende hors de la Loge, à ses supérieurs tout le respect & l'obéissance qui leur sont dus. On remarque très-sonvent, que les doméstiques Francs-Maçons, comme ceux des autres conditions, sont les plus affidés & les plus attachés à leur service.

CHAPITRE III.

Des Ouvriers.

DEUXIEME GRADE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qui regarde ce grade en général.

ON tient assemblée d'Ouvriers tous les trois mois. Ceux qui ne sont que Manœuvres ne peuvent point y assister. Il faut même, que les Freres-Servants aient ce second grade; sinon, les derniers reçus Ouvriers en font les fonctions. Il en est de même dans les autres grades.

Il y a trois sortes de *Loges* ou *assemblées* d'*Ouvriers* : la Loge *simple*, celle *de réception* & *la grande Franc-Maçonnique*. Dans la *simple*, on décide des affaires qui ne regardent que les Ouvriers, on propose les Manœuvres qui désirent d'être reçus Ouvriers, & on passe le scrutin comme aux assemblées de Manœuvres. Dans la *Loge de réception*, on donne ce grade à ceux qui en sont dignes, moyennant de payer la somme ordinaire, qui est tout au plus de six livres de France. Les Manœuvres & tous autres que cette dépense pourroit déranger, ne paient rien. Dans la *grande Loge Franc-Maçonnique* on travaille, comme nous le verrons, aux ouvrages de ce grade.

Dans aucune Assemblée de ce grade, comme des suivants, on ne mange ni on ne boit jamais. Comme on n'éleve à ces grades éminents que ceux qui l'ont mérité par leur zéle pour la Franc-Maçonnique, par leur discrétion dans ses mistères, & par leur bonne conduite ; on en tient les Assemblées avec la plus grande décence & la derniére exactitude.

La Loge d'Ouvriers est décorée & éclairée comme aux Assemblées de Manœuvres, excepté qu'à la place du grand lustre qui étoit avec plusieurs bougies au milieu des

la Loge, on y met un globe de verre représentant la Lune, ouvert par le haut pour la fumée de la lampe qui y est enfermée. Au lieu d'un flambeau, ou grosse bougie, sur chaque angle de la table Franc-Maçonnique, on en met deux. A l'entrée de la Loge on ajoute un dégré pour y monter par deux marches.

Tous ceux qui ont le grade d'Ouvrier & au dessus, portent l'épée au côté gauche, & la truelle (qui ordinairement est d'argent) au côté droit, dans le haut du tablier. La truelle sert à travailler dans les Loges de Manœuvres & d'Ouvriers, & comme nous le verrons dans les Loges Francs-Maçonniques des autres grades. On s'en sert aussi pour répéter les coups que le Grand-Maître donne sur l'assiette ou sur la table au commencement ou à la fin de chaque assemblée.

Louis le Debonnaire, d'auguste mémoire, Empereur d'Allemagne & Roi de France, honora de toutes façons la société des Francs-Maçons. Il n'en eut pas plûtôt manié la truelle & reçu tous les grades, qu'on l'éleva à juste titre au Trône de Grand-Maître, dans la Loge d'Aix-la-Chapelle, à la Fête de St. Jean, en Décembre 814. Ce Grand Prince fut constamment le Protecteur de notre Ordre Royal, qu'il

honora de mille bienfaits. Flatté de la fidélité que les Francs-Maçons professent à leur Souverain dans un grade exprès, il voulut reconnoître par une faveur particulière, leur fidéle attachement à sa personne sacrée. Il institua dans toutes les Loges de ses États & ordonna qu'à la réception d'Ouvrier, le second Maître décorat le Récipiendaire d'une épée qu'il porteroit en Loge, pour s'en servir à la défense de son Prince.

Les autres Souverains honorerent dans la suite leurs Loges du même privilege; de sorte que tous les Francs-Maçons de l'univers en sont décorés dès qu'ils parviennent au grade d'Ouvrier.

ARTICLE II.

Assemblée simple d'Ouvriers.

ON commence cette assemblée comme celle des Manœuvres. Pour ne point répéter inutilement les mêmes choses, voyez Chapitre II. Article II. J'expliquerai seulement ce qu'on y observe de particulier.

Dans la Loge simple d'Ouvriers les portes sont gardées comme à celle des Manœuvres,

nœuvres, par un portier & trois servants Ouvriers en sentinelle. Tous les Freres sont aussi placés de même autour de la table Franc-Maçonnique, sinon que tous les Architectes, qui ne sont point placés comme dignitaires, se rangent à l'aile du septentrion, à la place des Manœuvres. Le second Maître a inspection sur eux.

Les cérémonies ordinaires étant faites, & tous les Freres placés, le Grand-Maître donne les coups d'Ouvrier sur la table avec la truelle; premièrement deux coups lentement; après un petit intervalle encore deux coups semblables, ensuite faisant sonner deux fois la truelle, comme si l'on décrivoit deux lignes, qui font les deux échos, comme (● ● ● ● – –) Tous les Freres ensemble répondent de même. Ensuite le Grand-Maître frappe aussi deux fois deux coups de la main droite dans la gauche, & deux sur la manche pour les échos; comme (● ● ● ● ∘ ∘) que tous les Freres ensemble répétent aussi. Après quoi le Grand-Maître dit: *Mes très-chers Freres, admirons la bonté du Souverain Maître qui a daigné nous conserver jusqu'à présent en bonne santé pour nous rassembler ici fraternellement: que la paix, la charité, la bonne intelligence regnent toujours parmi nous. Tâchons de mériter toujours l'augmentation de ses graces. Embras-*

sons-nous tous en vrais Freres. (On s'embrasse à l'ordinaire.) Le Grand-Maître continue : *Ha ! qu'il est doux & agréable de voir les Freres réunis ensemble ! Mes très-chers & fidéles Freres*, (c'est ainsi qu'on titre les Freres en Loge d'Ouvriers) *célébrons aussi la gloire de N....... notre gracieux Souverain : qu'il vive & toute son auguste famille. Soyons-lui toujours fiddéles & respectueux sujets : obéissons-lui en bons Francs-Maçons, ainsi qu'à tous ceux qui ont autorité sur nous.* Ici tous les Freres tirent l'épée, qu'ils tiennent devant eux, la pointe en haut ; le Grand-Maître en frappe sur la table les coups d'Ouvrier, comme on a fait avec la truelle ; tous les Freres ensemble font de même : on crie *Vive le Roi*, & l'on remet l'épée dans le foureau. Tout le reste s'observe, à proportion, comme à la Loge simple de Manœuvres : mais l'instruction & les signes, avec leur explication, sont différents.

ARTICLE III.

Signes & attouchements des Ouvriers.

IL y a six signes d'Ouvriers dont les deux derniers servent aussi d'attouchements. On peut les faire hors de la Loge ; mais

toujours avec précaution, & après s'être bien assuré que l'autre est au moins Manœuvre, & en avoir fait les douze signes. Il seroit même à souhaiter qu'on ne fit jamais en public les signes des trois hauts grades, parce qu'on risque toujours de les profaner, si l'autre n'a pas ces grades, ou si on les fait en présence des Profanes, qui peuvent en profiter. On devroit se contenter hors de Loge de se reconnoître pour Manœuvres; cela suffit pour se traiter en Freres. Mais un petit point d'honneur nous fait souvent ambitionner de paroître gradués: ce qui doit être banni de la bonne Franc-Maçonnerie.

Le premier Signe se fait en mettant le pouce droit horizontalement sur la bouche, & l'index sur l'œil droit fermé; les trois autres doigts sont levés & joints à l'index: la main gauche ouverte, (le pouce écarté) soutient le coude droit.

Le second Signe est de se passer la main gauche deux fois sur le côté gauche du visage, en commençant au-dessus de l'œil gauche, jusqu'à la machoire inférieure; tous les doigts allongés & se joignants, excepté le pouce, qui forme une équerre avec l'index; & ayant la main droite ouverte de même, on la passe aussi deux fois sur la bouche.

On fait *le troisiéme Signe* en saluant de la main droite dont on baise l'extrémité, ayant le pouce écarté pour former l'équerre; & l'on fait une profonde inclination, en glissant en arriere alternativement deux fois le pied droit & une fois le gauche.

Pour *le quatriéme Signe*, on met le bout de l'index sous l'œil droit, le doigt medius sous l'œil gauche & le pouce sur la bouche; les deux derniers doigts restent fermés: ayant la main gauche au coude droit, comme au premier signe.

Cinquiéme Signe & premier attouchement. Avec le pouce & les deux premiers doigts de la main droite, on serre indifféremment le bout des deux premiers doigts ensemble de celui qu'on attaque; l'autre fait de même: les deux petits doigts restent pliés. Le premier met la main gauche ouverte, (le pouce écarté) dessous, & l'autre met la sienne de même dessus: si l'on est découvert, on y met les chapeaux.

Sixiéme Signe & deuxiéme attouchement. On se prend réciproquement les mains, la main gauche avec la main gauche, & la droite avec la droite, qu'on serre amicalement. (les quatre poignets forment une croix ou quatre équerres.) Dans cette position on s'embrasse. Si l'on a d'autre grade, on met le pouce perpendiculairement sur la bouche;

formant l'équerre avec l'index qui eſt ſur la machoire gauche inférieure ; & les deux autres doigts ſont fermés.

Il faut faire ces ſignes ſelon l'ordre, comme je l'ai dit de ceux de Manœuvre, & avec toutes les précautions poſſibles. Quand on y a ſatisfait exactement, on ſe fait les queſtions ſuivantes.

D. Etes-vous Franc-Maçon ?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite de rendre à mon Prince & à mon prochain ce qui leur eſt dû.

D. Combien y a-t-il de lettres dans votre alphabet ?

R. Il y en a deux & deux, & deux infinités que j'ai le bonheur de connoître, & deux infinités que j'eſpére de ſavoir dans la ſuite.

Explication. Ces deux premières lettres ſont J & B, qui ſont ſur les deux colonnes, & qui ſignifient *Jean* & *Jean-Baptiſte*. Les deux autres ſont B, qui eſt ſur le pilier des Manœuvres à l'angle d'occident, qui ſignifie *Bienfaiſance* ; & F qui eſt ſur le pilier des Ouvriers à l'angle d'orient, qui ſignifie *Fidélité*. Les deux infinités de lettres que l'Ouvrier connoit, ſont celles qui ſont ſur les petits piliers des aîles du ſeptentrion & de l'orient : celles qu'il ne connoit point appartiennent aux deux autres grades.

D. Quelle eſt la quatriéme des lettres principales?

R. F.

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Fidélité.*

D. Où eſt placée la lettre F?

R. A l'orient.

D. Quel eſt l'objet de notre *Fidélité*?

R. Notre Souverain, & tous ceux qui ont droit de nous commander.

D. Quelles ſont ces infinités de lettres que vous connoiſſez?

R. Ce ſont toutes celles qui ont rapport aux deux vertus B & F, auxquelles je m'éxerce, en attendant de connoître le reſte dans les deux grades que je tacherai de mériter.

Si l'on craint quelque ſurpriſe, on demande l'explication des ſignes.

ARTICLE IV.

Explication des Signes d'Ouvriers.

D. COmbien y a-t-il de Signes d'Ouvriers?

R. Il y en a ſix.

D. Que ſignifie le premier?

R. Ne pouvant vous parler comme Ouvrier, je mets le pouce ſur la bouche pour

garder le silence ; & ne vous reconnoissant point encore comme tel, je tiens l'œil droit fermé. Je forme l'équerre, qui est l'instrument propre de l'Ouvrier, pour chercher par ce moyen votre réponse d'Ouvrier. La main gauche sous le coude, représente la truelle, pour vous demander si vous vous en servez.

D. Que voulez-vous dire par le second signe ?

R. La main représente la truelle : je la passe sur le côté gauche, pour faire voir que je m'en sers comme Ouvrier à l'Orient qui est à gauche : je la passe deux fois, parce qu'en travaillant à la *Fidélité* envers mes supérieurs, je n'oublie pas les *Bienfaits* que je dois à mes Freres. Je forme l'équerre des deux mains, comme étant un des instruments principaux des Ouvriers, de même que la régle, que je désigne en passant la main sur la bouche.

D. Que faites-vous par le troisiéme signe ?

R. Le salut respectueux témoigne mon fidéle attachement & la vénération dont je suis pénétré pour mon Prince & tous mes supérieurs.

D. Expliquez-moi le quatriéme signe ?

R. Les deux doigts sous les yeux, représentent les deux piliers principaux des deux grades que j'ai l'honneur de connoître : le

pouce ſur la bouche ſignifie le ſilence que je garde ſur les deux autres grades repréſentés par les deux derniers doigts qui ſont pliés. La main gauche qui repréſente la truelle, ſignifie qu'un bon Maçon ne doit jamais ceſſer de travailler à la vertu, à quelque rang qu'il ſoit élevé.

D. Que repréſente le cinquiéme ſigne?

R. C'eſt le premier attouchement d'Ouvrier. On ſe prend réciproquement deux doigts, qui marquent les deux grades dont on eſt honoré. Les deux doigts pliés ſignifient auſſi les deux derniers grades. Nous cachons ce ſigne de la vue des Profanes, par reſpect pour nos miſtéres.

D. A quoi ſert le ſixiéme ſigne?

R. On ſe prend réciproquement les deux mains qui repréſentent nos ſupérieurs & le prochain, pour faire voir qu'un bon Ouvrier Franc-Maçon emploie l'équerre aux quatre parties du monde, pour travailler ſelon la *Fidélité* & la *Bienfaiſance* qui leur ſont dûes. On ſe donne le baiſer de paix, pour y travailler de concert. Si l'on met le pouce ſur la bouche, en formant l'équerre, c'eſt pour ſignifier qu'on a d'autres ſecrets du grade ſuivant, qu'on ne peut point encore faire connoître.

Après l'inſtruction des ſignes, le Frere Orateur fait ſon diſcours ſur le ſujet de l'aſ-

femblée, ou fur quelque vertu de ce grade. Enfuite on décide des affaires, s'il y en a, & l'on propofe ceux des Manœuvres qui defirent d'avancer au grade d'Ouvrier. Lorfque les affaires font terminées, on peut s'inftruire par les queftions du Catéchifme d'Ouvriers ou de Manœuvres. On finit l'affemblée comme nous le dirons à la fin de l'Article VII. de ce Chapître.

ARTICLE V.

Réception d'Ouvrier.

Lorfqu'un Manœuvre fouhaite d'être admis au rang des Ouvriers, il s'adreffe à un Frere Ouvrier, qui le propofe dans une affemblée fimple de ce grade. On examine comment il s'eft comporté dans le premier grade, s'il a été fidéle à fes engagements, difcret dans les miftères qui lui ont été confiés, & *Bienfaifant* envers fon prochain autant qu'il l'a pu. On paffe le fcrutin comme à la réception d'un Manœuvre. Trois voix contraires fuffifent pour retarder fa réception de fix mois. Si l'on confente de lui donner ce grade, le Maître des Cérémonies va le lui annoncer avec le premier Maître, qui l'exhorte à pratiquer de nou-

velles vertus en montant à un nouveau grade.

Le jour de ſa réception, il ſe rend à la Loge à l'heure marquée. Après avoir donné les ſignes de Manœuvre au veſtibule du ſeptentrion, le Frere qui y eſt de ſentinelle le fait reſter à la ſalle d'entrée, & va avertir le Maître des Cérémonies qu'un Frere Manœuvre demande l'entrée. Le Maître des Cérémonies, décoré de ſes ornements, vient lui demander ce qu'il ſouhaite. Ayant répondu qu'il deſire d'être promu au grade d'Ouvrier, avec l'agrément des Freres, il va en faire le rapport aux Freres aſſemblés. Ceux-ci ayant donné leur dernier conſentement, le Maître des Cérémonies va à la ſalle d'entrée avec le premier Maître, pour commencer la cérémonie.

On le prie d'abord d'ôter ſon chapeau & ſes armes, & le Frere-Servant lui verſe de l'eau ſur les mains. Ils vont tous trois dans la grande ſalle, où le Manœuvre reſte debout vis-à-vis du premier Maître & du Maître des Cérémonies, qui ſont aſſis ſur des fauteuils ; ce dernier lui fait le premier ſigne de Manœuvre, auquel le Récipiendaire répond par le ſecond & les ſuivants, les faiſant ſeul juſqu'au douziéme : on lui en demande toutes les ſignifications & les principales queſtions du Catéchiſme de Manœuvre.

Le premier Maître lui fait une exhortation ſur les vertus auxquelles il va particulièrement s'engager. Enſuite il lui demande s'il perſiſte à demander le grade d'Ouvrier, à vouloir en ſubir les épreuves, & s'il veut en pratiquer les vertus ; c'eſt-à-dire une *Fidélité* inviolable envers ſon Prince, & une *Obéiſſance* exacte envers ſes ſupérieurs. Ayant répondu que telles ſont ſes intentions, le Maître des Cérémonies & le premier Maître tirent leur épée & ordonnent à deux Freres-Servants de mettre les fers aux pieds & aux mains du Récipiendaire. Pendant ce temps-là le premier Maître reſte près de lui, & le Maître des Cérémonies va en Loge avertir les Freres que le Frere Manœuvre Poſtulant-Ouvrier eſt diſpoſé de ſervir *Fidélement* ſon Prince. Le Grand-Maître dit qu'on le faſſe entrer. Le premier Maître & le Maître des Cérémonies le conduiſent. Pour paſſer au veſtibule d'orient, le Manœuvre fait ſeul les ſignes ordinaires de ſon grade au Frere qui y eſt de ſentinelle : au veſtibule de la Loge il ſe revêt de ſes ornements de Manœuvre : il frappe encore & fait ſeul les ſignes de Manœuvre à la porte de la Loge. Avant que d'y entrer, le premier Maître lui demande s'il ſe ſent aſſez fort pour monter les deux marches de la Loge : Ayant répondu qu'oui,

ils entrent tous trois. Les Freres qui étoient de sentinelle les suivent, après avoir fermé toutes les portes. Ils ferment aussi celle de la Loge : ce qui s'observe aussi dans les grades suivants.

Le premier Maître & tous les autres Freres prennent leur place, sinon le Frere-Manœuvre qui reste debout entre la porte & la table, ayant à sa droite le Maître des Cérémonies. Le Grand-Maître demande au Récipiendaire ce qu'il souhaite : il répond qu'il desire d'être reçu au grade d'Ouvrier Franc-Maçon. Après l'avoir réprimandé sur ce qu'il a pu manquer contre ses premières obligations, soit par indiscrétion dans les mistères de l'Ordre, soit par peu de charité envers ses Freres ; il lui fait un discours, dont je ne donnerai que le précis. *Le grade de Manœuvre Franc-Maçon où vous vous êtes exercé jusqu'à présent, mon très-cher Frere N.... vous a donné la connoissance de plusieurs mistères, & vous a procuré les moyens de pratiquer nombre de vertus envers votre prochain. Heureux, mon très-cher Frere N...., si, touché par les leçons Franc-Maçonniques, & les bons exemples de vos Freres, vous les avez pratiquées ces vertus ; si la veuve & l'orphelin ont été par vos soins préservés ou délivrés de la rapine & de l'oppression ; si, vous abstenant des dépenses inutiles & criminelles, vous avez employé le*

ſuperflu du bien que la Providence vous a confié pour faire reſſentir au miſérable & à l'indigent les effets abondants de vos mains charitables ; ſi tous les hommes, & particulièrement vos Freres ont reçu de vous, dans les occaſions, les conſeils, les ſoins, les ſecours qu'ils avoient droit d'attendre de l'ame Bienfaiſante d'un Frere, d'un Ami, d'un Franc-Maçon ! Nous vous louons, mon très-cher Frere, ſi vous avez rempli, en bon Maçon, les promeſſes que vous nous avez faites, & nous récompenſerons volontiers votre Bienfaiſance Fraternelle, en vous élevant à un nouveau grade. Si, au contraire, vous aviez manqué à vos obligations ; ſi vous aviez négligé la Charité, cette belle vertu ſi néceſſaire à tous les hommes, & eſſentiellement à un Franc-Maçon ; ſi, par imprudence, par négligence ou par indiſcrétion, vous aviez profané les ſecrets de nos miſtères, auxquels vous vous êtes obligé, comment pourrions-nous vous confier un ſecret & vous propoſer des vertus encore plus recommandables ? Cependant, mon très-cher Frere, dans l'eſpérance où nous ſommes que vous remplirez dans la ſuite avec plus d'exactitude vos premiers engagements, & que vous vous armerez d'un zéle nouveau pour devenir un Fidéle Ouvrier Franc-Maçon, nous voulons bien vous élever à ce grade, ſi vous vous ſentez aſſez de force pour en pratiquer les vertus & en garder les ſecrets importants. Outre l'Amour & la Bien-

faiſance que vous devez à vos Freres & à votre prochain; une Fidélité inviolable à votre Souverain, une obéiſſance exacte à ſes ordres, un attachement reſpectueux aux intérêts de ſa perſonne ſacrée, enfin les mêmes devoirs envers tous ceux qui ont ſur nous une autorité légitime, ajoutez encore la juſtice, la clémence, la douceur, la compaſſion, la miſéricorde envers tous ceux qui vous ſont inférieurs, voilà, mon très-cher Frere, ce que tous les hommes, à la vérité, doivent pratiquer, & principalement ceux qui ſont aſſociés à notre Ordre Royal: mais c'eſt ce qui fait fondamentalement, ſpécialement & ſtrictement l'obligation de l'Ouvrier Franc-Maçon; puiſqu'il ne peut être admis à ce grade, s'il n'eſt dans ces diſpoſitions, & s'il n'en fait une promeſſe expreſſe de l'exécuter toute ſa vie. Voiez, mon cher Frere N....., à quoi vous voulez vous décider. Perſiſtez-vous de demander le grade d'Ouvrier, ou voulez-vous continuer de travailler comme Manœuvre?

Le Récipiendaire répond qu'*il s'exercera volontiers à ces vertus, & qu'il tachera de les pratiquer en vrai Franc-Maçon.* Alors le Maître des Cérémonies le conduit par la main juſqu'à l'angle d'occident où il ſalue le ſecond Maître qui lui met en main une régle. Il le conduit auſſi à l'angle d'orient, où il laiſſe la régle; & le premier Maître lui donne une équerre, qu'il porte à l'an-

gle du midi, où le Grand-Maître lui donne une truelle ; il revient, la tenant de la main droite, jusqu'au milieu de l'aîle du septentrion, vis-à-vis de la porte. Le premier Maître lui dit qu'on est content de son travail, & qu'on va l'en récompenser ; il lui fait lire tout bas sa promesse : le Grand-Maître, les premier & second Maîtres lui demandent s'il est content d'être reçu Ouvrier Franc-Maçon, & de prononcer son obligation sur sa parole d'honneur ? S'il y consent, le Maître des Cérémonies lui ôte la chaine des pieds, le fait monter vers le milieu sur la table Franc-Maçonnique, du côté de l'orient, & le conduit à l'angle d'orient sur le pilier F, où il lit à voix haute sa promesse ou obligation, en ces termes : *Je promets en honnête-homme, & sur ma parole d'honneur, de garder exactement les secrets des Francs-Maçons & de la Franc-Maçonnerie, qui m'ont été & qui me seront confiés. Je promets de même d'être bon Franc-Maçon & sage observateur des régles de la Franc-Maçonnerie ; Bienfaisant & charitable envers mon prochain, surtout envers mes Freres, autant qu'il sera en mon pouvoir ; Fidéle & obéissant à mon Prince & à tous mes supérieurs.*

Le Récipiendaire ayant prononcé son obligation sur le pilier F, le Maître des Cérémonies le conduit au milieu de l'aîle

d'orient, la face tournée vers la muraille; il lui ôte les fers des mains. Pendant ce tems-là, on ôte le voile qui couvroit le Globe représentant la Lune. Le Grand-Maître dit: *jusqu'à présent, mon très-cher Frere, vous avez servi dans la Franc-Maçonnerie, en qualité de Manœuvre; nous vous enseignerons ce que vous devez faire comme Ouvrier, dans cet Ordre Royal. Souvenez-vous toujours des fers dont on vous délivre, & dont vous étiez chargé pour toutes les fautes que vous aviez commises soit contre votre Souverain, soit contre vos autres Superieurs. Soyez toujours fidéle à la promesse que vous venez de faire. Tournez-vous vers cette Fidéle Société.* Etant retourné vers l'Assemblée, le Grand-Maître continue: *admirez l'éclat de cet Astre éclatant, qui n'est cependant qu'un foible emblème de la Majesté qui nous gouverne. Mon très-cher Frere, au nom de notre Grand-Maître National, de notre Grand-Maître Provincial & de tous les Fidéles Francs-Maçons de l'Univers, je vous admets au grade d'Ouvrier Franc-Maçon. Soyez fidéle à garder nos mistères & à pratiquer les vertus qu'ils renferment, pour en mériter une connoissance plus sublime.* Alors le Grand-Maître & tous les Freres frappent sur la table les coups d'Ouvrier avec l'Epée & avec la truelle, ensuite à l'ordinaire, dans la main & sur la manche. (●● ●● ••)

On fait auſſi-tôt deſcendre le nouveau reçu, qui va embraſſer le Grand-Maître & tous les Freres, & on le place vers le milieu de l'aile d'orient, qui eſt la place des Ouvriers. Le premier Maître & le Maître des Cérémonies le décorent des ornements de ſon grade. Le premier Maître en lui donnant l'épée, la lui fait baiſer, & dit : *de la part de notre auguſte Souverain N...., ſelon le pouvoir dont il m'a honoré, je vous crée, mon très-cher Frere, Chevalier Franc-Maçon.* (il lui donne ſur l'épaule droite, avec l'épée, les deux premiers coups d'Ouvrier, les deux autres ſur l'épaule gauche, & les deux échos ſur le front.) *Vous ferez uſage de ce préſent Royal, en Fidéle ſujet, ſelon ſes ordres, pour la deffenſe de ſon honneur & de ſes intérêts.* Tous les Freres crient : *Vive le Roi.*

On recommence la Loge ſimple d'Ouvriers, avec les ſignes & leurs explications, pour l'inſtruction du nouveau Frere. Le Frere Orateur fait ſon diſcours. Le premier Maître donne au nouvel Ouvrier les inſtructions particulieres qui lui ſont néceſſaires. On commence enſuite la Loge Franc-Maçonnique d'Ouvriers.



ARTICLE VI.

Loge Franc-Maçonnique d'Ouvriers.

TOus les Freres étant placés comme en Loge ſimple d'Ouvriers, on commence par les mêmes cérémonies que dans la Loge Franc-Maçonnique de Manœuvres, avec cette différence qu'on frappe les coups d'Ouvrier avec l'épée, la truelle & la main. Comme il n'y a point de Freres Manœuvres, quelques Ouvriers, excepté le nouveau reçu, en font les fonctions, & vont ſous les ordres d'un Maître député à cela, préparer le mortier, les pierres & tout ce qui eſt néceſſaire, & les apportent à ceux qui travaillent. Les pierres & autres choſes qui regardent particulierement les ouvrages des trois derniers grades, ſont fermées ſéparément dans la cour des Ouvriers, du côté de l'occident. Les Ouvriers qui reſtent en Loge, conſtruiſent l'édifice Franc-Maçonnique des trois côtés de la table, en formant, comme nous l'avons dit, les vertus dont les lettres initiales ſont ſur les piliers du ſeptentrion; ils en font de même à l'aîle d'orient; mais à l'occident toutes les pierres ſont ſans lettre; cela étant réſervé à la Loge de Maître.

Ceux des grades supérieurs sont placés & partagés comme dans la Loge Franc-Maçonnique de Manœuvres. On fait de même l'explication des ouvrages & toutes les autres cérémonies, avec les questions du Catéchisme, y ajoutant celui qui est propre à ce grade.

ARTICLE VII.

Catéchisme des Ouvriers.

D. ÊTes-vous Franc-Maçon ?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite de rendre à mon Prince & à mon prochain ce qui leur est dû.

D. De quel grade êtes-vous décoré ?

R. J'ai l'honneur de connoître la lettre F.

D. Que signifie cette lettre ?

R. *Fidélité.* C'est la vertu que nous promettons d'exercer envers notre Souverain & tous ceux qui nous commandent.

D. Comment appelle-t-on ceux qui professent cette vertu ?

R. On les appelle *Ouvriers.*

D. Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir Ouvrier ?

R. Pour avancer dans la pratique de la vertu.

D. Qu'eſt-ce qu'un Ouvrier Franc-Maçon ?

R. C'eſt un homme *Bienfaiſant* & charitable envers ſon prochain, & *Fidéle* & obéiſſant à ſon Prince & à ſes ſupérieurs.

D. Comment connoiſſez-vous les Ouvriers ?

R. Par la truelle, l'équerre & la régle.

D. Quel eſt le devoir principal d'un Ouvrier ?

R. D'être *Fidéle* à ſon Prince. *(Tous les autres ſupérieurs y ſont compris, comme tenant de lui leur autorité, & commandant en ſon nom.)*

D. Quels ſont les ouvrages des Ouvriers ?

R. De mettre en œuvre le mortier & les pierres, pour élever un édifice ſelon les régles de la Franc-Maçonnerie, & principalement avec la truelle, l'équerre & la régle.

D. Que ſignifient ces ouvrages ?

R. L'édifice des vertus que nous devons bâtir dans nos cœurs.

D. Qu'avez-vous fait avant que d'être reçu Ouvrier ?

R. Les épreuves de la truelle, de l'équerre & de la régle.

D. Que nous enſeigne la truelle ?

R. Que nous devons applanir le vice & cimenter la vertu.

D. Quelle eſt la ſignification de l'équerre ?

R. Elle ſignifie l'équité avec laquelle nous

devons ſervir nos ſupérieurs & juger nos inférieurs, qui ſont repréſentés par les deux côtés de l'équerre.

D. Que repréſente la régle ?

R. Que nous devons meſurer nos actions & les régler ſelon les ordres de ceux qui nous ſont prépoſés.

D. Où étiez-vous avant que d'être Ouvrier ?

R. J'étois dans les fers.

D. Pourquoi ?

R. Pour expier les fautes que j'avois commiſes contre mon Prince.

D. Combien de temps futes-vous dans les fers ?

R. Juſqu'à ce que je lui eus promis une exacte *Fidélité*.

D. Où fites-vous cette promeſſe ?

R. Sur le pilier F.

D. Qu'avez-vous vu étant délivré de vos fers ?

R. Une éclatante lumiere.

D. Quelle eſt cette éclatante lumiere ?

R. C'eſt la Lune dans ſon plein.

D. Que nous repréſente la Lune ?

R. C'eſt l'emblême de l'Auguſte Majeſté du Prince qui nous protége, nous commande & nous gouverne ſelon le pouvoir qu'il tient de Dieu ; comme la Lune reçoit ſa lumiere du Soleil, pour nous éclairer &

nous conduire dans les ténèbres de la nuit.

D. Où avez-vous été reçu Ouvrier?

R. A l'orient.

D. Que faites vous pour entrer en Loge?

R. Je frappe quatre coups & deux échos.

D. Que signifient-ils?

R. Les deux premiers coups signifient les deux lettres J & B des colonnes : les deux autres coups sont pour les lettres B & F des deux piliers que j'ai l'honneur de connoître ; & les deux petits coups qui font l'écho, sont les mistères des deux autres grades.

D. Que dites-vous pour entrer en Loge?

R. Le mot du guet.

D. Quel est-il?

R. F.

D. Où est placée cette lettre?

R. A l'angle d'orient.

D. Que signifie la lettre F?

R. *Fidélité*. C'est la vertu que nous promettons d'exercer envers tous nos supérieurs.

D. Que faites-vous en entrant en Loge?

R. Je monte deux degrès.

D. Que nous représentent ces deux degrès?

R. La *Bienfaisance* & la *Fidélité* que nous devons pratiquer, & les vices opposés que nous devons surmonter.

D. Où est votre place en Loge?

R. A l'orient.

D. Qu'avez-vous à votre droite ?

R. Le Premier-Maître qui est au pilier F, tenant la place du Souverain, pour en défendre les intérêts & commander aux Ouvriers.

D. Comment est soutenue l'aîle de la table orientale ?

R. Par des piliers sans nombre, portant les initiales des vertus qui ont rapport à la *Fidélité.*

D. Quelle est la premiere de ces vertus ?

R. C'est l'*Obéissance.*

D. Pourquoi ?

R. Parce que nous ne pouvons point être Fidéles à nos Maîtres, si nous ne leur obéissons.

D. Combien y a-t-il de piliers ou de vertus qui ont rapport au pilier F, ou à la *Fidélité* ?

R. Il y en a sans nombre, parce que l'obéissance d'un bon Maçon est sans borne.

D. Pourquoi les Ouvriers sont-ils à l'orient ?

R. Parce que nous ne pouvons pas travailler trop tôt à la vertu.

D. A quel côté de l'édifice travaillez-vous ?

R. Aux trois côtés; parce que nous devons secourir nos Freres & obéir à nos Maîtres en tout lieu.

D. Pourquoi étant Ouvrier faites-vous les fonctions de Manœuvre ?

R. Parce qu'en obéissant à mon Prince, je dois aussi secourir mes Freres.

D. Pourquoi portez-vous l'épée ?

R. Pour la défense du Prince de qui nous tenons ce bienfait.

D. Pourquoi les Ouvriers sont-ils vêtus de jeaune ?

R. Comme placés à l'orient, la couleur jeaune de leurs ornements tirant sur l'aurore, signifie l'éclat dont leurs vertus doivent briller.

Après l'explication des ouvrages & les instructions, lorsque le Grand-Maître le juge à propos, il annonce qu'on va finir l'assemblée. On fait toutes les cérémonies que nous avons vûes à l'article XII. chapître II; sinon qu'on donne les coups d'Ouvriers avec l'épée, la truelle & la main, comme au commencement de l'Assemblée. Ce qu'on doit aussi observer dans les grades suivants, de même que la manière de s'annoncer, d'entrer, de sortir, de frapper, &c. qu'on trouvera au grade de Manœuvre, proportionnément à chaque grade. Cet avertissement doit suffir, pour éviter dans la suite les répétitions inutiles.

CHAPITRE IV.

DES MAITRES.

Troisième grade.

ARTICLE I.

De ce qui regarde ce grade en général.

LE grade de Maître eſt d'autant plus reſpectable, que ſon objet eſt ſublime. Comme la *Bienfaiſance* envers le prochain & la *Fidélité* au Souverain, font l'exercice des deux premiers grades; la *Soumiſſion* à l'Etre ſuprême, eſt l'objet de celui-ci.

On tient auſſi l'aſſemblée de Maîtres tous les mois. Les Ouvriers & les Manœuvres ne peuvent pas s'y trouver. Dans les aſſemblées de ce grade on ajoûte un troiſiéme degré à la porte de la Loge, pour y monter par trois pas. De ſorte que ſi le degré de l'aſſemblée de Manœuvres a 9 pouces, les deux degrés des Ouvriers auront chacun 4 pouces & demi, & les trois des Maitres 3 pouces chacun. A la place du globe qui repréſente la Lune, on en met un qui re-

présente le Soleil. A chaque gros pilier des angles, il y a sur la table trois flambeaux ou grosses bougies; quoiqu'il n'y en ait qu'une sur chaque petit pilier.

Il y a trois sortes de Loges ou assemblées de Maîtres: la Loge simple, la Loge de réception & la Franc-Maçonnique, comme nous allons voir dans les articles suivants.

ARTICLE II.

Assemblée simple de Maîtres.

ON commence cette assemblée & l'on observe toutes les cérémonies comme à l'assemblée simple de Manœuvres. Voyez page 125. Je remarquerai seulement ce qu'il y a de particulier à celle de ce grade.

Le Grand-Maître & les autres Dignitaires se placent à l'ordinaire. Comme il n'y a point de Manœuvres ni d'Ouvriers, les Architectes qui ne sont point Dignitaires, ou quelques Maîtres, se mettent aux aîles de l'orient & du septentrion; afin que ces côtés ne soient point absolument vuides. Tous les Maîtres, autant que faire se peut, sont à l'aîle d'occident qui est proprement leur place en Loge simple.

Après les Cérémonies ordinaires, le Grand-

Maître donne les coups de Maître avec la Truelle sur la table, premièrement deux coups bien dintincts ; après un petit intervalle, il donne trois coups de même ; ensuite il fait sonner la Truelle une seule fois pour l'écho : comme (●● ●●● —) que tous les Freres ensemble répétent. Ensuite le Grand-Maître frappe de même les cinq coups dans la main & un sur la manche ; comme (●● ●●● •) que les Freres répétent aussi. Le Grand-Maître dit : *Mes très-chers Freres, admirons la bonté du Souverain Maître qui a daigné nous conserver jusqu'à présent en bonne santé pour nous rassembler ici fraternellement. Tachons de mériter l'augmentation de ses graces. Que la paix, la charité & la bonne intelligence regnent toujours parmi nous. Embrassons-nous tous en vrais Freres.* (on s'embrasse.) *Ha ! qu'il est doux & charmant de voir les Freres rassemblés ! Mes très-chers & Fidéles Freres, célébrons aussi la gloire de N..... notre gracieux Souverain, qu'il vive & toute son Auguste Famille. Soyons-lui toujours Fidéles & respectueux sujets : obéissons-lui en bons Francs-Maçons, ainsi qu'à tous ceux qui ont autorité sur nous.* Alors tous les Freres tirent l'épée, en criant *Vive le Roi*, sans frapper ; mais ils la tiennent devant eux, la pointe levée, pendant que le Grand-Maître continue : *Mes très-chers, trés-Fidéles*

& très-soumis Freres, (c'est ainsi qu'on nomme les Freres en Loge de Maîtres.) *mettons toujours notre gloire & notre bonheur dans l'humble & respectueuse Soumission au Grand-Maître Suprême & Tout-puissant, qui a créé le Ciel & la Terre, & à qui nous devons tout ce que nous sommes, tout ce que nous avons & tout ce que nous pouvons.* Ici l'on met la pointe de l'épée en terre, faisant une profonde inclination ; on frappe de l'épée les coups de Maître sur la table, & on la remet dans le foureau. On observe le reste comme à la Loge simple de Manœuvre, mais avec les signes suivants.

ARTICLE III.

Signes & attouchement de Maîtres.

IL y a quatre signes de Maîtres, dont le dernier sert aussi d'attouchement. Quoiqu'on puisse absolument les faire hors de la Loge, on doit toujours éviter de s'en servir en présence des Profanes.

Le premier Signe se fait de la main droite : en mettant le bout du doigt medius sur la bouche, & le bout de l'Index sur l'œil droit, tenant le bout du pouce dans les deux derniers doigts fermés. Avec la main gauche on s'empoigne le poignet droit.

Le ſecond Signe eſt à peu près le même que le ſecond des Ouvriers; mais on le fait du côté oppoſé. C'eſt-à-dire qu'on ſe paſſe la main droite trois fois ſur le côté droit du viſage, depuis le deſſus de l'œil droit juſqu'à la machoire inferieure, les quatre doigts étant allongés & ſe joignant; le pouce reſte un peu écarté pour former un compas avec l'index. Ayant la main gauche ouverte de même, on la paſſe auſſi trois fois ſur la bouche.

Le troiſième Signe eſt de mettre l'index & les deux doigts ſuivants allongés & ſe joignant ſur la joue droite, près de l'oreille; & le bout du pouce au milieu du petit doigt: ce qui forme une eſpéce de marteau, dont le pouce repréſente le manche. Le bout du petit doigt eſt ſur le côté droit de la bouche. On tient la main gauche ouverte ſous le coude droit.

Le quatriéme Signe, qui eſt l'attouchement de Maître, ſe fait en prenant, des trois derniers doigts de la main droite, les trois pareils doigts de celui qu'on attaque, on fait la même choſe de la main gauche. Les pouces reſtent allongés & ſéparés des index, pour former des compas: ce que l'autre obſerve de même. Dans cette poſition on ſe donne réciproquement le baiſer ſur la joue gauche & ſur la droite.

Si l'on eſt Architecte on met le pouce droit ſur la bouche, & le bout de l'index entre les deux yeux, tenant les trois derniers doigts fermés.

Après avoir fait ces quatre ſignes, avec les Cérémonies accoutumées, on fait les queſtions ſuivantes.

D. Etes-vous Franc-Maçon?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite d'aimer mon prochain comme moi-même, & de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.

D. Combien y a-t-il de lettres dans votre Alphabet?

R. Il y en a deux & trois, & trois infinités que j'ai le bonheur de connoître; & une infinité que j'eſpére de ſavoir dans la ſuite.

On comprend aſſez que les lettres qu'on connoit comme Maître, ſont J *&* B *des colonnes de la Loge, &* B, F, S, *des trois piliers. Celles qu'on ignore appartiennent au grade d'Architecte.*

D. Quelle eſt la cinquiéme lettre principale?

R. C'eſt la lettre S.

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Soumiſſion.*

D. Où eſt placée la lettre S?

R. Au midi.

D. Quel eſt l'objet de notre *Soumiſſion*?

R. C'eſt Dieu, Créateur & Souverain Maître de toutes choſes.

D. Quelles ſont les infinités de lettres que vous connoiſſez ?

R. Ce ſont toutes celles qui ont rapport aux trois vertus B, F, S, auxquelles je m'exerce ; eſpérant d'avoir l'honneur de connoître le reſte au dernier grade, que je tacherai de mériter.

ARTICLE IV.

Explication des Signes de Maître.

D. COmbien y a-t-il de ſignes de Maître ?

R. Il y en a quatre.

D. Que veut-on exprimer par le premier ſigne ?

R. L'index & le medius forment un compas, qui eſt un des principaux inſtruments Franc-Maçonniques de Maître. Ne pouvant point encore vous parler comme Maître, je mets un doigt ſur la bouche, pour garder le ſilence, & un ſur l'œil, juſqu'à ce que j'aie vu par le compas ſi vous êtes élevé à ce grade. Deux doigts cachent le pouce, pour demander ſi vous connoiſſez le troiſième pilier. La main gauche empoigne

le poignet droit, ce qui forme avec le bras une espéce de marteau, pour vous demander si vous vous servez de cet outil de Maître.

D. Que signifie le second signe ?

R. La main représente la truelle : je la passe sur le côté droit, pour faire voir que je m'en sers comme Maitre à l'occident qui est à droite : je la passe trois fois, parce qu'en travaillant à la *Fidélité* envers mes supérieurs, & à la *Bienfaisance* envers mon prochain, je n'en suis pas moins *Soumis* au Grand-Maitre Suprême, qui m'ordonne la pratique de ces vertus. Je forme le compas des deux mains, comme étant un des instruments principaux de Maître, de même que le niveau, que je désigne en passant la main sur la bouche.

D. Donnez-moi l'explication du troisième signe.

R. Les trois doigts sur la joue, sont les trois grades que j'ai l'honneur de connoître; celui qui est sur la bouche, signifie le silence sur le quatrième que j'ignore. Le marteau est l'outil dont je me sers, pour travailler aux trois principales vertus Franc-Maçonniques, ainsi que de la truelle, qui est figurée par la main gauche.

D. Que signifie le quatrième signe ?

R. Les trois doigts qu'on se prend réciproquement, sont les trois vertus principales

pales auxquelles on s'exerce par le compas. On s'embrasse pour exprimer la paix dont jouissent les bons Maçons, quand ils pratiquent exactement ces vertus envers Dieu & le prochain, représentés par l'attouchement des deux mains.

Si l'on a le grade d'Architecte, on met le pouce sur la bouche, pour marquer qu'on garde le secret d'un mistère plus élevé (signifié par l'index entre les yeux) que les trois grades représentés par les autres trois doigts fermés.

Après qu'on a fait en Loge l'instruction des signes, l'Orateur fait son discours : on parle des affaires qui appartiennent à ce grade : on propose les Ouvriers qui y postulent : si l'on juge à propos, on fait quelques questions du Catéchisme de Maître & des grades précédents : & s'il n'y a point de réception, on finit l'assemblée avec les cérémonies accoûtumées, en donnant les coups de Maître avec l'épée, la truelle & la main, comme au commencement de l'assemblée de Maîtres.

ARTICLE V.

Réception de Maître.

APrès qu'un Ouvrier a été proposé par un Maître, dans une Loge simple de

ce grade, & qu'on a consenti à sa réception; le Grand-Maître, avec le Maître des Cérémonies, vont chez lui le complimenter; ils lui indiquent le jour de sa réception, & l'instruisent des bonnes dispositions nécessaires pour mériter l'honneur auquel il doit être élevé.

Au jour marqué pour sa réception, il s'annonce frappant au vestibule du septentrion & faisant les signes comme les Ouvriers. Le Frere qui y est de sentinelle, le prie de rester à la salle d'entrée, pendant qu'il va avertir le Maître des Cérémonies que le Frere Ouvrier Postulant-Maître demande d'entrer. Le Maître des Cérémonies vient lui demander ce qu'il souhaite; celui-ci répond qu'il desire d'être initié dans les mistères des Maîtres, avec l'agrément des Freres. Il va en faire le rapport aux Freres qui sont en Loge simple de Maîtres. Ceux-ci ayant donné leur consentement, le Grand-Maître vient avec le Maître des Cérémonies à la salle d'entrée, pour commencer les cérémonies.

Après que le Récipiendaire a ôté son chapeau & ses armes, & que le Frere-Servant lui a versé de l'eau sur les mains, il entre dans la grande salle & reste debout vis-à-vis du Grand-Maître & du Maître des Cérémonies, qui sont assis sur des fauteuils.

On lui demande les ſignes des grades précédents & leur explication, avec quelques queſtions du Catéchiſme.

Le Grand-Maître lui demande qui il reconnoit pour ſon Créateur, Conſervateur & Rémunérateur; il doit répondre qu'il adore un ſeul Dieu en trois perſonnes, dont la ſeconde s'eſt fait homme pour nous ſauver. Après quelques queſtions ſur le fond du Chriſtianiſme, il lui fait une exhortation proportionnée aux vertus qu'il devra pratiquer dans ce nouveau grade: s'il dit qu'il eſt diſpoſé de les exercer, & de paſſer par les cérémonies de la Franc-Maçonnerie, le Grand-Maître & le Maître des Cérémonies tirent leur épée: à ce ſignal, le Frere-Servant lui met au cou une petite corde à laquelle eſt ſuſpendu un petit panier rempli de cendres, qui lui pend ſur la poitrine. Le Maître des Cérémonies va en Loge avertir les Freres que le Poſtulant-Maître adore un ſeul Dieu, & qu'il eſt Chrétien. Les Freres Premier & Second Maîtres répondent au nom de tous les Freres, qu'il peut entrer, ſi le Grand-Maître le juge à propos.

Le Maître des Cérémonies revient annoncer au Grand-Maître que les Freres conſentent à ſa réception, s'il l'en trouve digne. Ils paſſent tous trois par le veſtibule d'orient, où le Récipiendaire s'annonce com-

me Ouvrier; il se revêt de ses ornemens Francs-Maçonniques d'Ouvrier, frappe de même lui seul à la porte, & fait les signes ordinaires. Le Grand-Maître lui fait remarquer les trois degrés de la Loge, & lui demande s'il consent de les monter. Dès qu'ils sont entrés, & que tous les Freres sont en Loge, on ferme toutes les portes. Le Grand-Maître prend sa place ordinaire à l'angle du midi; le Maître des Cérémonies reste debout avec le Récipiendaire, vis-à-vis de la porte.

Le Grand-Maître demande au Récipiendaire ce qu'il souhaite; il répond qu'il prie les Freres de lui faire l'honneur de l'admettre au grade de Maître. Après l'avoir réprimandé des fautes qu'il a commises dans les autres grades, soit par négligence ou par indiscrétion, le Grand-Maître lui fait un discours sur la promesse par laquelle il va s'engager; par exemple, sur la vanité des faux Dieux, sur la grandeur & la majesté du seul Dieu que nous devons adorer, & à qui nous devons une *Soumission* respectueuse, &c. qu'il seroit trop long de rapporter ici en détail.

Le Récipiendaire ayant consenti de se soumettre à l'exercice de ces vertus & d'en donner son obligation, le Maître des Cérémonies le conduit au pilier B, où est

le ſecond Maître: celui-ci lui met en main le marteau, qu'il porte au pilier F, au premier Maître : celui-là lui donne le compas qu'il porte jusqu'au pilier S au Grand-Maître, qui lui donne le niveau; il le porte au ſecond Maître, & va, toujours accompagné du Maître des Cérémonies, juſqu'au milieu de l'aîle Franc-Maçonnique du ſeptentrion, vis-à-vis de la porte. Le Grand-Maître lui dit qu'on eſt content de ſon travail & qu'on va l'en récompenſer. Après lui avoir fait lire en particulier ſon obligation, il lui demande, ainſi que les premier & ſecond Maîtres, s'il conſent d'être reçu Maître Franc-Maçon, & s'il veut prononcer ſon obligation ſur ſa parole d'honneur. Y ayant conſenti, le Maître des Cérémonies le fait monter ſur la table Franc-Maçonnique vers le milieu, du côté de l'occident, & le conduit à l'angle du midi ſur le pilier S, où il lit à voix haute ſon obligation, comme on l'a vu à la réception d'Ouvrier, page 201, en y ajoutant ces mots: *& ſoumis au Grand-Maître Tout-Puiſſant, Créateur du Ciel & de la Terre, & à ſes Commandements.*

Le Récipiendaire ayant prononcé ſa promeſſe, le Maître des Cérémonies le conduit au milieu de l'aîle d'occident, la face tournée du côté de la muraille; il le décharge

du petit panier plein de cendre, que nous avons dit qu'il portoit sur la poitrine. Pendant ce temps-là on découvre le globe du Soleil, & le Grand-Maître dit : *jusqu'à présent, mon très-cher Frere, vous n'avez travaillé à nos ouvrages que comme Ouvrier; vous serez employé dans la suite à des fonctions plus relevées; vous devrez aussi vous exercer à des vertus plus sublimes. Pensez, le reste de vos jours, aux cendres dont vous étiez chargé, & soyez persuadé que lorsque votre corps retournera dans la cendre & la poussiere d'où il a été tiré, le Créateur de toutes choses vous jugera selon que vous lui aurez été Soumis. Souvenez-vous toujours de ce que vous venez de promettre. Tournez-vous vers cette illustre assemblée.* (Le Récipiendaire se retourne.) *Contemplez cet astre brillant, qui cependant ne représente que très-foiblement la lumiere divine qui éclaire le Ciel & la Terre. Mon très-cher Frere; au nom de notre Grand-Maître National, de notre Grand-Maître Provincial & de tous les Francs-Maçons de l'univers, Soumis à Dieu, je vous admets au grade de Maître Franc-Maçon. Soyez exact à en garder les mistères & à pratiquer les vertus qu'ils renferment, pour mériter d'en connoître enfin la sublimité.* Alors le Grand-Maître & tous les Freres frappent sur la table les coups de Maître avec l'épée & avec la truelle, ensuite à l'ordinaire dans la main & sur la manche (●● ●●● ●)

Le nouveau Maître descend de la table, va embrasser le Grand-Maître & tous les Freres, & se place vers le milieu de l'aîle d'occident, qui est la place des Maîtres. Le Grand-Maître & le Maître des Cérémonies le décorent des ornements de Maître. Pour instruire le nouveau reçu, on recommence toute la Loge simple de Maîtres, avec les signes & leurs significations ; & l'Orateur fait un discours convenable à la cérémonie. Ensuite on commence la Loge Franc-Maçonnique de Maîtres. Le Maître des Cérémonies est chargé de donner au nouveau reçu les instructions particulieres qui lui sont nécessaires.

ARTICLE VI.

Grande Loge Franc-Maçonnique de Maîtres.

APrès avoir observé ce qui a été dit dans la Loge Franc-Maçonnique de Manœuvres, on frappe les coups de Maître avec l'épée, la truelle & la main. Quelques Maîtres, excepté celui qu'on vient de recevoir, font les fonctions de Manœuvres. Ceux qui travaillent comme Ouvriers, bâtissent des trois côtés de l'édifice Franc-Maçonnique, en formant les vertus dont

les lettres initiales ſont ſur tous les piliers grands & petits d'orient, d'occident & du ſeptentrion. Lorſque les trois murailles ſont à la hauteur ſuffiſante, on y met les pierres pour former la corniche, qui ſont auſſi triangulaires, & d'un pied & demi de diamêtre : de ſorte qu'en en mettant deux de front, la corniche déborde la muraille de 4 pouces & demi de chaque côté, & ſe trouve de même largeur que la table Franc-Maçonnique qui en fait les fondations. Il y a autant de pierres de la corniche marquées de lettres, qu'il en faut pour former ces mots ſur la muraille du ſeptentrion : AIMEZ VOTRE PROCHAIN COMME VOUS-MEME ; à l'orient, RENDEZ A CESAR CE QUI APPARTIENT A CESAR ; & à l'occident, RENDEZ A DIEU CE QUI APPARTIENT A DIEU. S'il reſte quelque eſpace, on continue juſqu'au bout avec les pierres marquées d'une fleur ou de quelque ornement.

Quelques Freres font les fonctions de Maîtres derriere ceux qui travaillent comme Ouvriers, pour ordonner & corriger les ouvrages : un ou deux ſuffiſent à chaque aîle, à proportion que l'aſſemblée eſt nombreuſe. Il en eſt de même du nombre des Architectes, qui ſe mettent au milieu du triangle, comme nous l'avons dit aux autres Loges Franc-Maçonniques.

Aux Cérémonies, Inſtructions & Catéchiſmes des grades précédents, on y joint l'explication des ouvrages & le Catéchiſme propres à ce grade.

Article VII.

Catéchiſme de Maître.

D. ETes-vous Franc-Maçon ?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite d'aimer mon prochain comme moi-même, & de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.

D. De quel grade êtes-vous décoré?

R. J'ai l'honneur de connoître la lettre S.

D. Que ſignifie cette lettre ?

R. *Soumiſſion.* C'eſt la vertu que nous devons pratiquer envers Dieu & ſes ſaints Commandements.

D. Comment appelle-t-on ceux qui profeſſent cette vertu?

R. On les appelle *Maîtres.*

D. Pourquoi avez-vous demandé le grade de Maître ?

R. Pour connoître toutes les vertus & m'exercer à les pratiquer.

D. Qu'eſt-ce qu'un Maître Franc-Maçon ?

R. C'eſt un homme ſoumis à Dieu & à ſes Commandements.

D. Comment connoiſſez vous les Maîtres?

R. Par le marteau, le niveau & le compas.

D. Quel eſt le devoir principal des Maîtres?

R. D'être ſoumis à Dieu & à ſa Loi.

D. Quels ſont les ouvrages des Maîtres?

R. De faire exécuter l'édifice Franc-Maçonnique, & de s'exercer particulierement aux vertus de ce grade.

D. Qu'avez-vous fait avant que d'être reçu Maître?

R. L'exercice du marteau, du niveau & du compas.

D. Que repréſente le marteau?

R. L'amour de Dieu & du prochain, auquel nous devons travailler en vrais Francs-Maçons.

D. Que nous enſeigne le niveau?

R. Que, quoique nous commandions à nos inférieurs, nous ne devons pas les mépriſer, puiſqu'ils ſont nos Freres, que nous ſommes de niveau avec eux devant notre Créateur, & qu'il n'y a que la pratique des vertus qui puiſſe nous élever au-deſſus d'eux.

D. Que ſignifie le compas?

R. Comme il ſert à décrire des cercles & à meſurer les diſtances, cet inſtrument Maçonnique nous enſeigne qu'en quelque en-

droit du globe terrestre que nous soyons, nous devons compasser toutes nos actions selon la Loi de Dieu & les régles de la bonne Franc-Maçonnerie.

D. Que faisiez-vous en cherchant le grade de Maître ?

R. Je méditois sur la fin de cette vie, en portant les cendres qui en sont la figure.

D. Qu'avez-vous fait pour mériter le grade de Maître ?

R. J'ai promis de rendre à Dieu la *Soumission* qui lui est dûe.

D. Où fites-vous cette promesse ?

R. Sur le pilier S.

D. Où avez-vous été reçu Maître ?

R. A l'occident.

D. Qu'avez-vous vu alors ?

R. Une brillante lumiere.

D. Quelle est-elle ?

R. Le Soleil, qui éclaire nos ouvrages.

D. Que nous représente-t-il ?

R. Le Grand-Maître Tout-Puissant qui préside au Ciel.

D. Que faites-vous pour entrer en Loge ?

R. Je frappe cinq coups & un écho.

D. Que signifient-ils ?

R. Les deux premiers coups signifient les lettres J & B des deux colonnes ; les trois autres, B, F, S, des trois piliers que j'ai l'honneur de connoître : & l'écho est un mistère que j'ignore.

D. Que dites-vous pour entrer en Loge ?

R. Le mot du guet.

D. Quel eſt-il ?

R. S.

D. Où eſt placée cette lettre ?

R. A l'angle du midi.

D. Que ſignifie la lettre S ?

R. *Soumiſſion.*

D. Que faites-vous en entrant en Loge ?

R. Je monte trois degrés.

D. Que ſignifient ces trois degrés ?

R. La *Bienfaiſance*, la *Fidélité* & la *Soumiſſion* que nous devons pratiquer, & les vices oppoſés que nous devons fouler aux pieds.

D. Où eſt votre place en Loge ?

R. A l'occident.

D. Qu'avez-vous à votre droite ?

R. Le Grand-Maître, qui eſt au pilier S à l'angle du midi, pour veiller particuliérement ſur les Maîtres, afin qu'ils ne faſſent rien de contraire au reſpect & à la ſoumiſſion que nous devons à Dieu ; & généralement ſur toute la Loge, afin que chacun obſerve les régles de la Franc-Maçonnerie.

D. Comment eſt ſoutenue l'aîle occidentale de la table Franc-Maçonnique ?

R. Par des piliers ſans nombre, portant les initiales des vertus qui ont rapport à la *Soumiſſion* que nous devons à Dieu,

D. Quelle eſt la première de ces vertus?

R. C'eſt *la Crainte de Dieu*, qui eſt le commencement de la *Sageſſe*.

D. Pourquoi les Maîtres ſont-ils à l'occident?

R. Parce qu'un bon Maître Franc-Maçon doit pratiquer la vertu juſqu'à la mort, qui eſt figurée par l'occident.

D. Où travaillent les Maîtres?

R. A tous les côtés du triangle ; parce qu'en tout temps, & en tout lieu, nous devons être *Bienfaiſants* à notre prochain, *Fidéles* aux ordres de nos ſupérieurs & *Soumis* à la Loi de Dieu.

D. Pourquoi étant Maître faites-vous les fonctions d'Ouvrier & de Manœuvre?

R. Parce que nous ne pouvons être bien *Soumis* à Dieu, ſi nous négligeons les vertus de ces deux premiers grades.

D. Quelles ſont les fondations de l'édifice Franc-Maçonnique?

R. C'eſt une table triangulaire ſoutenue par trois piliers principaux, & par quantité d'autres, qui repréſentent autant de vertus auxquelles nous devons travailler.

D. Qui travaille à ces fondations?

R. C'eſt l'ouvrage de Dieu, lequel nous ordonne la pratique des vertus qui y ſont repréſentées.

D. De quoi eſt ſurmonté cet édifice?

R. D'une corniche, qui exprime en général toutes les vertus de chaque grade, & que le peu d'eſpace ne permet pas de figurer à chaque aîle de l'édifice.

D. Pourquoi les Maîtres ſont-ils vêtus de bleu ?

R. Le bleu étant la couleur d'un beau Ciel où préſide le Soleil brillant, les Maîtres en ſont décorés pour leur apprendre qu'ils ne jouïront des beaux jours de la Franc-Maçonnerie, qu'autant qu'ils en pratiqueront les vertus.

D. Pourquoi les Maîtres portent-ils la figure d'une tête de mort ſur leur tablier ?

R. Afin qu'en méditant ſur le tribut univerſel que nous devons à la nature, nous obſervions ſi bien les régles de la Franc-Maçonnerie, que nous ne paſſions pas à la mort éternelle avec les mauvais Maçons.

Après les inſtructions & explications des ouvrages, on finit l'aſſemblée à l'ordinaire, mais en frappant les coups de Maitre avec l'épée, la truelle & la main.



CHAPITRE

CHAPITRE V.

DES ARCHITECTES.

Quatrième grade.

ARTICLE I.

De ce qui regarde ce grade en général.

LE grade d'Architecte eſt le plus grand & le plus ſublime de la Franc-Maçonnerie. Dans les trois premiers on s'y exerce, il eſt vrai, à de grandes vertus, ſur-tout dans celui de Maître, qui a Dieu pour objet. Les Manœuvres doivent être *Bienfaiſants* envers leur prochain, les Ouvriers *Fidéles* à leurs ſupérieurs, & les Maîtres *Soumis* à Dieu : mais les Architectes ſavent enchérir ſur ces vertus, & comme des pierres brutes en faire autant d'ornements précieux dont ils conſtruiſent l'édifice le plus ſuperbe. En un mot, la *Perfection* de toutes les vertus, fait le but de l'Architecture Franc-Maçonnique.

La façon dont je parlois de la Franc-Maçonnerie dans la première partie de cet ou-

vrage, parut peut-être trop exagérée, on crut sans doute que j'en imposois, lorsque je disois que c'est la Société la plus vertueuse & la plus sainte après la Religion Catholique; mais lorsqu'on verra les ouvrages des Architectes, qui sont l'essentiel de la Franc-Maçonnerie, on devra avouer que je n'ai fait qu'ébaucher son éloge. En effet, si l'on compare la Société des Francs-Maçons à une Communauté de Religieux, on verra que les uns comme les autres, non contents de pratiquer simplement & superficiellement les vertus communes, ils s'efforcent aussi à en observer jusqu'aux moindres circonstances qui peuvent les rendre plus méritoires; qu'outre les préceptes de la loi, ils s'exercent encore à la pratique des conseils; enfin qu'ils ont pour régle de leur conduite la *perfection* de toutes les vertus..... Qu'entends-je à mes côtés! on m''interrompt & l'on s'écrie d'un ton railleur: *qu'il y a bien peu de Francs-Maçons parfaits*! quelques soient ces exclamateurs qui n'en veulent qu'aux Francs-Maçons, croient-ils que je ne pourrois pas dire a mon tour: *helas! combien d'imparfaits, pour ne point dire de méchants, ne voit-on pas dans ceux même qui professent la perfection encore plus solemnellement que les Francs-Maçons!* Quoique pusieurs péchent contre la Loi de Dieu,

Dieu, peut-on dire pour cela que cette Loi en est moins sainte & parfaite ? Il en est de même de la Franc-Maçonnerie. Mais j'ai déjà dit que les plus grands crimes des particuliers ne peuvent point souiller l'innocence des corps dont ils sont membres, dès qu'ils n'y sont point autorisés ou tolérés. Voyez premiere partie, chap. XIV.

Je dis donc que la Franc-Maçonnerie enseigne dans le grade d'Architecte, la pratique de toutes les vertus dans leur perfection, comme nous allons le voir dans l'explication de ce grade.

Aux assemblées d'Architectes on monte en Loge par dix degrés. On suspend le lustre qui représente les étoiles au-dessus de l'angle d'occident ; le globe de la Lune à l'angle d'orient ; & le globe du Soleil à l'angle du midi. Sur chaque angle de la table on met quatre flambeaux ou grosses bougies. La lettre P, qui est rouge, est suspendue au milieu de la Loge par un simple filet. Il y a, comme dans les deux grades précédents, trois sortes de Loges ou assemblées, qu'on tient aussi tous les trois mois.



ARTICLE II.

Assemblée simple d'Architectes.

ON observe ce qui a été dit à la Loge simple de Manœuvres, pag. 125. Voici ce qu'il y a de particulier à celle d'Architectes. Ceux qui ne sont point dignitaires se placent indifféremment aux aîles d'orient, d'occident ou du septentrion. Après les cérémonies ordinaires, le Grand-Maître donne les dix coups d'Architecte avec la truelle sur la table; savoir six gros coups & quatre petits, en mettant des intervalles après le deuxième, le cinquiéme & le sixième, comme (●● ●●● ● - - - -). Tous les Freres ensemble font de même. Le Grand-Maître frappe aussi les mêmes six gros coups de la main droite dans la gauche, & quatre sur la manche pour les échos, (●● ●●● ● ∘∘∘∘) que les Freres répétent aussi. Ensuite le Grand-Maître dit: *Mes très-chers Freres, admirons la bonté du Grand-Maître Souverain, qui a daigné nous conserver en bonne santé, pour nous rassembler ici fraternellement: tachons de mériter l'augmentation de ses graces. Que la paix, la charité & la bonne intelligence regnent toujours parmi nous.*

Embrassons-nous en vrais Freres. (On se donne le baiser de paix à l'ordinaire.) *Ha ! qu'il est doux & charmant de nous voir tous Freres rassemblés ! Mes très-chers & Fidéles Freres, célébrons la gloire de N..... notre gracieux Souverain : qu'il vive & toute son Auguste Famille. Soyons-lui toujours Fidéles & Respectueux Sujets : obéissons-lui en bons Francs-Maçons, ainsi qu'à tous ceux qui ont quelque autorité sur nous.* Tous les Freres tirent l'épée, en criant *Vive le Roi* : ils la tiennent devant eux la pointe levée ; & le Grand Maître continue : *Mes très-chers, très-Fidéles & très-Soumis Freres, mettons toute notre gloire & notre bonheur dans l'humble & respectueuse Soumission au Grand-Maître Suprême & Tout-Puissant qui a créé le Ciel & la Terre, & à qui nous devons tout ce que nous sommes & tout ce que nous pouvons.* (Tous les Freres mettent la pointe de l'épée en terre.) *Mes très-chers Freres & Grands Francs-Maçons*, (c'est ainsi qu'on titre les Architectes.) *Tachons de nous perfectionner dans tous nos bons ouvrages, afin de mériter une Couronne parfaite.* On fait une profonde inclination : le Grand-Maître frappe de l'épée sur la table les coups d'Architectes, que tous les Freres répétent. On remet l'épée dans le foureau ; & l'on observe le reste comme à la Loge simple de Manœuvres, avec les signes suivants & leur explication.

ARTICLE III.

Signes & attouchement d'Architectes, & leur explication.

IL y a quatre ſignes d'Architecte, dont le quatriéme ſert auſſi d'attouchement.

Le premier Signe ſe fait en joignant le bout des deux doigts medius entre les deux yeux (ce qui forme un compas) & le bout des deux index ſur les tempes ; ce qui forme en tout trois compas. On met auſſi les bouts des autres quatre doigts & des deux pouces ſur la bouche.

Deuxième Signe. On met les trois derniers doigts de la main gauche horizontalement allongés & joints tous trois ſur la bouche : on met les trois mêmes doigts de la main droite, de même ſur ceux de la gauche : les index ſe touchant au-deſſus du nez, entre les yeux ; & le bout de chaque pouce eſt poſé ſous chaque œil. Ce qui forme à peu près cette figure :



Troiſième Signe. On met le pouce ſur l'extrémité de la machoire inférieure ſous l'o-

reille, le premier doigt ſur la tempe, le ſecond à côté de l'œil, près du nez, le troiſiéme ſur la lévre ſupérieure, & le quatriéme ſous la lévre inférieure. On fait de même des deux mains; le bout des deux derniers doigts de chaque main ſe touchant réciproquement ſous le nez & ſous la bouche.

Quatriéme Signe. De la main droite on prend le pouce gauche de celui qu'on attaque; celui-ci fait de même : dans cette poſition, on s'embraſſe.

Ces quatre ſignes étant faits exactement, ſelon leur nombre, on ſe fait les queſtions ſuivantes.

D. Etes-vous Franc-Maçon?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite d'aimer Dieu par-deſſus toutes choſes, & mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu.

D. Combien y a-t-il de lettres dans votre alphabet?

R. Une ſeule, qui en comprend une infinité d'autres.

D. Quelle eſt cette lettre?

R. P.

D. Où eſt-elle placée?

R. Au plus haut de l'édifice Franc-Maçonnique.

D. Que ſignifie-t-elle?

R. *Perfection.*

D. En quoi devons-nous nous perfectionner ?

R. Dans la pratique de toutes les vertus.

D. Combien y a-t-il de signes d'Architectes ?

R. Il y en a quatre.

D. Que signifie le premier signe ?

R. Je forme trois compas, pour voir par cet instrument Maçonnique si vous êtes Grand-Franc-Maçon, c'est-à-dire Architecte. Je mets les deux pouces & quatre doigts sur la bouche, parce que je tiens le silence sur la *Perfection*, représentée par les pouces, jusqu'à ce que je sache si vous connoissez les quatre grades qui sont signifiés par ces quatre doigts.

D. Que représente le deuxiéme signe ?

R. Les doigts ainsi posés, représentent l'édifice parfait auquel je travaille comme Architecte ; les six derniers doigts, les trois aîles de la table & les trois piliers principaux ; les index, le toit ou la voute triangulaire de l'édifice ; & les deux pouces, les deux colonnes ou Patrons des Francs-Maçons.

D. Que voulez-vous dire par le troisiéme signe ?

R. Le pouce avec l'index forme une équerre, & l'index avec les trois autres doigts, trois compas. Les cinq doigts dé-

ſignent les cinq ſens naturels, pour nous apprendre que nous devons nous en ſervir pour perfectionner toutes nos actions.

D. Que ſignifie le quatriéme ſigne?

R. C'eſt l'attouchement des Architectes. Comme le pouce perfectionne toutes les actions de la main, il ſignifie la perfection. Nous nous prenons réciproquement le pouce pour nous exciter l'un l'autre à la perfection, par l'union & la paix Franc-Maçonnique déſignée par le baiſer de paix.

Ayant fait l'inſtruction des ſignes, on propoſe en Loge les Maîtres qui deſirent d'avancer au grade d'Architecte, & l'on parle des affaires qui regardent ce grade. On peut encore y ajouter pour l'inſtruction le Catéchiſme que nous donnerons ci-après, ou même ceux des autres grades. S'il n'y a point de réception d'Architecte, on finit l'aſſemblée avec les cérémonies ordinaires, en frappant les coups d'Architectes, comme au commencement.

ARTICLE IV.

Réception d'Architecte.

APrès les cérémonies que nous avons aſſez expliquées aux grades précé-

dents, celui qui eſt propoſé au grade d'Architecte, vient à la Loge à l'heure marquée pour ſa réception. Il frappe au veſtibule du ſeptentrion & fait les ſignes comme aux aſſemblées de Maîtres. Le Frere-Servant le prie de reſter à la ſalle d'entrée pendant qu'il va en avertir le Maître des Cérémonies. Celui-ci vient demander au Poſtulant-Architecte ce qu'il ſouhaite : il répond qu'il prie tous les Freres de vouloir l'honorer du grade d'Architecte Franc-Maçon. Le Maître des Cérémonies retourne en Loge faire ſon rapport aux Freres qui ſont en aſſemblée ſimple d'Architectes ; il revient au Récipiendaire, accompagné du Grand-Maître & des premier & ſecond Maîtres, pour commencer la cérémonie.

Après lui avoir fait ôter ſon chapeau & ſes armes, & qu'il s'eſt lavé les mains, il entre dans la grande ſalle & reſte debout au milieu des quatre qui ſont aſſis, le Grand-Maître vis-à-vis de lui, le premier Maître à ſa gauche, le ſecond Maître à ſa droite, & le Maître des Cérémonies derrière lui. Le Grand-Maître l'interroge ſur les ſignes avec leur explication & le Catéchiſme de Maître, le premier Maître ſur ceux d'Ouvrier, & le ſecond Maître ſur ceux de Manœuvres. Ils lui font auſſi chacun une exhortation ſur les vertus de cha-

que grade. Le Grand-Maître lui demande de plus s'il veut s'exercer à la *Perfection* de toutes ces vertus ; enfin , s'il eſt content d'être reçu Architecte Franc-Maçon : il répond qu'oui. Alors les trois Maîtres tirent l'épée ; & le Maître des Cérémonies met ſur la tête du Récipiendaire un voile fort clair, au travers duquel il puiſſe aſſez voir pour ſe conduire, & qui lui pend juſques ſur la poitrine.

Après que le Maître des Cérémonies a été faire en Loge ſon dernier rapport des diſpoſitions du Récipiendaire, ils vont tous à la porte de la Loge , après que celui-ci a donné ſeul les ſignes & les frappers de Maître. Il ſe revêt en Maître au veſtibule de la Loge.

Avant que d'entrer en Loge , le Grand-Maître lui fait remarquer les dix degrés, & lui demande s'il eſt réſolu de les monter, Dès que tous les Freres ſont entrés , on ferme les portes ; les trois Maîtres ſe placent chacun à leur pilier ; le Maître des Cérémonies reſte debout avec le Récipiendaire, entre la porte & la table , au ſeptentrion. Le Grand-Maître lui adreſſe un diſcours , que j'ai abrégé, pour n'en donner que l'eſſentiel.

Mon très-cher, très-Fidéle & très-Soumis Frere ; vous demandez d'être décoré du grade

d'Architecte Franc-Maçon. Nous récompenserons volontiers le zéle & la Fidélité avec lesquels vous avez travaillé jusqu'à présent à nos ouvrages ; mais comme vous ignorez les devoirs & les obligations de ce grade, je dois vous en instruire, avant que de vous en dévoiler les mistères, afin que vous ne vous y engagiez pas témérairement. Il faut d'abord que vous sachiez que toutes les vertus qu'on vous a enseignées dans les grades précédents, ne sont pas moins le sujet de votre application dans celui-ci. Le grade de Manœuvre nous apprend à faire du bien *à notre prochain, & à l'aimer comme nous-mêmes ; celui d'Ouvrier à être* Fidéles *à notre Souverain, obéissants & respectueux à ses ordres, ainsi qu'à tous nos supérieurs ; celui de Maître, à être* Soumis *à l'Etre Suprême, Créateur du Ciel & de la Terre, à craindre sa Justice & observer ses Commandements. Mais le grade d'Architecte, outre ces obligations, nous engage encore à nous perfectionner dans tout ce qui y a rapport. Comme Manœuvre, vous avez dû être* Bienfaisant *à votre prochain ; vous l'avez peut-être été en faveur de vos proches, de vos amis & de ceux qui vous avoient fait du bien ;* (a) *mais comme Architecte Franc-Maçon, vous devez chérir tous les hommes sans exception, vous fussent-ils en-*

(*a*) Alius amat quia redamatur, alius quià honore afficitur, alius quia utilitati sibi esse aut fore hominem putat. *Chrysost. Homil.* 61 *in Matth.*

nemis, *leur ſouhaiter & leur faire tout le bien qui eſt en votre pouvoir & que vous devez vouloir à vous-même.* (a) *Enfin, cela ne ſuffit point encore à la perfection de cette vertu, ſi nous n'aimons notre prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu.* (b) *Comme Ouvrier, vous avez été* Fidéle *& obéiſſant à votre* Prince *& à vos ſupérieurs ; n'a-ce point été par reſpect humain, parce que vous en receviez ou que vous en eſpériez des récompenſes humaines, ou parce que leurs ordres étoient conformes à vos inclinations? Sachez, mon très-cher Frere, que notre* Fidélité *n'eſt* parfaite *que lorſque nous obéiſſons exactement à tous leurs juſtes commandements, & en vue de Dieu, au nom de qui ils nous commandent.* (c) *Comme Maître, vous devez être* Soumis *à l'Etre Suprême; mais cette* Soumiſſion *n'eſt point* parfaite, *ſi nous ne l'aimons par-deſſus toutes choſes, de tout notre cœur, de toute notre ame & de toutes nos forces.* (d) *En-*

(a) Hoc planè eſt charitas quæ eſt ſecundùm Deum, omnes complecti. Si autèm hunc quidem diligis, illum verò minimè; eſt amicitia ſecundùm hominem: SED NOSTRA NON EST HUJUSMODI. *Idem Homil.* 7.

(b) Si ad Creatorem referatur ille amor, jam non cupiditas, ſed charitas erit. *Aug. lib.* 9. *De Trinit.*

(c) Per me Reges regnant, & legum conditores juſta decernunt: per me Principes imperant, & potentes decernunt juſtitiam. *Prov.* 8. 15.

(d) *Matth.* 22. ✝. 37.

fin, mon très-cher, très-Fidéle & très-Soumis Frere, si nous voulons nous rendre parfaits, *nous ne devons pas nous borner à ses seuls Commandements; mais tout ce qui peut nous rapprocher de sa* Sainteté *& de sa* Perfection, *doit faire la régle de notre conduite.* (a) *Voyez, mon très-cher Frere, si vous êtes disposé d'embrasser toutes ces vertus dans le grade d'Architecte Franc-Maçon, que vous demandez.*

Le Récipiendaire ayant répondu qu'il est content de s'y exercer, le Maître des Cérémonies lui fait faire le tour de la table Franc-Maçonnique. Le premier Maître lui donne en passant trois compas, le Grand-Maître, trois crayons, & le second Maître trois équerres. Etant de retour vis-à-vis de la porte, le Maître des Cérémonies lui fait lire en particulier son obligation: le Grand-Maître lui demande s'il est content de la prononcer & de s'y engager sur sa parole d'honnête-homme: ayant répondu qu'oui, le Maître des Cérémonies le conduit par la trappe, qui est au milieu de l'aîle du septentrion, dans l'intérieur du triangle. Le Récipiendaire portant toujours en mains les compas, les crayons & les équerres qu'il a reçus des trois Maitres, il fait ainsi le tour dans l'intérieur du triangle, & re-

(*a*) Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cœlestis perfectus est. *Matth.* 5. ℣. 48.

soit encore de chacun des trois Maîtres une truelle. Tenant tous ces instruments, il monte les dix dégrés triangulaires équilateraux, en forme de pyramide, haute de dix pieds; c'est-à-dire d'un pied chaque degré, qu'on met au milieu de la Loge aux réceptions d'Architecte seulement. Le Récipiendaire y étant tout au haut, ayant la face du côté du Grand-Maître, qui est au midi, il lit son obligation en ces termes: *Je promets en honnête-homme & sur ma parole d'honneur, de garder exactement les secrets des Francs-Maçons & de la Franc-Maçonnerie qui me seront confiés. Je promets de même d'être bon Franc-Maçon, & sage observateur des régles de la Franc-Maçonnerie, Soumis au Tout-Puissant, Fidéle à mon Prince & à tous mes supérieurs, Bienfaisant envers mon prochain, & de m'exercer à la Perfection de toutes ces vertus.*

Pendant qu'il lit sa promesse, on découvre les globes du Soleil & de la Lune qui sont suspendus au-dessus des angles du midi & d'orient, & l'on allume les bougies du grand lustre au-dessus de l'angle d'occident. Aussi-tôt son obligation prononcée, le Maître des Cérémonies lui ôte le petit voile qu'il avoit sur la face, & le Grand-Maître dit: *Mon très-cher Frere, malgré la connoissance que vous aviez des mistères de la Franc-Maçonnerie qui vous ont été confiés jusqu'à*

présent; quelques nuages vous en cachoient encore l'éclat le plus brillant. C'est pour vous en faire connoître toute la beauté, mon très-cher Frere, qu'au nom de tous les grands Francs-Maçons de l'univers, je vous admets au grade d'Architecte Franc-Maçon. Réglez & Perfectionnez toutes vos actions selon la bonne Franc-Maçonnerie. Si quelque obstacle étranger à notre Société, pouvoit vous retarder de cette Perfection, ayez soin, mon très-cher Frere, de vous faire conduire & éclairer dans le chemin le plus salutaire, par ceux à qui il appartient; afin que vous ne maçonniez point en vain, & que vous ne soyez point confondu avec les mauvais Maçons de Babel; mais que vous receviez un jour la récompense que Dieu a promise à ceux qui l'auront servi d'un cœur Parfait. (*a*) Alors le Grand-Maître & tous les Freres frappent sur la table les coups d'Architectes avec l'épée & la truelle, ensuite à l'ordinaire dans la main & sur la manche.

Le nouvel Architecte descend les dix degrés, au haut desquels il a prononcé son obligation; il va embrasser le Grand-Maître & tous les Freres, & s'assied vers le milieu

---

(*a*) Remarquez que si le Récipiendaire est Hérétique ou Schismatique, le Grand-Maître, au nom de la Société, l'avertit & l'excite à se faire mieux instruire des Vérités de notre Sainte Religion, hors de laquelle il n'y a point de salut à espérer.

de l'aîle du ſeptentrion où les trois Maîtres & le Maître des Cérémonies le décorent des ornements d'Architecte. On recommence la Loge ſimple d'Architectes, qui eſt ſuivie de la grande Loge Franc-Maçonnique de ce grade. Le Grand-Maître, ou quelque autre Frere de ſa part, inſtruit particulierement à loiſir le nouvel Architecte de la manière d'entrer en Loge, &c. qu'il doit ſavoir.

ARTICLE V.

Grande Loge Franc-Maçonnique d'Architectes.

ON commence cette aſſemblée comme celle de Manœuvres, en donnant cependant les coups d'Architectes avec l'épée, la truelle & la main. Les trois Maîtres ſe placent à l'ordinaire aux trois angles ; ils font les fonctions d'Architectes dans les aſſemblées de ce grade. Le Maître des Cérémonies eſt ſeul dans l'intérieur de la table. Deux ou trois Freres à chaque aîle extérieure font les fonctions de Maître. Les trois Freres de ſentinelle & le Frere Portier ſont à leurs poſtes : de tous les autres, une partie ſert de Manœuvres & les autres d'Ouvriers.

On bâtit l'édifice Franc-Maçonnique comme à la Loge de Maître, avec cette différence que les lettres de toutes les vertus sont aussi marquées dans l'intérieur de l'édifice, mais en rouge. Dès que la corniche est achevée, les Manœuvres apportent ce qui est néceſſaire pour bâtir le toit Franc-Maçonnique, qui est une voute triangulaire, épaiſſe de 18 pouces, c'est-à-dire de deux pierres de 9 pouces. Toutes ces pierres sont ornées, non de lettres comme celles des murailles, mais de tous les instruments & outils Francs-Maçonniques; par exemple, de truelles, équerres, compas, pêles, niveaux, marteaux, &c. Toutes les pierres de la voute en sont ornées intérieurement & extérieurement, en verd, en jeaune, en bleu ou en rouge, selon la couleur du grade auquel ces outils & instruments appartiennent. La dernière pierre, qui termine la voute, est triangulaire équilaterale, & par conséquent à quatre faces; d'un côté elle est posée sur la voute, les trois autres sont marqués des trois ornements distinctifs des trois Maîtres, le côté d'orient d'une équerre en jeaune, celui d'occident d'un à-plomb en bleu, & celui du septentrion d'un niveau en verd. Le second Maître met le mortier pour la dernière pierre, le premier Maître la pose, & le Grand-Maître en répare

les

joints, & il suspend la lettre P, qui est rouge, immédiatement au-dessus de cette pierre.

Le bâtiment étant achevé, le Grand-Maître donne le signal, & tous les Freres vont dans l'intérieur de l'édifice Franc-Maçonnique, où ils se rangent comme à la Loge simple. On y place toutes les lumières. Le Maître des Cérémonies reste à la porte de cet édifice, & le Portier à la porte intérieure de la Loge. On fait l'instruction, le catéchisme, l'explication des ouvrages, & un discours propre à ce grade, & l'on finit l'assemblée en la manière accoutumée, en donnant les coups d'Architecte avec l'épée, la truelle & la main.

ARTICLE VI.

Catéchisme d'Architecte.

D. ÊTes-vous Franc-Maçon ?

R. Je me fais honneur, gloire & mérite d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, & mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu.

D. De quel grade êtes-vous décoré ?

R. J'ai l'honneur de connoître la lettre P.

D. Que signifie cette lettre ?

R. Elle signifie *Perfection.*

D. Comment appelle-t-on ceux de ce grade ?

R. On les appelle *Architectes.*

D. Pourquoi avez-vous été reçu Architecte ?

R. Pour m'exercer à la perfection de toutes les vertus.

D. Comment connoissez-vous les Architectes ?

R. Par les trois compas, les trois crayons, les trois équerres & les trois truelles.

D. Qu'avez-vous fait avant que d'être reçu Architecte ?

R. L'exercice de ces instruments Maçonniques.

D. Quels sont les ouvrages des Architectes ?

R. De donner les plans pour la perfection de l'édifice Franc-Maçonnique, & de travailler au toit triangulaire.

D. Que représente ce toit ?

R. Tous les outils & instruments Francs-Maçonniques.

D. De quoi est surmonté l'édifice Franc-Maçonnique ?

R. De la lettre P.

D. Quel est le devoir des Architectes ?

R. De se perfectionner dans la vertu.

D. Où étiez-vous avant que d'être Architecte ?

R. Ni dans les ténebres, ni au grand jour.

D. Expliquez-vous.

R. J'étois couvert d'un voile, qui, sans me priver de la lumiere, m'en ôtoit cependant l'éclat. Cela signifie que, quoique ceux des trois premiers grades pratiquent la vertu, ils n'en connoissent point encore la *Perfection*.

D. Qu'avez-vous fait pour mériter la connoissance parfaite des mysteres?

R. J'ai promis de m'exercer à la *Perfection*.

D. Où fites-vous cette promesse?

R. Sur les dix degrés, sous la lettre P.

D. Que signifient ces dix degrés?

R. Les dix lettres du mot *Perfection*.

D. Qu'avez-vous vu lorsque vous futes reçu Architecte?

R. La lumiere Parfaite du Soleil, de la Lune & de toutes les étoiles.

D. Que signifient-ils?

R. La *Perfection* de toutes les vertus.

D. Que faites-vous pour entrer en Loge?

R. Je frappe six coups & quatre échos.

D. Pourquoi?

R. Les deux premiers signifient *St. Jean & St. Jean-Baptiste*, nos deux grands Patrons: les trois autres signifient les trois vertus des trois premiers grades, *Bienfaisance*, *Fidélité* & *Soumission*; le sixiéme, *Perfection*: les quatre échos complétent les dix coups, qui

représentent l'infinité des vertus que nous devons pratiquer.

D. Que dites-vous pour entrer en Loge ?

R. Le mot du guet : P, qui signifie *Perfection.*

D. Où est placée cette lettre ?

R. Au milieu des Architectes Francs-Maçons, au plus haut d'un édifice parfait.

D. Que faites-vous en entrant en Loge ?

R. Je monte dix degrés.

D. Que signifient ces dix degrés ?

R. L'infinité des vertus Franc-Maçonniques que nous devons pratiquer, & tous les vices que nous devons fuir, sans exception d'aucun.

D. Pourquoi le nombre 10 est-il en si grande vénération parmi les Architectes Francs-Maçons ?

R. Comme le nombre le plus usité, & qui se multiplie à l'infini, il représente l'infinité de vertus auxquelles les Architectes Francs-Maçons doivent s'exercer, sans jamais se borner à aucune.

D. Où est votre place comme Architecte ?

R. Par toute la Loge ; parce qu'un Architecte Franc-Maçon doit pratiquer toutes les vertus, en quelque endroit du monde qu'il se trouve.

D. Pourquoi les Architectes sont-ils vêtus de rouge ?

R. Comme c'eſt la couleur la plus éclatante, cela leur enſeigne qu'ils doivent pratiquer les vertus les plus diſtinguées.

D. Pourquoi les Architectes portent-ils trois triangles?

R. Parce qu'ils doivent ſe perfectionner aux trois angles de l'édifice, c'eſt-à-dire dans les trois vertus principales des trois premiers grades Francs-Maçonniques.

D. Pourquoi les Architectes font-ils les fonctions des grades inférieurs, juſques même celles de Manœuvre?

R. Parce qu'il n'y a rien de bas dans la pratique des vertus.

D. Pourquoi faut-il être Chrétien pour être Franc-Maçon?

R. Parce que la Franc-Maçonnerie nous donne le Saint Evangile pour notre principale régle, que d'autres que les Chrétiens ne connoiſſent point.

Il y a une infinité d'autres queſtions qu'on pourroit faire ſur chaque grade: je me contente d'en avoir donné les plus intéreſſantes.

J'ai abrégé, dans les trois derniers grades, pluſieurs cérémonies qu'on trouvera dans celui de Manœuvre, proportions gardées: j'ai cependant dû pluſieurs fois me ſervir de répétitions, pour l'aiſance des lecteurs peu entendus dans la Franc-Maçon-

nerie. Cette matière eſt ſi difficile dans ſon explication, que les Architectes les plus experts en donneroient difficilement un détail exact. D'ailleurs je ne dis pas céla pour excuſer mon ſtil peu correct ; car j'ambitionne moins de paſſer pour habile Ecrivain, que pour zélé & vrai Franc-Maçon.

CHAPITRE VI.

CONCLUSION DE CET OUVRAGE.

ARTICLE I.

Aux Profanes.

VOus me pardonnerez, cher Lecteur, de ce que je me ſers du terme de *Profane*, ſi vous avez remarqué que c'eſt l'uſage Franc-Maçonnique d'appeller ainſi ceux qui ne ſont pas de notre Société. Mais pour ôter tout ſujet de difficulté, je vous nommerai *Franc-Maçon* ; car qui que vous ſoyez, je vous prouverai, bon gré ou malgré vous, que vous êtes effectivement Franc-Maçon du plus profond de votre cœur, dès que vous conſentez d'être Chrétien. Hommes, Femmes, Princes, Religieux,

Prêtres, Evêques, enfin tous les Chrétiens ne doivent-ils point être *Bienfaisants* & charitables envers leur prochain, & l'aimer comme eux-mêmes? Toutes les Loix naturelles, divines & humaines, ne leur prescrivent-elles pas à tous ce devoir? Un chacun est tenu de même d'être *Fidéle* & obéissant aux Souverains & à tous ceux qui lui commandent légitimement : personne n'est exempt de rendre à Dieu la *Soumission* & le respect, comme au Créateur & Maître Suprême de toutes choses, & d'observer ses Commandements : enfin, tous les Chrétiens sont obligés par leur Baptême de tendre à la *Perfection* de leur état. *Soyez parfaits, comme votre Pere céleste est parfait.* Or, cher Lecteur, je dois vous croire de ce nombre, & assurément vous vous offenseriez, si l'on vous traitoit autrement, Avouez donc que c'est à juste titre que je vous appelle *Franc-Maçon*, puisque la Franc-Maçonnerie n'est autre chose que l'école de ces mêmes vertus que nous devons tous pratiquer comme Chrétiens.

Il ne vous reste plus, cher Lecteur, qu'un pas à faire, pour être *Vrai Franc-Maçon*; entrez dans cette Société où l'on admet tous les honnêtes-gens. Vous êtes déjà obligé, comme vous ne l'ignorez pas, par votre Baptême, de pratiquer la vertu;

ajoutez-y votre promesse d'honnête-homme de tenir secrets les signes de la Franc-Maçonnerie, qui servent à en reconnoître les vrais Freres, vous voilà *Vrai-Franc-Maçon*, sans qu'il vous en coute la moindre chose, si votre état ne vous le permet pas : donnez pour les pauvres, si vous le pouvez, un Louis d'or ou deux, que vous jettez peut-être en dépenses superflues, inutiles ou illicites ; vous connoîtrez les mysteres de cette Société, vous serez édifié de ses bonnes leçons, vous en pratiquerez ensemble les vertus, vous la fréquenterez autant que ses ouvrages vous plairont, vous jouirez des avantages de l'Ordre & des secours mutuels de vos Freres. Voulez-vous après cela vous en retirer absolument, taisez-vous sur ses mysteres, & l'on vous tient quitte du reste.

Si enfin, cher Lecteur, vous ne voulez point absolument entrer dans la Société Franc-Maçonnique, on ne vous y oblige point ; laissez du moins les Francs-Maçons pour ce qu'ils sont ; laissez-les tranquilles, puisqu'ils ne vous inquiétent point, & qu'ils se font même un devoir essentiel de vous aimer comme leur prochain & comme eux-mêmes, malgré tout le mal que vous pourriez leur faire. Si vous ne voulez pas reconnoître le bien qu'ils font, au moins ne vous

obſtinez pas à dire, ſans le prouver, que ce ſont des factieux, des ſcélérats & des impies. Vous devez à préſent ſavoir qu'il ne ſe paſſe aucun mal dans cette Société, mais qu'elle eſt une ſource de toutes les vertus, comme je l'ai aſſez évidemment prouvé dans le cours de cet Ouvrage.

Je ſais qu'il y en a pluſieurs qui regardent les Ouvrages Francs-Maçonniques comme des momeries & des amuſements puériles: mais ne ſait-on pas auſſi qu'il y en a d'aſſez impies pour dire la même choſe des cérémonies les plus ſaintes & les plus ſacrées de l'Egliſe. Quoiqu'en diſent, ſurtout les libertins de nos jours, je reſpecterai toujours les cérémonies de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, dont je me fais honneur d'être membre. Ce que j'en dis n'eſt que pour faire voir que les choſes les plus vertueuſes & les plus ſaintes ne ſont point à l'abri de la critique. Ceux donc qui voudront juger de la Franc-Maçonnerie avec le niveau de l'impartialité, l'équerre de la juſtice & le compas de la prudence, reconnoîtront que les ſignes, cérémonies & ouvrages Francs-Maçonniques, n'ont été inſtitués, & que les Francs-Maçons ne s'y appliquent, que pour s'exciter à des idées plus analogues, plus vives & plus frappantes, à la pratique des vertus

qu'ils repréſentent. Quand bien même on n'en retireroit que l'avantage de paſſer innocemment quelques heures par mois, avec une infinité d'amis qui peuvent nous être très-utiles dans pluſieurs occaſions, cela ſeul ſuffiroit pour faire ſubſiſter cette Société. On doit auſſi avouer que l'exercice de ces ouvrages, qui ne ſont pas le but de la Franc-Maçonnerie, ne laiſſe pas, en inſtruiſant les plus groſſiers qui ne s'y appliquent qu'indifféremment, que de perfectionner les plus inſtruits, & d'exciter vivement les uns & les autres, par une louable émulation, à la correction de leurs mœurs & à la pratique de la vertu, qui eſt la fin de la Franc-Maçonnerie. L'homme eſt ſi attaché à la matière, que bien ſouvent on parvient plus aiſément à l'en détacher, par les exemples des choſes même les plus matérielles, pour l'élever aux plus ſpirituelles & aux plus ſublimes. *Cœlorum regnum idcircò terrenis rebus ſimile dicitur, ut ex his quæ animus novit, ſurgat ad incognita quæ non novit: quatenùs exemplo viſibilium ſe ad inviſibilia rapiat, & per ea quæ uſu didicit, quaſi confricatus incaleſcat; ut per hoc quod ſcit notum diligere, diſcat & incognita amare.* S. Gregor. Papa, Homil. 11 in Evang.

ARTICLE II.

Aux Francs-Maçons.

MES TRES-CHERS FRERES ET AMIS ∴

Je me ſuis aſſez juſtifié au commencement de cet Ouvrage, des reproches qu'on pourroit me faire d'avoir publié les myſteres de notre Société. Je n'y ai été porté que par le zele d'en défendre l'innocence contre les préjugés d'un public acharné depuis long-temps contre les Francs-Maçons.

Nos ſecrets gardés inviolablement depuis des milliers d'années, ſont aujourd'hui connus de tant de perſonnes, qu'il n'eſt plus poſſible de reconnoître nos vrais Freres. Le mauvais choix des ſujets qu'on admet trop facilement dans notre Ordre, ſans connoître leur conduite, & ſans éprouver leur diſcrétion; la facilité de donner à tous les Freres des Catéchiſmes Francs-Maçonniques, qu'ils rendent publics ou par négligence ou par malice; un excès de zéle dans pluſieurs qui font des ſignes indifféremment à tout le monde, & qui parlent de Franc-Maçonnerie en préſence des Profanes; voilà, mes très-chers Freres, des fautes

essentielles & des abus grossiers auxquels on n'est point assez attentif. Vous le savez, mes très-chers Freres, nos mysteres sont profanés : mais le mal n'est point sans remede. Les Sérénissimes Princes que la Franc-Maçonnerie se fait honneur d'avoir pour chefs, ces illustres Maîtres de notre Ordre Royal, aussi zélés Francs-Maçons qu'ils sont distingués par leur rang dans le monde, présentement assemblés pour la réforme de la Franc-Maçonnerie, lui donneront assurément un lustre nouveau & durable. Notre illustre Société toujours fondée sur les mêmes vertus, appuyée & éclairée des instructions & des sages mesures de ces sublimes Maîtres, ne manquera point, quoique sous une forme nouvelle, de faire bien-tôt des progrès qui lui mériteront la considération & le respect de tout l'univers.

Le changement des principaux signes Francs-Maçonniques, est par où l'on doit nécessairement commencer. On aura soin de ne les communiquer qu'à ceux qu'on reconnoît assez discrets & prudents pour les garder fidélement. Il sera strictement défendu à qui que ce soit d'écrire la moindre chose qui regarde la Franc-Maçonnerie; on aura seulement dans chaque Loge un Catéchisme qui sera gardé sous trois clefs que les trois Maîtres tiendront. On donnera

à tous les vrais Freres des Lettres Patentes de leur réception, signées par eux-mêmes & par les principaux de la Loge, sans lesquelles ils ne pourront entrer dans aucune assemblée Franc-Maçonnique. On aura soin aussi d'envoyer dans toutes les Loges de l'univers les noms de ceux qui auront été reçus dans les Loges régulieres & approuvées. Par ce moyen les réceptions clandestines deviendront nulles ; les Profanes ne pourront plus nous surprendre, & les mauvais Maçons mêmes se trouveront exclus de la Société.

Permettez, mes très-chers Freres, que je vous fasse ici remarquer une faute considérable qu'on commet dans plusieurs Loges, & qui est très-nuisible à la Franc-Maçonnerie. Plusieurs Francs-Maçons de condition distinguée parmi les hommes, peu pénétrés de cet esprit Franc-Maçonnique, qui doit nous rendre tous égaux lorsque nous sommes en Loge, exigent des sommes considérables pour les réceptions & promotions aux grades de la Franc-Maçonnerie, pour en exclure ceux qui leur sont inférieurs par la bourse, quoique souvent plus nobles qu'eux par les sentiments ; & pour ne point, comme ils disent, se dégrader & se mésallier. Selon eux, l'argent fait tout le mérite d'un Franc-Maçon : ils s'inquiétent bien peu

s'il eſt vertueux, ami, diſcret. On pourroit comparer ces mauvais Maçons à ceux qui ne voudroient point ſe faire Chrétiens, ou qui ſe ſépareroient de l'Egliſe, ou qui en vendroient chérement l'entrée, parce qu'ils rougiroient d'avoir pour Freres en Jeſus-Chriſt, & de ſe trouver dans l'Egliſe avec quantité de pauvres & de vils artiſants, quelques vertueux qu'ils ſoient.

De la faute de ces orgueilleux Maçons, il ne s'enſuit rien moins que la ruïne entiere de la Franc-Maçonnerie : car un honnête artiſan, par exemple, qui deſire d'être Franc-Maçon, & qui a d'ailleurs tout le mérite convenable pour devenir un vrai & zélé Frere, s'en trouve cependant empêché, parce que cette dépenſe l'incommoderoit. Que fait-il ? Il s'adreſſe à un Franc-Maçon qui a beſoin d'argent ; ce qui n'eſt pas rare ; la moitié ou même le quart de la ſomme qu'il devroit donner en Loge, tente celui-là, qui lui vend tous les grades. Celui-ci ſe préſente en Loge : ſi l'on refuſe de l'y admettre, il revend les ſecrets, ou il les rend publics. Si on l'agrége à une Loge, qu'en arrive-t-il ? Ce ſont des diſſentions, des mépris, des haines, des diſſolutions, des ſchiſmes dans la Franc-Maçonnerie : au lieu que ſi l'on en ſuivoit l'eſprit & les régles anciennes & fondamentales, qui diſent po-

ſitivement qu'on ne doit recevoir dans notre Société, ni promouvoir qui que ce ſoit à aucun grade, qu'au poid de ſes vertus, & ne demander qu'une légère reconnoiſſance proportionnée aux facultés des Récipiendaires, on ne verroit pas la Franc-Maçonnerie auſſi divulguée & auſſi mépriſée qu'elle l'eſt aujourd'hui. Il faut auſſi avouer, mes très-chers Freres, qu'on eſt trop indulgent envers les indiſcrets, qui trahiſſent les ſecrets de notre Ordre, & envers ceux qui deshonorent notre Société par leur libertinage. La vraie Franc-Maçonnerie, comme vous le ſavez, ne conſiſte point à être Franc-Maçon de nom, il faut que notre conduite correſponde conſtamment & univerſellement aux promeſſes que nous avons faites d'être vertueux. Il y a encore dans notre Société beaucoup d'autres abus à corriger; mais nos Sublimes Grands-Maîtres ſauront en vrais Francs-Maçons en réparer tousles défauts.

Mais il ne ſuffit point de recevoir de bons réglements, ſi l'on ne s'applique à les obſerver exactement. C'eſt pourquoi, mes très-chers Freres, lorſque nous ſerons inſtruits & éclairés de cette lumiere nouvelle, profitons de ſa clarté, pour nous conduire dans le vrai chemin de la vertu, & pour travailler efficacement à la vraie Franc-Maçonne-

rie. En assistant souvent à ses assemblées, réglons notre conduite suivant la bonne morale qu'on nous y enseigne; en travaillant à ses ouvrages innocents, gardons inviolablement nos mysteres, profitons de leur signification, pour édifier dans nos cœurs une demeure agréable au Seigneur, & mésurons toutes nos actions selon sa Sainte Loi. Soyons *Bienfaisants* envers tous les hommes, aimons-les comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu; secourons sur-tout nos Freres, puisque nous leur sommes particuliérement liés: soyons *Fidéles* & obéissants à notre Souverain & à tous nos supérieurs; défendons en bons sujets leurs intérets, leur honneur & leur gloire: soyons *Soumis* à Dieu & à ses saints Commandements; & tachons de nous *Perfectionner* dans toutes les vertus qu'il nous enseigne dans sa Sainte Loi. Marchons sur les traces de nos grands & saints Patrons; profitons de leurs lumieres pour travailler comme eux à la vraie Franc-Maçonnerie, pour qu'à la fin du grand jour de cette vie, lorsque notre Grand-Maître Céleste nous demandera compte de nos ouvrages, nous ne soyons point confondus avec les mauvais Maçons, mais que nous ayons le bonheur d'entendre ces douces & consolantes paroles: *Venez à moi, vous tous qui travaillez & qui êtes chargés, & je*

vous ſoulagerai : venez, je vous donnerai la récompenſe de vos travaux, que j'ai promiſe aux VRAIS FRANCS-MAÇONS.

En attendant ce bonheur, faites-moi la juſtice de me croire,

MES TRES-CHERS FRERES ET AMIS,

Votre très-zélé, très-Fidéle,
& très-Soumis Frere,

Frere ENOCH, de la Loge des Vrais Maçons.

FIN.

TABLE

Des Matiéres contenues dans ce Volume.

TABLE

SECONDE PARTIE.

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 12. ligne 22. fatale, *lisez* fatale.
pag. 30. lig. 18. tous habitons, *lis.* nous habitons.
pag. 56. lig. 20. hodital, *lis.* hôpital.
pag. 73. lig. 6. scancale, *lis.* scandale.
pag. 74. lig. 7. par l'ignorance, *lis.* par ignorance.
pag. 77. lig. 13. Fidéle au Tout-Puissant, Soumis à mon Prince, *lis.* Soumis au Tout-Puissant, Fidéle & obéissant à mon Prince.
pag. 89. lig. 19. Evêqués, *lis.* Evêques.
pag. 109. lig. 6. Chapitre II, *lis.* Chapitre XI.
pag. 120. lig. 14. VII, *lis.* XII.
pag. 129. lig. 19. De la main gauche, *lis.* de la main droite.
pag. 208. lig. 17. admirez l'éclat de cet astre éclatant, *lis.* admirez cet astre éclatant.